

JOURNEE REGIONALE organisée par



et

le réseau régional Languedoc-Roussillon des acteurs de prévention et de lutte contre les discriminations au logement

ACCES AU LOGEMENT :

**une nécessaire implication
des élus et responsables
pour assurer une égalité de traitement**

16 octobre 2012 – Montpellier

Retranscription intégrale

Avec le soutien de



Contact :

HABITER ENFIN !

3 rue Pagézy 34000 Montpellier

Tél./Fax : 04 67 58 40 08 – Mobile : 06 33 41 32 38

Mail : habiter.enfin@wanadoo.fr

www.habiterenfin.fr

Sommaire

INTRODUCTION	3
Jérôme Combet, Président de l'association Habiter Enfin !	3
Jacques Brissaud, Avocat et administrateur de l'association Habiter Enfin !	5
Marion Persil, Chargée de mission de l'association Habiter Enfin !	8
Première table ronde : Égalité de traitement pour l'accès au logement social et privé	9
Emile Anfosso, directeur de l'Office HLM de Sète (34)	9
Soumia Zahir, déléguée au logement à Aubervilliers (93)	14
Yasmina Salhi, déléguée à l'inter quartier, mémoire et patrimoine et membre du conseil consultatif de lutte contre les discriminations de Villeurbanne (69)	15
Hélène Qvistgaard, Adjointe au logement à Montpellier (34)	16
Questions de la salle	21
Intervention du premier collectif : « Urgence familles mal logées »	23
Deuxième table ronde : Transparence des attributions	29
Soumia Zahir, Aubervilliers	29
Hélène Qvistgaard, Montpellier	33
Emile Anfosso, Sète	33
Yasmina Salhi, Villeurbanne	35
Questions de la salle	36
Troisième table ronde : Rôle et engagement des élus et responsables du logement	47
Hélène Qvistgaard, Montpellier	48
Soumia Zahir, Aubervilliers	50
Émile Anfosso, Sète	53
Yasmina Salhi, Villeurbanne	55
Questions de la salle	56
Intervention du second collectif : « Université du Citoyen »	60
Quatrième table ronde : Place de la mobilisation citoyenne	65
Bertrand Sonnet, animateur Radio Pays de l'Hérault	65
Yasmina Salhi, Villeurbanne	66
Soumia Zahir, Aubervilliers	68
Questions de la salle	70
Hélène Qvistgaard, Montpellier	72
Rodolphe Berneise, Chargé de mission département et Lozère à la D.R.J.S.C.S. Languedoc-Roussillon	76
Djamila Anoune, Chargée de mission département Hérault à la D.R.J.S.C.S. LR	77
Hussein Bourgi, cellule de vigilance	78
Clôture de la journée par Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !	85

INTRODUCTION

Jérôme Combet, Président de l'association Habiter Enfin !

J'ai l'honneur d'ouvrir cette journée d'échange et de débats, au nom de l'association Habiter Enfin ! et d'associations locales du LR qui essaient de prévenir et de lutter contre les discriminations, notamment pour l'accès à un logement décent et adapté.

A Montpellier, depuis 1998, nous observons, capitalisons des connaissances, rencontrons des familles mal logées, gérons un dispositif d'accès à un habitat de droit commun (par le biais de sous locations à vocation de bail glissant), nous sensibilisons des acteurs intermédiaires du logement et des travailleurs sociaux, formons des équipes, rencontrons des responsables, participons à des conseils consultatifs type COPEC, PDALPD, CUCS...

Toutes ces actions nous conduisent aujourd'hui à affirmer que c'est l'engagement effectif des élus locaux et des responsables du logement, au côté de celui des familles en demande, qui est une clef de la transformation des pratiques et d'une lutte contre les inégalités, d'une prévention des discriminations.

Le mal logement, les sans-abris, l'accroissement constant des demandes de logement en LR, la crise du marché locatif, la crise des financements et les tensions sur le foncier (sur lesquelles nous ne reviendrons pas précisément aujourd'hui), exigent que la faiblesse de nos moyens soit compensée par une amélioration qualitative de l'accès au logement. Nous devons modifier nos pratiques personnelles, collectives, professionnelles ou électives, pour prévenir toutes formes de discriminations.

La non effectivité du droit en la matière, constatée même sans plaignants, justifie une régulation publique des pratiques locatives. C'est un objectif de justice et de cohésion sociale nécessaire aux projets de prévention des inégalités de traitement. C'est aussi un objectif de stabilisation et de développement pour le marché locatif qui ne peut durablement miser sur le mal logement. Et c'est une demande impérieuse des personnes et familles qui subissent jour après jour ces inégalités de traitement.

Agir contre les discriminations directes et indirectes (douces, systémiques) nécessite une action volontaire, concertée, délibérative. Il s'agit de réorganiser toutes les étapes et les démarches mises en œuvre pour accéder à un bail. Du premier accueil d'un demandeur jusqu'à la remise des clefs, le processus est long. Les acteurs sont nombreux et ont tous une part de subjectivité dans les choix du bon candidat qui s'opère. Une « sélection » pour l'attribution ou la contractualisation du logement existe. Une bonne part des modes de fonctionnement des commissions et des équipes de travail, des pratiques collectives

observées, restreint les voies d'accès des demandeurs en fonction de signes culturels ou physiques et des perceptions subjectives que s'en font les acteurs intermédiaires, s'associant ainsi à des chaînes de responsabilité.

Les personnes ou familles sont discriminées et les inégalités sont effectives, sur des critères de différenciation autres que la solvabilité (le montant des revenus est le seul critère autorisé par nos lois pour distinguer, « discriminer » deux candidats). Les recherches de logement sont largement compromises pour certaines catégories de personnes, particulièrement en ces temps de pénurie de logements.

Et lorsque ces catégories de personnes accèdent à un bail, c'est presque systématiquement dans certains « quartiers », pour certains types de logement, dégradés ou d'accessibilité difficile à la ville. Ces éléments définissent des secteurs ou des zones socio-ethniques. Immeuble par immeuble, cage d'escalier par cage d'escalier, on peut discerner des catégories d'habitants regroupées selon leurs origines réelles ou supposées, et selon leurs capacités sociales réelles ou supposées (cadres/dirigeants, étudiants, personnes âgées, employés, populaires/familles et pauvres).

Prévenir les discriminations directes ou systémiques de l'accès au logement bouscule des enjeux importants : des enjeux tout à la fois particuliers et collectifs... des enjeux politiques donc.

Les transformations des pratiques professionnelles ou décisionnelles dont nous allons discuter aujourd'hui, visent une égalité réelle de traitement des demandes de logement. Quels que soient les demandeurs -leur origine, leur orientation sexuelle, la composition de leur famille ou leurs handicaps- les processus d'accès au logement doivent respecter le droit national et européen, c'est-à-dire ne pas être entachés de discriminations illicites.

Au-delà du bannissement de pratiques directement racistes, sexistes, infamantes, de corruption, d'intimidation, il ne faut pas non plus accepter les « passe droits », les « faveurs » ou « renvois d'ascenseur » ; il faut parvenir à limiter la subjectivité ou les choix personnels de tous ceux qui gèrent les demandes de logement.

Il nous semble que seule un agenda, une programmation politique permet de mettre en mouvement les nombreux acteurs concernés par l'organisation de la prévention et des luttes contre les discriminations au logement.

Chacun doit agir dans un rôle probablement « revisité » du point de vue de l'application des lois, de l'exercice des choix dans des chaînes de coresponsabilité. Et celles-ci ne peuvent plus tolérer les discriminations douces, antisociales et contre-productives pour la collectivité toute entière. Les actions de prévention semblent constituer un axe de transformation sociale et de cohésion peu coûteux au regard des bénéfices collectifs et individuels attendus... si les

décideurs se mobilisent !

Nous connaissons des personnes qui agissent. Aujourd'hui nous aurons l'honneur :

- d'écouter et de dialoguer avec quatre élus, volontaires et impliqués dans leur champ d'activité ou dans le cadre de leur délégation municipale, pour la mise en œuvre de programmations locales, permettant de prévenir de manière effective des discriminations au logement. Nous vous les présenterons dans quelques minutes.

- et d'entendre et de voir, l'expression de personnes et de groupes représentant les familles en demande de logement ou mal logées. Leurs parcours résidentiels signent les discriminations qu'elles subissent, même si tout se passe comme si de rien de plus normal n'était...

Je remercie chacun d'entre vous d'être participant à cette journée. Je salue chaleureusement les familles, les bénévoles et les salariés qui l'ont organisée. Nous avons obtenu un soutien de la Fondation de France, de la DRJSCS-Acsé LR, du Conseil Régional LR et de la CAF de l'Hérault.

Je sais que vous veillerez à participer à ces travaux dans le respect du programme et des thématiques abordées afin de maintenir une cohérence à nos échanges.

Au-delà des débats qui ne manqueront pas de nous interpeller, Habiter Enfin ! et les structures du Réseau régional ont conçu cette journée dans l'objectif de mobiliser les responsables publics et privés du Languedoc Roussillon et d'ailleurs, et pour qu'elle soit un tremplin à des actions futures.

J'achève donc cette introduction sur un appel à s'impliquer dans ces échanges et témoignages, et à transformer concrètement nos activités, nos pratiques pour prévenir toute inégalité de traitement dans l'accès au logement.

Avant de vous présenter les « grands témoins » invités, Jacques Brissaud, avocat, administrateur de l'association Habiter Enfin ! va préciser le cadre de nos échanges et annoncer le dispositif d'animation des quatre tables rondes.

Excellente journée.

Jacques Brissaud, Avocat et administrateur de l'association Habiter Enfin !

Merci Jérôme et bienvenue à chacun.

Je voulais juste apporter quelques précisions par rapport au thème. Je ne dirais pas des choses très différentes de ce qu'a dit Jérôme mais je vais le faire sur un plan pratique, pour

faciliter la discussion qui va avoir lieu aujourd'hui.

Vous l'avez vu, cette journée traite du thème de la lutte contre les discriminations au logement. L'association Habiter Enfin et le réseau qui l'organisent, sont des associations spécialisées dans la lutte contre les discriminations, et les intervenants présents ont été invités parce que les unes et les autres ont agis dans ce domaine.

Or quand on parle de discriminations, on parle de quelque chose de bien précis et c'est cette chose là que je voudrais cadrer et délimiter pour que nos discussions, nos témoignages et nos propositions à venir s'intègrent bien dans ce cadre.

Quand on parle de discriminations, en particulier de discriminations au logement, on renvoie à une définition qui est prévue par la loi française et la loi européenne traitant d'égalité de traitement. Créer une inégalité de traitement entre des personnes, cela veut dire, par exemple, refuser un logement ou attribuer un logement de moins bonne qualité, pour un certain nombre de motifs que la loi considère comme illégitimes et illicites. Ces motifs sont inscrits dans la loi.

C'est notamment l'origine. A propos de ce critère tiré de l'origine, on parle de personnes d'origine étrangère, de personnes issues de l'immigration,... on parle de nationalité, d'origine ethnique... on parle aussi souvent de critères secondaires relatifs au nom, à la couleur de peau. La loi nous dit, au sujet de ces critères qui tiennent à l'origine, que toute différence de traitement est illégitime et illégale, c'est-à-dire que l'on ne peut pas choisir à partir de ce critère là.

C'est également le cas de discriminations fondées sur le sexe et la situation familiale. Une mère célibataire avec enfant ne pourra pas être traitée de façon différente qu'une personne sans enfant. C'est le cas également de la santé et du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle.

Ce sont les critères qui, en matière de logement, soulèvent le plus souvent une question de discrimination.

Donc quand on parle de discriminations, on vise une inégalité de traitement, un choix fait entre plusieurs candidats à un logement sur le fondement de critères illégaux et interdits. Ce peut être un choix fait par un propriétaire privé. Ce peut être aussi un choix fait dans le cadre de l'attribution d'un logement social.

Dans ce cas, les discriminations sont le plus souvent le résultat d'un « système » (on dit discrimination systémique). On s'aperçoit que des catégories de personnes selon leur origine, ont des logements moins favorables, moins bien placés ou moins spacieux, ou subissent des délais d'attente anormalement longs par rapport à des personnes d'autres

origines.

Pourquoi je dis ça ? Je le dis parce que quand on parle de logement, vient tout de suite à l'esprit ce que la Fondation Abbé Pierre appelle chaque année dans son rapport : « le mal logement ».

Cette question du mal logement a des causes qui vont largement au-delà de la question des discriminations. Le mal logement peut être lié à l'insuffisance des logements en France, à la politique de construction de logement social, à la politique de la ville, et surtout à des questions économiques qui font que nombre de citoyens peuvent ne pas avoir les moyens suffisants pour trouver un logement décent et adapté à leur situation familiale. Le mal logement peut poser des questions d'insalubrité, d'expulsion, et bien d'autres.

La question que nous traitons aujourd'hui, l'objet de notre débat, c'est un regard particulier qui est posé sur le mal logement ; c'est le regard de la discrimination qui fait que pour des raisons illégales, illégitimes, illicites, les effets du mal logement vont peser plus lourdement sur certaines populations que sur d'autres.

Notre problématique aujourd'hui, c'est l'égalité face à la situation du logement en France telle qu'elle est.

Aujourd'hui, nous avons invité des personnes qui ont mené des actions positives en faveur de cette égalité, qui ont une compétence certaine dans ce domaine. De même, dans la salle, il y a des intermédiaires du logement et des associations, en particulier Habiter Enfin !, qui ont une expérience sur ces questions là.

Notre ambition pour cette journée, c'est d'avancer dans ce domaine, et notre conviction c'est qu'il y a un ensemble d'expériences dans cette salle et à cette table, qui peuvent nous permettre des avancées concrètes et réelles en matière de lutte contre les discriminations.

En revanche, si nous commençons à aborder d'autres thèmes, comme par exemple la politique de la construction en France, bien sûr nous pouvons faire un constat, bien sûr nous pouvons dénoncer la situation actuelle ; mais qui nous permettra d'avancer sur cette question là ? Est ce que nous sommes des décisionnaires en la matière ? Est ce que nous avons l'expérience suffisante ? Non.

Alors, et je parle en tant qu'organisateur de cette journée, nous nous permettrons de cadrer régulièrement les débats sur cette question des discriminations au logement, donc de l'inégalité de traitement.

Par exemple, et ce sera là ma conclusion, on peut constater au regard de tous les critères que j'ai énumérés que le critère économique n'est pas selon la loi française un critère discriminatoire. En France rien n'interdit à un propriétaire privé, ni à un office HLM de choisir

un candidat en fonction des ressources de cette personne, de préférer un candidat locataire qui a plus de revenus à un autre qui en a moins.

Ce n'est pas, en droit, une discrimination. On peut le regretter, mais c'est la loi.

Alors, bien entendu le mal logement restera présent dans nos discussions ; mais nous veillerons à y porter un regard particulier, celui des discriminations.

Les thèmes qui seront abordés au cours de la journée :

La première table ronde sera consacrée à **l'égalité de traitement**. Il y sera traité de questions très pratiques : la possibilité d'un traitement anonyme des dossiers dans les offices HLM, des critères d'attributions définis, respectés et connus de tous, un seul numéro unique, les délais anormalement longs, les testings.

La deuxième abordera la question de **la transparence dans l'attribution** des logements sociaux : Est ce que les candidats locataires savent pourquoi leur dossier n'a pas été retenu, est ce qu'ils savent ou en est leur dossier ? Est ce qu'ils connaissent les critères d'attribution ? Comment la transparence peut mettre fin aux pratiques de « passe droits » ? L'opacité sera donc notre deuxième thème.

Entre ces deux débats, le collectif Urgence familles mal logées témoignera de la situation de familles à Montpellier.

L'après-midi commencera par un film sur des gitans sédentaires et la troisième table ronde abordera **l'engagement des élus**. C'est vraiment le centre du débat. L'engagement des politiques nous paraît une des clefs en matière de lutte contre les discriminations. Si certains élus effectivement s'engagent, pourquoi pas tous ?

Ensuite les représentants de l'Université du citoyen témoigneront de leur travail participatif sur le logement.

Puis ce sera la dernière table ronde, nous parlerons du rôle de la **mobilisation citoyenne**, et des rapports entre les élus, les collectifs citoyens réunissant personnes discriminées et les intermédiaires du logement qui sont nombreux dans cette salle.

Je passe maintenant la parole à Marion Persil, chargée de mission de l'association Habiter Enfin !, qui va présenter les intervenants.

Marion Persil, Chargée de mission de l'association Habiter Enfin !

Bonjour à tous,

Je vais présenter succinctement nos quatre grands témoins. Chacun d'eux introduira l'une des tables rondes et les autres compléteront son apport. Ensuite, il y aura un temps d'échange avec les auditeurs.

Je commence par les deux personnes qui viennent de loin :

Soumia Zahir est déléguée au logement, au DALO, à la prévention des discriminations et des expulsions, à la Mairie d'Aubervilliers.

Yasmina Salhi représente Jean Berthinier Maire de Villeurbanne qui malheureusement n'a pas pu être présent, elle est déléguée à l'inter quartier, mémoire et patrimoine et siège au conseil consultatif de lutte contre les discriminations de sa commune.

Hélène Qvistgaard, est déléguée au logement, à l'habitat indigne, à l'observatoire du logement précaire, l'hébergement d'urgence, la mise en oeuvre des responsabilités municipales pour l'application de la loi DALO, et aux relations avec les bailleurs sociaux, pour la ville de Montpellier.

Emile Anfosso est directeur de l'Office HLM de Sète et délégué au logement de la municipalité.

Je les remercie de présenter les actions qu'ils ont menées et de participer aux débats tout au long de cette journée, et vous invite à ouvrir la première table ronde.

Première table ronde : Égalité de traitement pour l'accès au logement social et privé

Anonymisation / Critère d'attributions / N°unique / Délais anormalement longs / Testing

Jérôme Combet,

Nous avons prévu de laisser Monsieur Anfosso ouvrir cette table ronde, puis ses collègues pourront compléter son intervention, et enfin nous passerons la parole à qui voudra la prendre.

Emile Anfosso, directeur de l'Office HLM de Sète (34)

Bonjour à tout le monde.

Je suis venu aujourd'hui pour vous présenter l'expérience qui a été menée et conduite sur l'Office public de l'habitat de la ville de Sète, qui a démarré en 2008 et qui est maintenant à peine en cours d'achèvement. Cet achèvement sera entériné par le conseil d'administration du 30 octobre prochain, au cours duquel le Conseil d'administration approuvera et entérinera, avant la signature par le Préfet, le Maire et le Président de l'Office, deux documents, dont je vous parlerai un peu plus tard, qui constitueront les bases définitives du système d'attribution de logements sur la ville de Sète, du moins en ce qui concerne les

bailleurs publics.

Donc notre expérience a commencé en 2008, car le préfet, alerté et harcelé par des associations, a décidé de lancer une enquête sur la présence ou pas de discriminations à l'accès au logement social. Il a donc sollicité des bailleurs publics, volontaires pour ouvrir leurs portes, leurs fichiers, leurs dossiers et leurs procédures, à un bureau d'étude spécialisé. Les bailleurs ne se sont pas bousculés au portillon pour participer. D'abord, nous étions deux bailleurs volontaires, puis très rapidement, avec l'avancement des études, nous sommes restés tout seul, à l'Office de Sète.

Quand les études ont commencé, je ne vous cache pas que moi, après 30 ans de présence à la tête de l'office, j'étais comme mes administrateurs et les membres de la commission pratiquement persuadé qu'il n'y avait pas de discriminations à l'accès au logement social, tout simplement parce que, pour nous, « discriminations » voulait dire entre deux candidats -un d'origine maghrébine, l'autre d'origine non maghrébine- prendre le candidat d'origine non maghrébine. Nous étions persuadés que cela ne se passait pas comme cela à l'office, donc nous avons, sûrs de nous, ouverts notre porte.

Or, il s'est avéré que dès la fin de l'enquête conduite par le cabinet Argos, le constat n'a pas été celui-ci, et il nous a relevé plusieurs discriminations que l'on peut baptiser de « douces ».

Mais je préfère vous les énumérer, parce que certaines sont quand même assez techniques.

Il ne faut pas oublier, le Président l'a rappelé à l'ouverture, que le constat de base c'est que s'il peut y avoir discrimination, c'est qu'il y a pénurie ; s'il n'y avait pas de pénurie, il n'y aurait aucune matière à discrimination. Pour vous donner le contexte de la ville de Sète, c'est une ville qui comporte à peu près 3500 à 3700 logements sociaux. Il y a entre 1400 et 1500 demandes en attente en permanence, malgré un développement du bâti en essor ces dernières années.

Les discriminations qui ont été relevées à notre rencontre étaient les suivantes:

le constat disait « bien que leur part dans le logement social soit supérieure à leur proportion dans la population, les familles immigrées connaissent une discrimination douce mais systémique. Dans le contexte de pénurie de logement social qui caractérise le département, compte tenu des représentations qui accompagnent souvent les familles immigrées, le cumul de l'origine et des faibles revenus constituent un facteur de surexposition au risque de discrimination. La recherche légitime du locataire se traduit par un système d'attribution, qui laisse une place disproportionnée à la subjectivité et au sur investissement de la dimension relationnelle tout au long du processus d'attribution. Le système d'attribution met en lumière qu'indépendamment des conditions de ressources, la répartition des populations immigrées, issues de l'immigration supposée ou réelle, s'effectue dans les barres les moins attractives,

ce qui ne favorise donc ni la mixité sociale, ni la mobilité résidentielle. Ce système d'attribution contribue donc à accentuer les phénomènes de relégation et de ghettoïsation de certains quartiers. Les phénomènes observés qui résultent de processus discriminatoires particulièrement complexes et le plus souvent non intentionnels, concernent une multitude d'acteurs : agents, directions, élus et demandeurs eux-mêmes.»

C'est donc à partir de ce constat, qui nous a quand même profondément accablé, que nous avons décidé au lieu de refermer nos portes et de continuer comme avant sans faire de vagues, de prendre la situation à bras le corps, soutenu en ça par la municipalité.

Je dois dire que mon statut particulier de Directeur de l'Office et Adjoint au Maire a constitué un élément important. Car pour entraîner un conseil d'administration et des élus dans une action telle que je vais vous la décrire, il faut quand même avoir un certain poids auprès d'eux, pour pouvoir à chaque instant les mobiliser et ne pas les laisser se relâcher.

Donc nous avons décidé de nous lancer dans deux types d'actions. Une action de formation, de qualification de tous les acteurs du processus d'attribution de logements, parce qu'effectivement les problèmes de discriminations sont tellement vastes qu'il faut que l'on soit formé. Et nous avons compris qu'il était nécessaire d'améliorer non seulement les procédures d'attribution, mais aussi d'amener une transparence depuis le dépôt du dossier de demande. Comment il est déposé? Comment est-il suivi ? Comment est-il géré? Et ce de manière à ce que les demandeurs soient beaucoup plus informés qu'auparavant et donc moins sujets à croire qu'ils sont victimes d'injustices.

Nous sommes donc partis dans ces deux voies ; nous étions en 2008 et vous voyez que nous finissons en 2012. Nous avons eu de l'aide financière et administrative de la part de l'État et nous avons réalisé plusieurs actions de formation qui ont abouties à la rédaction après beaucoup de réflexion de deux documents.

Un premier document retrace toutes les étapes et le parcours du combattant que doit mener un demandeur de logement. Mais avec une transparence totale et une information qui jusqu'à présent n'était pas donnée par les bailleurs, ni publics, ni privés. Jusqu'à l'heure d'aujourd'hui, quand un demandeur dépose un dossier, il demande de suite quand il arrive à l'accueil quand est ce qu'il aura un logement ? On ne peut que lui répondre: « On peut rien vous dire et quand vous aurez 3 ans d'ancienneté et que votre délai sera reconnu anormalement long, à ce moment-là vous serez reconnus prioritaire ». Voilà la seule réponse qu'on peut apporter actuellement à un demandeur. Imaginez des demandeurs qui sont dans des logements « sur occupés », dans des logements insalubres ; si on leur répond ça, ils repartent avec le moral en bas des chaussettes. Donc c'est pour amener plus d'explications, et leur donner un peu plus d'espoir, (sachant qu'il faut qu'on leur dise comment sont réparties les priorités), que nous avons établi ce document.

Nous avons décidé d'établir un deuxième document qui mentionne les règles qui gouvernent l'attribution des logements et qui définissent les priorités de l'office avec des critères simples, ce qui n'avait jamais été clairement fait.

Ce document va nous permettre d'être beaucoup plus à l'aise par rapport aux relations que nous avons avec les demandeurs qui sont tous les jours dans les bureaux, pour se plaindre, pour crier, pour harceler le personnel.

Nous, agents travaillant chez les bailleurs publics, nous sommes demandeurs d'un tel document parce que la procédure d'attribution est encadrée par une réglementation. Il y a des règles relatives aux critères de revenus, à l'adéquation entre la composition familiale et la taille du logement, aux cas de priorité, aux personnes dépendantes du plan d'action départemental, aux personnes défavorisées, aux logements insalubres.

Il y a un tas d'encadrements, mais après, il y a des latitudes très larges dans la procédure d'attribution, où il n'y a pas de critères et objectifs précis. Et nous avons découvert que c'était la porte ouverte à une discrimination quand la dimension relationnelle prend le pas sur des critères objectifs. C'est à dire, et sans aucune connotation raciste de ce côté là, c'est la personne qui vient le plus harceler les agents ou les élus en charge du logement, qui a le plus de chances d'obtenir un logement le plus vite possible. Et donc cette relation, se crée ; bon au début c'est une relation de travail, puis d'amitié et les gens qui sont les plus sympathiques auront beaucoup plus de chance de passer. Communiquer clairement sur les priorités objectives de l'Office limite ces processus discriminatoires.

A l'Office de Sète, une de nos premières priorités, ce sont les demandes de mutation en interne. On y a été conduit car nous manquons cruellement de logements, surtout de logements nouveaux. Et donc nous avons de nombreuses familles, et notamment des familles maghrébines, qui ont beaucoup d'enfants, et qui sont logées dans des T3, avec 3, 4, 5 enfants. Ces gens attendent des T4. Et à l'extérieur, les demandeurs de logement qui sont par exemple dans des logements insalubres, quand un T4 se libère, passent souvent avant une autre personne qui est en attente dans un T2 avec 3 enfants, trop petit pour lui mais salubre et donc confortable entre guillemet.

Donc nous avons décidé d'appliquer comme première règle une priorité aux demandes de mutations, de manière à lutter contre la « sur occupation » et la « sous occupation ». Et de ce fait, permettre aussi aux familles qui le souhaitent d'avoir un parcours résidentiel non seulement au niveau de la composition familiale et de la taille du logement mais aussi du changement de quartier si elles le souhaitent. Effectivement, nous avons constaté que sur les deux dernières années, nous avons monté le taux de mutation de 50%. Sachant que sur

l'Office de la ville de Sète, qui détient à peu près 2500 logements, il y a à peu près 200 attributions par an, les mutations ont donc augmenté de 50% ce qui a permis d'améliorer le sort de tous ces gens qui étaient en « sur occupation » ; une partie d'entre eux a quitté les quartiers qui sont le moins favorisés ou les zones sensibles pour rejoindre des quartiers moins périphériques, contenant de plus grands logements.

Ce résultat de 50% de plus de mutation est vraiment très satisfaisant. On a senti que nous avons redonné l'espoir à tous ceux qui attendent encore des logements plus grands ou plus petits, et que les choses avaient évolué parce que le bouche à oreille marche beaucoup dans les cités; les gens savent que ce n'est plus comme avant et qu'il y a des gens qui ont quitté par exemple le quartier de l'île de Thau, et qui ont obtenu un logement plus grand dans un délai assez court.

Le deuxième critère d'attribution reste bien sûr les personnes prioritaires qui dépendent du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées.

Et enfin le troisième critère affiché c'est purement et simplement l'ancienneté de la demande. Ce n'est pas évident de faire respecter l'ancienneté de la demande parce que vous avez toujours des cas de gens qui déposent un dossier parce que leur logement a été déclaré en péril, et qui vont passer avant celui qui attend depuis deux ans. Et ça c'est difficile à expliquer. Mais je pense que pour être clair vis à vis des demandeurs, et clair vis à vis de l'État, mettre comme troisième critère l'ancienneté de la demande est une bonne chose.

Et comment fonctionne la commission depuis deux ans, depuis qu'on a commencé à clarifier nos procédures ? Les services, à partir des critères que je vous ai donnés, proposent au moment de la commission trois noms par logement, avec systématiquement sauf cas d'urgence, un premier nom qui est toujours une mutation. Mutation pour un logement plus grand ou plus petit, ou pour un logement de même taille, mais avec un changement de quartier de manière à ce que les gens entrevoient un parcours résidentiel qui amène une évolution dans leur vie. Je puis vous assurer que le message est vite passé sur la ville de Sète et que nos locataires savent que s'ils ont fait une demande, ils arriveront un jour à bouger.

Donc maintenant, avec le recul, on est content d'y être allé ; mais bon, comme je vous l'ai dit aussi, quand on y est allé, on ne savait pas où on allait. Moi, je suis quand même assez fier de cet office, c'est pour cela que je n'hésite pas à venir témoigner. On n'est pas au bout du chemin parce qu'on va mettre maintenant en place ces deux documents qui vont devenir le règlement intérieur de la commission d'attribution de logement de Sète. Après il ne faut pas

se relâcher et continuer dans ce sens, sachant que il y a toujours des mécontentements et toujours des gens qui se diront discriminés par rapport à la date de leur demande ou à leurs revenus.

Et voilà donc la synthèse de notre action qui a duré quand même 4 ans et qui a été délicate ; la tâche la plus difficile a été de convaincre le personnel et les administrateurs de jouer le jeu au niveau des formations, et de venir passer des après-midi ; pour des élus, ce n'est pas si évident.

Voilà on est là, on l'a fait, on en est fier.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Merci. Je ne vous coupe pas la parole, je propose simplement à l'une de vos trois collègues de prendre le micro qui est devant elles.

Soumia Zahir, déléguée au logement à Aubervilliers (93)

Bonjour à tous et à toutes

Tout d'abord merci à l'association Habiter Enfin!, de nous inviter à participer avec vous pour parler de ces questions très importantes.

Je voulais juste réagir un petit peu, par rapport à la présentation de M. Anfosso.

Donc je suis élue à la ville d'Aubervilliers qui est en région parisienne, du département de Seine Saint Denis.

L'anonymisation des dossiers, nous l'avons mise en place pendant la première mandature ; nous avons été élus en mars 2008, nous l'avons mise en place en juillet 2008, donc très rapidement. Cela peut donc se faire très vite.

Et nous l'avons mise en place pour justement prévenir la question des discriminations. C'est sur ce point que je voudrais réagir ; l'anonymisation cela permet justement d'éviter de parler tout simplement de l'origine des demandeurs.

Un demandeur de logement, c'est un demandeur de logement. Il y a une loi en France qui nous demande d'attribuer un logement décent à tous. C'est un droit constitutionnel fondamental de loger tous les citoyens.

Justement j'étais au congrès de l'Union Social pour l'Habitat, à Rennes, qui a lieu au mois de septembre. Il y avait une intervenante qui parlait -et elle avait raison- de la question du mal logement. Elle disait : « mais comment faire pour loger des français en France? ». Alors je l'ai rattrapé en lui disant : « non, non, comment faire pour loger des citoyens en France? ». Nous ne logeons pas que des français. La sémantique c'est très important, surtout si on fait de la politique. Lorsque l'on s'adresse aux gens, et que l'on essaye d'expliquer nos actions,

le choix des mots est très important pour faire passer le message qu'on veut faire passer.

Par exemple, une anecdote: Je préside la commission d'attribution des logements sociaux à Aubervilliers. Nous avons eu une présentation d'une candidate par la préfecture par le biais d'une sortie de résidence sociale. Pour chaque sortie de résidence sociale, en commission d'attribution on nous lit l'évaluation sociale de la famille, de la personne, etc. En début de mandature, j'avais remarqué que beaucoup d'évaluations sociales, commençaient par « M. Mme untel, de nationalité,... »

Moi ça me choquais. Je ne comprenais pas en quoi dans une évaluation sociale, j'avais besoin avec mes collègues de la commission d'attribution, de connaître la nationalité du demandeur. Et une fois, deux fois, je me suis amusée à écrire au responsable des services sociaux, au Maire, à différents réservataires, en leur disant que la nationalité des demandeurs ne m'importe pas, et que je leur interdisais de m'envoyer des évaluations sociales avec la nationalité. J'avais en particulier sur ce point écrit à un Maire qui nous proposait une candidate sur le contingent de la préfecture et dont l'évaluation sociale comportait la nationalité. Voici sa réponse « *Madame, par courrier en date du 19 avril 2012, vous me signalez comme pratiques discriminatoires le fait pour une assistante sociale d'avoir mentionné la nationalité d'un usager. Bien évidemment il est certain qu'on ne saurait être trop attentif à tous risques de dérive dans un climat qui a été trop souvent équivoque. Je souhaite cependant vous faire observer que la nationalité est un fait légal et qu'il est parfois impossible d'exposer une situation sans y faire référence. La mention de la nationalité ne peut être en soi discriminatoire au sens de la loi, si une administration en tenait compte pour attribuer ou refuser un logement, elle s'exposerait sans doute à un recours, et les services notamment sociaux de la ville ne manqueraient pas d'informer l'usager de ses droits et de l'aider dans la formulation de sa requête. Espérant avoir répondu à vos interrogations légitimes, »*

Je suis d'accord avec lui, quand il dit que la mention de la nationalité ne peut être en soi discriminatoire au sens de la loi. Oui. Mais là où je ne suis plus d'accord, c'est quand il dit qu'il est parfois impossible d'exposer une situation sans y faire référence.

Yasmina Salhi, déléguée à l'inter quartier, mémoire et patrimoine et membre du conseil consultatif de lutte contre les discriminations de Villeurbanne (69)

Villeurbanne a organisé une réunion avec tous les acteurs pour informer des pratiques et des conclusions d'un testing, et a proposé des formations aux bailleurs sociaux, aux personnels des bailleurs privés et à toutes personnes qui souhaitaient s'investir. Je pense que ça a été un vrai électrochoc au niveau de la ville de Villeurbanne parce que d'une part

les personnes qui souhaitaient s'investir se rendaient compte que la ville était impliquée, et parce que d'autre part il y a eu un vrai travail au niveau de l'échange. A partir de ce moment-là, dans les négociations de nouvelles constructions, la ville négociait avec les promoteurs et les agences du logement social à l'intérieur des nouvelles constructions et des nouveaux projets. Ça a été une vraie avancée parce qu'il y a un eu un vrai échange, un vrai partenariat qui s'est construit à partir de ce testing.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin!

Est ce qu'Hélène Qvistgaard voudrait intervenir ?

Hélène Qvistgaard, Adjointe au logement à Montpellier (34)

Oui, je ne serai pas trop longue. D'abord bonjour à tous et merci d'être à Montpellier, spécifiquement dans ce quartier à la Paillade où nous avons 50% de logements sociaux, ce qui nous impose dans ce quartier une autre vision des choses.

En 2008, avec la liste Hélène Mandroux, le slogan de la liste c'était « Vivre ensemble ». On est tous d'accord sur un tel slogan, en tout cas moi je l'étais. Donc, j'ai été personnellement très honorée que Madame le Maire me confie cette délégation, parce que quand on a une liste qui s'appelle vivre ensemble, on sera tous d'accord pour dire que c'est un levier majeur concernant la mixité. Et, dans la recherche de cette mixité, la lutte contre les discriminations est quelque chose de très important.

Donc sur la ville de Montpellier il faut savoir qu'il y a un bailleur principal qui dépend de l'agglomération de Montpellier et non pas de la ville de Montpellier, puisque la compétence logement social dépend de l'agglomération de Montpellier. Il y a également d'autres petits bailleurs avec lesquels la ville n'a pour ainsi dire historiquement pas vraiment mis des partenariats en place. Donc, pour ces bailleurs là, on m'a dit au départ : « Houlala, c'est compliqué le logement sur Montpellier, ça marche comme ça, tu vas voir, tu vas pas y arriver » Je ne vous dis pas tout ce que j'ai entendu. Mais finalement, quand on est un acteur politique convaincu de ce qu'on représente, c'est à dire vous les citoyens, cela finit par marcher parce que notamment les petits bailleurs -je dis petits par le nombre de logements qu'ils ont sur Montpellier mais pas forcément petits en taille- étaient plutôt assez satisfaits de nous rencontrer car ils avaient l'impression de ne pas trop avoir de considération de la part de la Ville. Ils recevaient des tas de courriers, venant d'élus, d'administratifs, qui souhaitaient que telle personne passe en priorité par rapport à une autre. Eux mêmes ne s'en sortaient pas et ne savaient plus trop comment organiser les choses avec la Ville, et plus largement avec les Collectivités. Et je voudrais en profiter pour saluer le Conseil Général et non

seulement du point de vue des administratifs mais aussi d'élus ; je voudrais spécialement saluer la présence de Sylvie Buffalon dans la salle, qui est conseillère générale. Je la salue à double titre, puisqu'elle féminise une collectivité qui en a, à mon avis, assez largement besoin. Les femmes représentent quand même à minima 50% de la population, et il est donc juste que nous soyons représentées dans les collectivités à cette hauteur là. Je suis une fervente militante de la lutte contre les discriminations, mais aussi évidemment de la parité.

Donc il est important que tous les acteurs soient impliqués dans cette lutte contre les discriminations. Quand nous sommes allés voir les bailleurs en disant que nous souhaiterions qu'il y ait un représentant de la Ville dans leurs commissions d'attribution, -ce qui n'était pas le cas chez tous-, on a été bien accueilli ; ils ont dit : « oui, oui, venez », parce que sur le contingent de la ville ils avaient eux mêmes un souci de gérer la priorité demandée au bénéfice de tel ou tel candidat soutenu par tel ou tel élu.

Nous avons mis en place en interne à la Ville un groupe de coordination, sur les demandeurs. En effet, nous avons à peu près 3500 demandes de logements qui arrivent directement au cabinet du Maire, ce qui ne comprend pas les demandes que nous recevons directement auprès des élus, et les dépôts de dossiers chez les bailleurs qui sont de l'ordre de 14 000 à 16 000 demandes.

La question des demandes devient de plus en plus problématique, parce que nous avons quand même une pauvreté sur la ville de Montpellier qui atteint 27%. Nous respectons la loi SRU, plus largement que dans certaines grandes villes, puisque nous sommes au delà des 20%. Mais nous travaillons également non seulement sur le logement social, mais également sur le logement privé. Là c'est encore plus compliqué au niveau de la lutte contre les discriminations, parce que le réseau des bailleurs privés est encore moins organisé que le réseau des bailleurs sociaux. Mais nous ne désespérons pas et nous travaillons sur ce point avec les associations partenaires qui veulent bien travailler avec la Ville.

En interne, nous avons proposé au conseil municipal, qu'il y ait un représentant de la Ville à chaque commission d'attribution des bailleurs, ce qui a été fait. Et nous avons mis en place un groupe de coordination pour aborder la question des priorités entre les demandeurs, comme vous l'avez fait vous même (M. Anfosso Sète). Nous sommes obligés, même si les personnes ne comprennent pas toujours, dans certain cas d'établir des priorités, parce que nous devons reloger certaines personnes très rapidement et lutter contre le logement insalubre.

Nous avons donc établi des priorités : par exemple, la sortie d'hébergement, les femmes seules avec enfants. Je voulais que nous ayons des choix politiques clairs, positionnés, que nous n'ayons aucune raison de cacher aux citoyens parce que nous sommes élus sur ce programme là. Nous serons éventuellement réélus sur les choix politiques que nous avons

faits en interne à la ville de Montpellier.

Il ne faut pas se cacher la face : quand on est volontaire, quand on a envie que les choses bougent, c'est difficile. C'est très difficile parce que c'est un changement opérationnel important.

A propos de Lutte contre les discriminations, j'ai proposé, en rencontrant plusieurs députés de gauche, que, puisque nous avons réussi à avoir un gouvernement quand même à peu près solidaire, on ait l'aide des députés concernant l'anonymisation des logements, et surtout l'obligation -et là j'ai été très très satisfaite de vous entendre Monsieur Anfosso- d'une politique de mutation interne chez bailleurs sociaux, qui passerait par la loi. Moi, j'attends beaucoup d'une loi qui doit passer au mois de mars à l'assemblée, parce qu'au niveau des élus locaux cela nous aiderait quand on est dans les commissions d'attribution, de trouver dans la loi des « priorisations », comme vous avez mis en place vous-même de manière volontaire sur les politique de mutations et l'anonymisation. Parce que les mutations, pour un bailleur qui est quand même le deuxième bailleur qu'on ait sur la ville de Montpellier, cela ne représente que 1% des attributions. C'est peut être déjà énorme, mais ce n'est pas forcément suffisant surtout quand on a un travail à mener sur la mixité dans les quartiers. Par exemple, sur « la Paillade », on devrait mener aujourd'hui une politique de changement d'attribution, mais presque à l'inverse de ce qui s'est fait pendant des années. Et cela, c'est difficile à mener. Y compris même peut être, -et là je vais peut être jeter un pavé dans la mare- dans le sens d'une « dé-socialisation » des logements sur certains quartiers. Et une telle action ne devrait pas seulement être menée sur Montpellier, mais à l'échelle de la France également Nous devrions y réfléchir, avec les associations. La Lutte contre les discriminations peut nous aider aussi dans ce sens là.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin!

Merci, on reviendra sur un certain nombre d'éléments que vous venez d'évoquer dans les tables rondes qui suivront. Pour le moment, spécifiquement sur la question de la nécessité d'une égalité de traitement dans les processus de traitement des demandes de logements, est ce que quelqu'un veut prendre la parole et ouvrir un débat avec ceux que nous appelons ici « les grands témoins » ?

Jacques Brissaud, administrateur Habiter Enfin !

Nous avons parlé plusieurs fois d'examen anonyme des dossiers. Puisque Mme Zahir a dit avoir mis ce système en place, est ce qu'elle pourrait nous dire pratiquement comment cela fonctionne ?

Soumia Zahir, Aubervilliers

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous l'avons mis en place l'anonymisation des dossiers en juillet 2008. Pourquoi et dans quel contexte ? Pendant la campagne électorale que nous avons menée en 2007, 2008, la question de l'opacité des attributions de logements, des passes droits, revenait souvent. Donc, cela a été un engagement électoral que de lutter contre le clientélisme et de favoriser la transparence des attributions. Concrètement, la ville est un réservoir ; ce n'est pas le principal ; c'est l'État qui est le principal réservoir d'une ville. La ville d'Aubervilliers a mis en place pour ses logements réservés « une commission de désignation ». Je veux juste préciser sur ce point qu' Aubervilliers, c'est 77 000 habitants et 4600 demandeurs de logements ; nous sommes aujourd'hui à 36, 38% de logements sociaux. Cette commission de désignation est présidée par le Maire-adjoint au logement, et est composée de différents conseillers municipaux, des représentants des groupes politiques des élus -opposition et majorité-. La commission de désignation intègre aussi la représentation d'associations, de la CAF, d'une association de personnes handicapées et du collectif « des mals logés ».

La première chose que nous avons dû faire, c'est d'établir des critères de désignation au niveau de la ville. Lorsque nous sommes arrivés, la première chose que nous avons demandée au service municipal du logement, c'est quels étaient les critères de désignation sous l'ancienne mandature. Il y avait 24 critères. Le premier critère c'était à la discrétion du Maire ; le deuxième critère c'était à la discrétion du Maire adjoint au logement ; le troisième critère c'était à la discrétion de la Conseillère municipale déléguée au droit au logement... et le vingtième critère, c'était les femmes victimes de violence conjugale. Vraiment !

Il y avait aussi un critère qui personnellement m'a un petit peu choqué ; c'était ce que l'on appelle la « préférence locale ». Cela sort un peu des discriminations mais beaucoup d'élus, même de gauche, parlent de préférence locale On pourra en parler aussi parce que ça pose, à mon avis, une question de discrimination.

Donc, nous nous sommes dits : « il y a quand même trop de critères... » Nous avons demandé au service municipal de faire un état des lieux des demandeurs, des difficultés, des demandes. On a remarqué que parmi les 4000 demandeurs, il y en avait une petite centaine qui était des demandeurs de plus de 10 ans, sans aucune proposition. On ne comprenait pas pourquoi, alors qu'ils entraient dans les critères de revenus, de situation, etc. Pourtant, aucune sans proposition. Il serait intéressant de parler de la question de savoir pourquoi ces personnes n'ont pas eu de propositions à l'époque

A partir de là, nous avons établi 3 critères : le premier, c'est les demandeurs de plus de 10 ans ; on prend en compte l'ancienneté.

Le deuxième critère, c'est l'éradication de l'habitat indigne. La ville a été assez précurseur sur la question.

Le troisième critère un point fondamental ; l'insertion. C'est tout ce qui touche à la décohabitation. Beaucoup de personnes, jeunes ou moins jeunes, vivent encore chez leurs parents, ou vivent chez leurs enfants. Notre objectif est de permettre la décohabitation de ces personnes.

Ce sont donc les trois critères que nous avons mis en place.

Pourquoi l'éradication de l'habitat indigne au sein du contingent ville ? C'est tout simplement parce qu'on s'est rendu compte que dans beaucoup de villes qui ont un programme de rénovation urbaine -et nous en avons deux gros, dans deux quartiers d'Aubervilliers-, on ne sait pas où les personnes sont relogées. La plupart du temps, elles sont relogées « plus loin », autrement dit un peu plus au Nord. Nous on s'est engagé à les reloger dans notre ville.

Et ces trois critères ont été votés. Ils ont été votés par délibération du conseil municipal, à l'unanimité. La question du logement, les politiques du logement dans une ville, cela concerne tout le monde ; tout le monde doit s'engager pas, seulement le Maire, mais l'équipe municipale dans sa globalité. C'est pourquoi ces trois critères ont été votés, rendus publics, avec une explication de texte dans le journal municipal. La commission se réunit et propose. Nous, nous respectons la loi DALO ; pour un logement nous proposons trois candidats au minimum. Je dis « nous, nous respectons la loi DALO » parce que souvent les collectivités territoriales respectent la loi DALO, mais pas la Préfecture et l'État, qui présentent seulement un candidat. Mais c'est encore un autre débat.

On présente un candidat A, un candidat B, un candidat C. On n'a pas besoin de connaître leur nom.

Ce qui est demandé aux services municipaux, c'est de donner sur ces demandeurs les informations relatives aux critères votés.

Ce n'est pas forcément facile quand on a 4600 demandeurs et qu'on attribue sur le contingent de la ville, environ 250 logements par an. C'est un peu tendu.

On va me dire : « oui c'est anonyme, très bien, donc la commission n'est en possession que ce qui l'intéresse, c'est-à-dire les critères retenus : la situation familiale, les revenus etc. Mais sur quel critère les candidats ont-ils été sélectionnés plus en amont ? C'est toute la question de la façon dont sont préparés les dossiers de candidatures.

Là-dessus, on peut dire deux choses :

La première c'est la question du coût. Les logiciels et le reste, cela a un coût. L'anonymisation au stade du logiciel, c'est compliqué avec le numéro de demande unique. Nous avons décidé que tout cela serait intégré dans un plan local de prévention et de Lutte contre les discriminations dont je vous reparlerai tout à l'heure.

La seconde, c'est la question de la formation. Nous avons mis en place des formations et des sensibilisations sur ces questions. Et pas seulement auprès des services, mais aussi de

l'ensemble des élus. De novembre 2008 à février 2009, nous avons organisé des journées de prévention et de sensibilisation sur la question des discriminations. Je me souviens que quand j'ai proposé cela on m'a dit : « oui, oui, tu as raison il faut mettre cela en place très vite au niveau de l'accueil ». Non, j'ai répondu ; on va d'abord mettre cela en place au niveau des élus, parce que les élus font les choix politiques, les orientations, donc tout doit commencer par les élus. Ce n'est pas parce qu'on est de gauche que l'on est lavé de tout soupçon de discriminations, de préjugés, etc. Donc, nous a commencé par les élus, ensuite par la direction, puis par les responsables de pôle et enfin par les agents. Et cela a été fait avec le financement de l'ACSE, par le cabinet ISCRA.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Je vous remercie... ce point concernant la manière d'intervenir, de former nous le traiterons en début d'après midi. Vous l'avez bien compris, en Languedoc Roussillon nous sommes loin de tout cela encore ; il y a du chemin, mais il y a des choses à faire, c'est bien pour cela que cela nous intéresse de vous d'écouter tous les quatre. Quelqu'un souhaite-t-il leur poser une question?

Questions de la salle

Mesdames et Messieurs bonjour, depuis 14 ans j'habite dans un appartement privé, ça fait depuis 95 que j'ai fait une demande de logement chez ACM et en 2008 chez Erilia. Je n'ai jamais eu de réponse pour avoir accès à un logement. Je ne sais pas à quelle porte il faut frapper pour accéder à un logement ? Merci de me répondre.

Public

Bonjour... Selma, administratrice de l'association la Pléiade.

Nous, nous intervenons dans le département du Gard. Ce qui m'interpelle, c'est le point de savoir si les critères sont objectifs..., si, chez le bailleur, il y a des travailleurs sociaux. Parce que chez certains bailleurs il n'y a pas de travailleurs sociaux ; quand il y en a, et quand les dossiers sont traités de manière correcte, pourquoi une commission ? Cela a un coût énorme, qui est répercuté sur le locataire...Oui, les gens qui assistent aux commissions sont quand même rétribués. Oui, oui, en tout cas dans le département du Gard oui. Je peux vous le dire, j'ai fait partie d'une. C'est la question que je veux poser.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Concernant votre question Monsieur, je vous recommande de prendre contact avec les

professionnels qu'il y a autour de vous, et surtout de modifier la manière dont vous chercher un logement. Visiblement ça ne fonctionne pas ; Il faut que tout le monde s'organise autrement, autant les demandeurs que ceux qui traitent les demandes. C'est de cela dont il est question aujourd'hui. Mais on ne pourra pas vous donner ni de réponse personnelle, ni vous attribuer un appartement.

Emile Anfosso, Sète

Je peux répondre aussi à Monsieur. Par rapport au problème qu'il pose, on a des litiges permanents avec les demandeurs au sujet de la période d'ancienneté de la demande. Il faut clarifier la situation parce que tous les demandeurs ne le savent pas. Si vous avez déposé un dossier il y a 6 ans, et si vous le renouvelez pendant 2 ans, mais qu'une année vous oubliez de la faire, vous perdez votre ancienneté. Alors peut être ce n'est pas votre cas, Monsieur ; mais je dis qu'il y a beaucoup de demandeurs qui pensent avoir un dossier qui a 3 ans, alors qu'en fait, ils ont sauté un an. Pour nous, réglementairement, ils ont une ancienneté d'un an. Donc pour eux, ils sont découragés et ils repartent un peu à zéro du point de vu du critère d'ancienneté.

En ce qui concerne les commissions d'attribution, Madame, le premier problème c'est que c'est la loi qui les prévoit. La loi, c'est que la commission d'attribution est souveraine pour ce qui concerne l'attribution d'un logement. Je sors d'un contrôle MILOS. Je ne sais pas si tout le monde connaît, c'est un contrôle interministériel qui intervient chaque 5 ans et qui contrôle toute la politique que ce soit de construction, ou d'attribution chez les bailleurs. Par exemple, nous avons eu une observation sur un point : l'accord entre deux locataires pour échanger leur logement S'ils font une demande dans ce sens, l'office quelque fois a donné son accord sans passer par la commission d'attribution. Et bien, nous venons de nous faire « ramasser » par la MILOS, qui nous a dit que même pour un échange, qui peut se régler en 8 jours, hé bien non, il faut une instruction, il faut faire une demande de mutation et passer en commission. Donc la commission d'attribution est souveraine. Quand à la rétribution, je ne peux pas vous laissez dire ça, parce que c'est dangereux Les administrateurs de la commission sont tous bénévoles ; évidemment si la commission se réunit à 14h et que la personne est salariée, elle peut avoir une indemnité compensatrice de salaire ; mais il n'y a pas un salaire.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

C'est un détail, mais attention on entend très souvent des personnes dire qu'elles sont obligées d'acheter l'attribution d'un logement ; ce sont des témoignages qui reviennent depuis fort longtemps et fréquemment. Ce n'est pas au niveau de la commission d'attribution à ma connaissance, mais il y a de l'argent qui circule de mains en mains pour des accès à

un logement.

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Oui justement, une petite précision, pour communiquer mon expérience au niveau de Villeurbanne.

Avec la mise en place du numéro unique, je pense qu'il y a un vrai gain de transparence et une perte de l'attitude de clientélisme. Dans notre région, il n'y a pas de zone géographique ; vous déposez une demande sur tout le « Grand Lyon »

Donc, à partir du moment où vous déposez un dossier chez un bailleur social sur le « Grand Lyon », votre demande peut être étudiée par toutes les commissions. Du coup, il n'y a plus de bénéficiaire « clientéliste » à aller voir tel ou tel élu, car vous ne pouvez pas connaître tous les élus de toutes les communes de l'agglomération. Du coup, je pense que c'est un vrai avantage par rapport à cette pratique du clientélisme ou de faveur donnée aux personnes qui ont un réseau, en laissant de côté certaines personnes qui attendent depuis 10 ans sans réponse.

Une autre pratique importante à mettre en place. Il devrait être imposé annuellement aux bailleurs, à la date anniversaire du dépôt de dossier, d'envoyer un courrier à chaque demandeur en demandant : « Êtes-vous toujours à la recherche d'un appartement ? Si oui merci de venir actualiser votre dossier ». Je pense que c'est aussi très important que les bailleurs sociaux adoptent cette démarche là, parce que quand vous déposez des dossiers dans 3, 4, 5 organismes, il est normal de se voir rappeler à la mémoire ce que vous devez faire, mais aussi que l'on s'occupe aussi de vous, et que le dossier n'est pas le 250ème sous la pile, totalement oublié.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Je dois nous frustrer tous, et clôturer cette table ronde. Je sais que les questions arrivent maintenant mais aussi que le temps est passé.

Si vous voulez bien on va essayer de maintenir le rythme, et donc interrompre cette table ronde comme prévu. Il y a un temps de pause, puis un temps d'intervention citoyenne avec le collectif « Urgence familles mal logées ».

Intervention du premier collectif : « Urgence familles mal logées »

Marion Persil, Chargée de mission Habiter Enfin !

Leila va vous présenter ce qu'est le collectif Urgence familles mal logées, puis les autres dames vous présenteront des témoignages.

Leila, Membre du Collectif Urgence famille mal logées

Merci Marion.

Dans la mouvance des associations et collectifs de mal-logés, le Collectif « Urgence Familles Mal-logées » tente d'interpeller l'opinion, les organismes HLM, les Institutions et les élus locaux sur leurs situations de blocage à l'accès à un habitat décent et adapté. Depuis 2004, des familles mal-logées, pour la plupart orientées par l'association, se réunissent régulièrement pour organiser des actions collectives. Ces familles vivent dans des conditions de « mal-logement » dramatiques: surpeuplement, insalubrité, blocage dans des dispositifs de logement temporaire, sans logement, hébergement chez des tiers, etc. Malgré le caractère urgent de leur demande, elles connaissent des délais anormalement longs dans l'attribution d'un logement social, par exemple plus de trois ans sur le département de l'Hérault. Il faut noter que ces familles sont majoritairement représentées par des femmes d'origines étrangères. Le collectif demande des rendez-vous, et est reçu ...plus ou moins bien par les politiques et institutionnels. Il a manifesté devant la Mairie, le Conseil Général, le Conseil Régional et les différents Offices HLM, et a toujours demandé une entrevue. Sur le marché de Noël, une action a été menée par les familles avec les enfants et a suscité chez les passants bien des réactions ... chaleureuses ouracistes ! Le collectif est connu, reçu et obtient des promesses souvent non tenues. Cependant, ne soyons pas trop négatifs, depuis maintenant huit ans, le Collectif a eut des résultats encourageants. Des familles qui subissaient des blocages discriminatoires ont pu accéder à des logements sociaux adaptés et décents sur la Ville de Montpellier.

Marie Florence, Membre du Collectif Urgence famille mal logées

Maintenant c'est plutôt des témoignages. J'ai un nom et un prénom bien français mais quand je me présente pour obtenir un appartement à louer ...celui qui était justement vacant devient brutalement occupé.... Qu'en pensez-vous ?

Je suis logée depuis 3 ans dans un logement très délabré. Je n'ai pas droit à la loi DALO car il est assez grand pour ma famille. Le propriétaire ne veut pas faire les travaux, il préfère les faire quand il rentrera dans l'appartement. Mais imaginez si je ne paye pas mon loyer, je rentre dans la situation qu'a dit Madame tout à l'heure, je deviens disons... une locataire privilégiée, et je peux peut être me faire loger vite fait. Mais je ne veux pas en arriver là. Je préfère faire les choses dans des conditions normales. Merci.

Cendrine, Membre du Collectif Urgence famille mal logées

Bonjour. Je suis locataire depuis 13 ans. Bizarrement la propriétaire prévoit seulement

maintenant de faire de nombreux travaux de rénovation... mais ce ne sera pas pour moi..... parce que je serai bientôt expulsée ...

Depuis 4 ans j'attends un logement social

J'ai failli être expulsée il y a un an ½, mais par chance pour moi et ma famille la propriétaire n'avait stipulé qu'un nom dans sa requête d'expulsion ! Or, le bail est au nom de mon mari et de moi-même. Le tribunal a donc refusé sa demande. Mais dans moins de 6 mois, ma propriétaire va renouveler sa demande sans faire la même erreur.

Depuis 2 ans, et après une procédure Dalo liée à l'expulsion, je n'ai eu aucune autre proposition de relogement d'un organisme HLM.

Je n'habite pas la Paillade et je refuserai d'y aller.

J'essaie de rechercher par moi-même d'autres solutions dans le privé. Je parle convenablement le français, donc au téléphone j'ai parfois des pistes... mais quand je vais dans les agences, dès que je franchis la porte, à peine ai-je dit « Bonjour »...qu'à ma vue il m'est répondu « Si c'est pour une location Madame, il n'y en a plus. »

Chanèse, Membre du Collectif Urgence famille mal logées

Voilà c'est un témoignage pour « Madame Louissette », nous allons l'appeler comme cela.

Voulez venir chez moi, j'habite dans un garage ! J'ai la nationalité française et un prénom bien français.

Quand on me voit avec le voile, le regard, le discours et le comportement changent.

Quand je suis arrivée à Montpellier je suis restée 9 mois à l'hôtel. Nous étions mon mari et mes 5 enfants, soit 7 personnes, dans une seule pièce !

Je n'ai pas pu faire de procédure Dalo car mon mari avait moins de 2 ans de présence sur le territoire français. Tous ceux et celles qui étaient en même temps que nous à l'hôtel ont été relogés relativement rapidement, au moins dans des appartements relais ...Pour nous rien !!!

Rêvant de pouvoir cuisiner normalement pour ma famille et d'avoir un peu d'autonomie et d'espace...Je me suis débrouillée seule : La seule chose que j'ai trouvée c'est « UN GARAGE » ! A vous de juger.

Leila, Membre du Collectif Urgence famille mal logées

Bonjour je m'appelle Nadia. Le 6 septembre 2008 j'ai obtenu un logement à la Croix

d'Argent. Il est assez grand pour ma famille. J'avais fait régulièrement des demandes depuis 2003. Mais je suis une exception ! Contrairement à la majorité des demandeurs j'aurais préféré aller à la Paillade. J'ai toujours demandé la Paillade. Je m'y plais et y ai mes habitudes. Ma mère y habite, est malade et a besoin de mon aide et de ma présence.

Par contre je n'aime pas la Croix d'argent ! Obtenir une mutation c'est la galère pour ne pas dire une impossibilité... Je ne comprends pas pourquoi un échange, c'est à dire une mutation est quasi-impossible.....d'autant que de nombreuses familles refusent d'aller à la Paillade !

Chanèse, Membre du Collectif Urgence famille mal logées

Je m'appelle Chanèse. En ma qualité de membre du collectif « Urgence familles mal logées » de l'association Habiter Enfin !, j'ai l'honneur de venir apporter mon témoignage sur divers situations de discriminations dont j'ai personnellement été victime, mais aussi, donner mon opinion sur la situation du logement en général.

Mon dossier de demande de logement, s'est heurté déjà par le passé à d'innombrables difficultés dont la plus surprenante est sans aucun doute cette mention de « famille d'algériens ». C'est en effet par pur hasard, que l'employé d'un organisme HLM m'a montré mon dossier, qui était dépourvu de toutes informations utiles mais qui contenait uniquement cette mention curieuse alors que rien dans les pièces administratives que j'avais fournies ne faisait paraître que nous étions une famille d'Algériens. Les personnes en charge du dossier se sont sans doute, par approche superficielle, ou par réflexe raciste, référées à mon lieu de naissance !

Combien de fois, j'ai eu à faire face à des comportements odieux dont celui consistant à me faire croire qu'il était normal d'avoir quatre ou cinq « numéro départemental unique » alors que la loi stipule qu'un seul numéro doit être attribué à chaque demandeur de logement. Aujourd'hui encore, je m'aperçois que je suis en possession de deux numéros de dossier ce qui me semble de mauvais augure !

L'attribution sanction est tombée : « Vous avez, m'a-t-on annoncé, la chance d'avoir un logement situé dans les hauts de la Paillade, en d'autres termes, au nord de la ville ou si l'on veut dans la ville d'en bas. A l'heure où nous parlons, je n'arrive toujours pas à saisir les critères d'attribution qui m'ont été appliqués, moi, la femme seule avec 3 enfants alors que je n'avais jamais exprimé un tel choix !

A tous ces soubresauts, s'ajoute le sentiment d'abandon, de non écoute, d'être considérée comme citoyenne de seconde zone... oui car venant de la ville d'en bas ! Cette

discrimination vécue au quotidien, associée à l'état d'insalubrité et l'état de santé de ma fille, m'ont incité à émettre le vœu légitime d'être mutée vers la ville d'en haut.

A travers ma situation personnelle, mais aussi à travers le vécu d'autres personnes, il apparaît clairement que les discriminations au logement ne sont pas prêtes d'être éradiquées. Bien au contraire, ces pratiques d'un autre temps et d'une autre époque continueront à se répandre et à sévir tant que les causes qui ont mené à ce désastre demeureront présentes.

Les chiffres relatifs aux populations immigrées dans le département de l'Hérault (source ministère de l'intérieur 2006) font apparaître un nombre total d'immigrés de 32118 dont 41% d'origine européenne. Sachant que la population du département est d'environ 1.031.974 habitants (référence statistique 2009 INSEE), la population immigrée représente 8.92%. Que ce taux soit élevé ou pas, là est un autre débat. Par contre au regard de ces chiffres et loin des analyses médiatiques, il apparaît que le problème lié à l'immigration n'est pas ce raz de marée souvent imaginé, mais bien des concentrations ethniques et communautaires laissant place à un chômage galopant, à l'émergence de fortes sous cultures bousculant la culture du pays d'accueil la France, créant des territoires de non droit aggravant ainsi la situation sécuritaire dans certains quartiers, ou encore, encourageant le repli communautaire et l'apparition de réflexe religieux limitant toute autre forme d'expression libre. En somme, provoquant un malaise profond dans la société française.

Notre mal vivre n'est qu'une conséquence logique, car découlant des politiques menées jusqu'à présent et qui tendent toujours à cantonner les personnes d'origines étrangères dans des ghettos généralement au nord des villes. D'autres voies sont possibles. Un changement doit être amorcé pour lutter contre toutes formes de discriminations.

Personnellement, en tant que citoyenne française, je revendique mon droit de vivre libre dans une France de la diversité et de l'égalité des chances. La république française rime avec liberté et responsabilité ; à ceux qui veulent les quartiers nord, le droit de choisir, mais à ceux qui désirent habiter et évoluer ailleurs, également le droit d'opter pour vivre en France.

Mireille, Membre du groupe logement de l'Université du Citoyen

Bonjour je vais à présent vous lire un poème qui a été fait dans le cadre de l'I-peicc et de l'Université du citoyen.

Logement

Se loger à Montpellier est vraiment trop compliqué...

Pourtant rédigés... les textes de loi sont bien peu appliqués.

*Il est vraiment rare qu'ils répondent aux critères demandés,
En attendant, nous habitons des logements très surpeuplés.*

*Quelle est cette société qui vend du rêve où la réalité
Est rattrapée par le cauchemar pour une grande majorité ?*

*Nous exerçons une activité salariale avec des ressources raisonnables,
Mais cela ne suffit pas à nous offrir des logements convenables
Pourtant, pour ce faire, nos efforts restent indénombrables !*

*Se loger à Montpellier est une grosse difficulté
Où l'apport financier reste la condition principale
Cependant le logement est vital,
Pour favoriser l'insertion sociale !*

*Les loyers sont beaucoup trop élevés
A moins d'avoir un poste bien haut placé*

*Aujourd'hui, nous sommes abandonnés, pour le logement,
Offrez des appartements décents pour nous et nos enfants !!*

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

On m'a posé la question de savoir si vous accepteriez que vos textes soient transmis à ceux qui le demanderaient ?

[oui]

On va enchaîner et reprendre la formule table ronde.

Deuxième table ronde : Transparence des attributions

Informations / Motivations des décisions / Passe-droits et clientélisme / Règlements / Délibérations / Arrêtés

Jacques Brissaud, Administrateur Habiter Enfin !

J'étais allé rencontrer Soumia Zahir à Aubervilliers pour préparer cette journée. Elle m'a dit : « quand j'ai été élue, la première chose que je me suis dite, c'est que, pour toutes ces personnes qui ont fait une demande qui a été rejetée, c'est important de savoir pourquoi il ne leur a pas été attribué un logement... qu'on leur dise pourquoi leur dossier n'a pas été accepté. Après, ces personnes sont d'accord, ou pas d'accord, mais au moins qu'elles sachent pourquoi.

Cela m'a paru tout à fait pertinent pour notre région, et pour tout dire tout à fait révolutionnaire. Alors je voudrais bien vous entendre parler plus précisément de ce point.

Soumia Zahir, Aubervilliers

Je vais me représenter Soumia Zahir, élue à la ville d'Aubervilliers. Je suis en charge de la prévention des expulsions locatives, du droit au logement, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes. Je ne cumule pas les mandats mais j'ai une délégation sur ces questions. Je préside également les commissions d'attribution de l'OPH d'Aubervilliers.

Donc je vais essayer d'aller un petit peu loin sur cette question de la transparence des attributions donc j'ai commencé à parler tout à l'heure.

C'était un engagement électoral pendant notre campagne des municipales. Aubervilliers c'était une ville communiste depuis la libération. Depuis 2008, c'est Jacques Salvator qui est le Maire d'Aubervilliers. C'est un Maire socialiste avec une équipe PS, Europe Écologie les Verts et Parti Radical de gauche et MRC.

Nous avons mis en place, comme je suis également élue sur les discriminations, un plan local de prévention et de lutte contre les discriminations, à Aubervilliers.

Ce plan local est sur deux volets.

Le premier volet, c'est un diagnostic au niveau territorial sur la question des discriminations. J'avais rencontré à l'époque un responsable de la HALDE, Monsieur

Eric Pellisson qui était le délégué de la HALDE. La discussion avait commencé autour de la question de l'emploi. Cela m'avait un petit peu interpellée, car malheureusement aujourd'hui encore il y a des discriminations à l'emploi.

Mais les discriminations, ce n'est pas seulement dans le domaine de l'emploi. Notre communauté d'agglomération a fait un plan de lutte contre les discriminations sur la question de l'emploi. Beaucoup de villes le font aussi. Mais cela me pose la question de savoir si finalement on considère les personnes simplement comme des travailleurs ou des non travailleurs. Pour moi, on doit considérer avant tout les personnes comme des citoyens. Et considérer la question des discriminations, ce n'est pas le faire seulement sur le volet de l'emploi mais sur toutes les thématiques, accès au droit, éducation, accès à la santé, le logement, l'emploi, égalité etc. D'ailleurs, on ne parle pas d'égalité des chances à Aubervilliers car on n'y croit pas ; on parle d'égalité des droits. On n'a pas la chance d'accéder à quel que chose, nous avons des droits.

Donc on a abordé aussi la question des discriminations dans l'accès au logement.

Ce qu'on ne sait pas forcément c'est que c'est une question « tabou » pour une mairie. Il faut le dire. Quel que soit le parti politique. Le problème pour moi, c'est que tant que comme élu politique, nous considérerons le logement comme un outil électoral, il y a plein de problèmes qu'on ne résoudra pas. On pourra mettre l'anonymisation en place, on pourra construire plus de logements, cela ne mettra pas fin aux discriminations si nous, politiques, n'arrêtons pas de penser la question du logement comme un outil électoral. Étant élue socialiste, de gauche, ayant des valeurs, le logement pour moi est un droit fondamental pour tous les citoyens, un droit de se loger dignement. Alors, je pense que nous devons vraiment quand nous mettons en place des politiques de logement, nous occuper de toutes ces familles, de toutes ces personnes, et veiller à ce qu'elles puissent se loger dignement.

C'est en partie pour ça que nous avons mis en place l'anonymisation et la transparence.

C'est l'un des premiers dispositifs que nous ayons mis en place, et tout simplement parce que nous devons rendre compte aux citoyens. On ne va pas attendre 2013 pour rendre compte des actions de notre mandat, parce que 2014 arrive à grand pas et que notre CDD se termine en 2014. Donc nous rendons compte aux citoyens

depuis 2009, tous les ans, sur chaque délégation.

Mais comment rendre compte sur la question du logement, et plus précisément sur la question des attributions ? Pour cela, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a mis en place des critères objectifs. Par exemple -je n'ai pas les chiffres exacts- imaginons qu'il y ait eu 200 attributions dans l'année sur le contingent de la ville. Et bien, on va rendre compte que sur les 200 attributions, il y a eu 50 sur tel critère, 70 sur tel autre critère etc. Il pourra avoir eu 30 attributions hors critère mais les 30 seront argumentées : femmes victimes de violence familiale, accident de la vie, handicap, Plan de Rénovation Urbaine avec nécessité de reloger les personnes etc.

Nous avons mis en place cela. L'anonymisation, nous en rendons compte chaque année aux citoyens dans le journal municipal.

Aubervilliers c'est une ville assez étendue, presque 80 000 habitants. Nous avons un quartier qui est coupé par un canal, qui s'appelle le quartier du Landy ; c'est un quartier vraiment défavorisé de la ville. Dans ce quartier là, alors que beaucoup ne voulaient pas aller y vivre, on me disait toujours: « il n'y a que des africains qui vivent là bas... ». Effectivement, on s'est rendu compte que là, l'attribution des logements posait souci. Il n'y avait eu des attributions de logements qu'à une seule catégorie de demandeurs, là c'était des africains. Il n'y avait pas une seule école, pas une pharmacie, c'était vraiment un quartier abandonné.

A ce sujet, je ne parle pas de mixité sociale, car quand on parle de mixité sociale, on fait référence à une mixité ethnique et ce n'est pas le rôle du logement. Je préfère parler d'équilibre social. Comme il a été dit « *d'être trop entre nous, on ne sait plus être avec les autres* ». Et précisément, l'anonymisation des dossiers empêche la « gentrification » des immeubles par « catégorie » de population. Si on veut un « équilibre social » dans notre ville, on doit partir de données objectives et non des préjugés. Par exemple, Aubervilliers est une ville économiquement pauvre. Nous avons besoin, pour l'équilibre social de la ville, d'avoir en plus (et non à la place) d'autres personnes d'un niveau économique différent. Il faut pour cela que l'on construise des logements, et que la ville devienne attractive pour de nombreuses catégories de personnes.

Les collectivités mettent en avant la question de la mixité sociale, mais cela recouvre une approche ethnique. Une anecdote par exemple. Au début de mon mandat, j'ai

reçu, j'ai reçu une pétition de locataires d'un immeuble au centre ville : « Oui voilà on n'est pas contents, vous nous avez installé une famille à problèmes, et nous avons voté pour vous pour la mixité sociale ». Et puis, en grattant un peu plus, le « problème » de la famille c'est qu'ils étaient noirs. Or, ce n'est pas parce qu'ils sont noirs, africains ou maghrébins qu'ils ne sont pas cadres, et qu'ils ne sont pas au niveau des plafonds de ressources. Donc, je pense que c'est notre rôle en tant qu'élus de faire de la pédagogie. Quand on reçoit en permanence d'élus, des personnes qui sont en situation de mal logement et qui viennent nous voir, forcément nous avons de l'empathie pour ces personnes qui sont en difficultés ; mais c'est à nous d'expliquer comment fonctionne le logement social, notre responsabilité, ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire. Cela ne règle pas le problème sur le moment de la personne, mais au moins elle comprend, elle comprend comment ça marche, et que c'est difficile. Comme je vous le disais tout à l'heure, il y a 4600 demandes de logements, 250 désignations dans la ville. La situation est vraiment difficile. Nous faisons tout ce qu'on peut faire pour construire plus, mieux. Mais voilà, la situation telle qu'elle est. C'est ce que je dis souvent aux personnes qui demandent quand elles vont être relogées ? Je leur dis je ne sais pas. Le logement ce n'est pas une science exacte. Et à partir du moment où on vous promet un logement, on vous ment. On ne promet pas un logement, ça ne se promet pas. Ça ne se donne pas non plus. Il y a des procédures d'attribution. Je leur dis : « on a mis en place des critères, vous y entrez, vous n'y entrez pas ».

Mais il y a aussi souvent des alternatives. On a mis en place une Agence Immobilière à Vocation sociale, qui fonctionne avec les baux glissants. On est aussi sur la question des réquisitions des logements vides. On a mis en place aussi les logements pour les jeunes, parce qu'il y a une grande difficulté des jeunes à accéder à un emploi mais aussi à un logement ; on a un CLAJ, pour permettre aux jeunes d'être autonomes par le logement.

Voilà la question du clientélisme c'est ça. Souvent quand les personnes viennent nous voir, elles essayent un peu tous les moyens : on a des « je suis socialiste comme vous »avec le nombre de socialistes qui sont passés dans mes permanences d'élue, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas été élu à 98%. Ou bien on a des : « mais je suis marocaine comme vous » etc. Enfin on essaye par tous les moyens. Je le comprends quand on est arrivé à une telle misère, à une telle

précarité. Mais nous, élus et politiques, on a donné aussi ces mauvais réflexes et créé ce système. Alors nous élus, nous avons aussi à en découdre aujourd'hui avec lui.

Jacques Brissaud, Administrateur Habiter Enfin !

Merci ! Je propose aux autres d'intervenir... oui Madame Qvistgaard.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Alors après tout ce qui a été dit sur les permanences, vous comprenez maintenant pourquoi en tant qu'adjointe au logement à la ville de Montpellier, je ne reçois personne en rendez-vous individuel quand c'est un demandeur de logement. C'est étonnant mais je ne peux pas le faire ; je m'auto-interdis de le faire, y compris depuis que j'ai un quartier sur la ville de Montpellier. Parce que je ne veux pas prioriser un demandeur plutôt qu'un autre. On a fixé des critères de priorisation. On a pris des options politiques contre le clientélisme. Nous sommes aussi conscients de la détresse, quelque fois de la détresse humaine, des personnes qui s'adressent à nous quand il n'y a pas de logements disponibles pour les situations spécifiques, en termes de handicap, de femmes seules, d'immigrés aussi, qui ont un problème de logement, qui ont un travail mais qui sont logés dans des conditions vraiment indignes. Je pense notamment au centre ville, qui est en pleine rénovation urbaine, mais également au quartier privé -je le dis sciemment, privé- du Petit Bard parce qu'on a laissé faire à une époque des choses, contre lesquelles maintenant on se bat. C'est une lutte permanente dans ces quartiers là. Mais il y a aussi les copropriétés dégradées où cela commence vraiment à être compliqué sur la ville. Mais moi je m'auto-interdis de rencontrer des personnes personnellement qui viennent demander un logement. Ce n'est pas possible, parce que c'est justement ça aussi la lutte contre les discriminations.

Jacques Brissaud, Administrateur Habiter Enfin !

Sur cette question j'aimerais bien vous entendre, Monsieur Anfosso. Est-ce qu'un directeur d'office HLM doit des explications, quand il rejette un dossier de demande, au malheureux demandeur?

Emile Anfosso, Sète

Dans l'organisation réglementaire des offices, le Directeur n'a pas de relations directes ou indirectes avec les demandeurs de logement. Par contre c'est le service qui est sous sa

responsabilité qui doit faire des propositions à la commission. Le but, ce serait d'arriver à ce qu'il n'y ait plus de refus de la commission aux propositions faites par les services si celles-ci sont faites à partir des critères bien clairs et bien détaillés que je vous ai décrits tout à l'heure. Bon et ça ce n'est pas complètement acquis, mais ce que l'on constate nous depuis deux ans, c'est que la commission entérine à partir de ces critères toutes les propositions des services avec un ordre de priorité un, deux, trois par logement libéré.

S'agissant de la politique de mutation, je voudrais répondre au collectif.

La politique de mutation est une politique compliquée. La politique de mutation engendre statistiquement beaucoup plus de refus qu'une politique d'attribution directe. On pense que les gens, à partir du moment où on propose un T4 alors qu'ils sont dans un T2 ou un T3, ils vont l'accepter parce qu'un T4 c'est de l'espace, pour les enfants les devoirs etc. Hé bien, on a quand même des refus, parce que certaines familles ne veulent pas quitter le quartier où elles sont ; d'autres vont trouver que le logement proposé en terme de qualité prix n'est pas intéressant, parce qu'il est souvent plus cher. Par exemple, il arrive souvent qu'on ait des logements récents du type T4 qui sont plus petits qu'un T3 des années 80, du point de vue de la surface, si bien que les gens ne peuvent rentrer leurs meubles. Donc il y a des refus. Et on se trouve devant ce paradoxe qu'avec cette politique de mutation que nous avons mis en place -qui ne sera pas remise en cause-, nous avons beaucoup plus de refus qu'avec les attributions directes. J'espère que l'Etat un jour ne va pas nous interpellé en disant qu'on attribue mal puisqu'il y a beaucoup de refus.

Sur le sentiment d'injustice et de discriminations, il faut toujours rappeler que quand on attribue un nombre de logements qui ne représente que 10% du nombre de demandeurs, c'est certain qu'il y aura toujours des gens qui seront laissés sur le côté, même s'ils sont dans des situations qu'ils jugent ou qui peuvent être jugées prioritaires. Mais à partir du moment où on fixe des critères, même si ils sont les plus objectifs possibles, il y a toujours des gens qui vont être laissés sur le côté, souvent des gens qui mériteraient aussi d'avoir un logement. Donc il faut bien comprendre que le rôle des bailleurs sociaux est très difficile et si on s'engage dans une politique de mutation, comme nous en avons fait le choix, il y a des demandeurs qui du point de vue de l'ancienneté, seront pénalisés.

Alors quant à donner les raisons et à motiver nos décisions, ce n'est pas dans le fonctionnement des offices ; on ne donne jamais d'explications précises aux gens qui n'ont pas de logement ou qui n'ont pas de propositions. C'est sûr que si on affiche maintenant des critères précis en disant : « voilà c'est 40% pour les mutations, 40% les publics prioritaires, 20% pour l'ancienneté », la personne qui a déposé une demande il y a un an pourra comprendre d'elle même qu'il faut qu'elle attende. Mais on ne lui donne pas l'explication. Si

on lui donne un livret, qui détaille ces règlements de manière claire et explicite, je pense que les personnes comprendront.

Jacques Brissaud, Administrateur Habiter Enfin !

Vous l'avez faite, une politique par rapport à l'information des demandeurs ?

Emile Anfosso, Sète

Effectivement, c'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure. Dans les deux documents établis suite à la formation, il y en a un qui est à la destination des demandeurs, et qui sera remis systématiquement à chaque personne qui viendra déposer un dossier. Donc elle verra clairement le fonctionnement de la commission et des attributions.

Jacques Brissaud, Administrateur Habiter Enfin !

Madame Salhi, autour de ces deux grandes questions « la motivation des refus » et « le logement social est oui ou non un outil électoral », voudriez vous intervenir ?

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Je ne suis pas moi même élue au niveau du logement, mais, effectivement il fut un temps où le clientélisme était une facilité. Depuis le mandat 2008, les choses ont beaucoup évolué, avec la mise en place de nouveaux critères. Le critère principal sur Villeurbanne, c'est la vétusté, et les personnes hébergées qui n'ont vraiment pas de recours. Je n'ai pas la liste des autres critères, mais une chose est certaine, la mise en place du numéro unique sur le « Grand Lyon » a mis fin au clientélisme, parce que l'agglomération est tellement grande qu'on ne peut pas aller frapper à la porte de tous les élus. Comme vous le disiez Madame, l'adjointe au logement ne reçoit pas les personnes qui viennent la solliciter pour un logement ; elle renvoie aux services et aux responsables de secteur, qui ont été formés et qui expliqueront les différents critères d'attribution. Il y a eu une politique préalable de formation pour tous les niveaux, toutes les strates, que ce soit les cadres, les non cadres, les agents d'accueil. Ils ont été formés justement pour pouvoir ne pas discriminer. Parce que le problème, c'est que les bailleurs ne pensent pas discriminer ; ils n'ont pas cette impression là. Les pratiques sont tellement installées qu'ils n'ont pas le sentiment de discriminer. Or les demandeurs, eux, sentent la discrimination. C'est à partir de ce constat là que les agents, les cadres, les membres de la commission et également les élus ont été formés sur les pratiques discriminatoires.

Jacques Brissaud, Administrateur Habiter Enfin !

Donc maintenant parole à la salle.

Questions de la salle

Public

Bonjour, moi j'ai plusieurs questions à poser. On a très bien compris que l'attente est longue parce qu'il y a plus de demandeurs que de logements. Mais est ce qu'on a vraiment pensé à la lutte contre le passe droit, parce que ça se pratique beaucoup ici à Montpellier, peut être pas avec vous (Mme Qvistgaard), mais il n'y a pas que vous et à Montpellier il y a beaucoup de passes droits. Moi j'habite dans un quartier où il y a 4 offices HLM: FDI, ICF, ACM, Hérault Habitat, je côtoie des gens et je vois bien tout ce qui se passe. Les gens parlent. Et ce ne sont pas les gens prioritaires qui passent en priorité. Sur la ville de Montpellier, il y a une grande majorité de passe-droits. Donc ce que je voulais savoir c'est est ce que dans les offices HLM et la Mairie de Montpellier on s'engage à une lutte contre les passe-droits ?

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Je dois réitérer ce que je représente et qui je représente ici. Je représente la ville de Montpellier en tant que déléguée au logement. Vous m'avez entendue et je sais que les discours sont enregistrés. Je suis garante de l'absence de passe-droits sur la ville de Montpellier. Ensuite, ce qui se passe en dehors de mon propre champ d'attribution, qui me vient directement de Madame le Maire, ce qui se passe en dehors de ma délégation, ou dans les offices, -parce que les offices aussi ont du contingent propre-, je ne peux m'engager, parce que cela sort de mon champ d'attribution. Mais, sur ce qui se passe sur le contingent de la ville de Montpellier, je suis garante de la lutte contre les discriminations et du « non passe-droits ». Et je peux vous le dire clairement les yeux dans les yeux, en ce qui me concerne et en ce qui concerne Madame le Maire de Montpellier.

Ensuite nous ne sommes pas tout à fait dans la même configuration politique certainement que ma collègue d'Aubervilliers. En effet, nous avons un héritage sur la ville de Montpellier. Nous sommes une partie de l'équipe de 2008 à être de nouveaux élus, et à nous être engagés dans le sens d'autres pratiques comme le disait ma collègue de Villeurbanne, ce qui n'a pas peut être pas par le passé été toujours le cas. Il y a aussi des mairies où il y a des gens qui font des discriminations sans même s'en apercevoir ; dans les offices aussi. Quand vous travaillez dans l'accueil, parce que je rencontre aussi des personnes qui sont à l'accueil des offices, et bien c'est vrai qu'il y a des offices qui font aussi de la discrimination

sans s'en rendre compte. Cela participe aussi de leur propre volonté au Conseil d'Administration de le faire.

Public

On entend parler du slogan de Montpellier qui est « vivre ensemble » et pourtant on voit bien que dans les quartiers Paillade, Petit Bard, Figuerolles, Paul Valéry, à 90% c'est la même population.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

C'est une question ou une constatation ?

Public

Une constatation, et en même temps c'est pour demander où elle est la mixité ?

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Je réponds, où vous avez d'autres questions liées à ça ?

Public

Aussi par rapport aux attentes, je voudrais parler au nom des personnes qui touchent le RSA, qui sont SDF, qui ont un avis d'expulsion, voilà toutes ces personnes, qui à cause de passe-droits ou d'autres choses, attendent pour avoir un logement, alors qu'il y a d'autres personnes qui sont dans des situations normales, qui peuvent l'avoir plus facilement. Voilà pour moi c'est ça la lutte contre les discriminations.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Sur les quartiers que vous citez, nous avons des politiques de rénovation urbaine, et ce n'est pas pour rien. Sur le centre ville, tout le travail qui est fait sur la rénovation urbaine et sur l'installation de nouveaux arrivants lorsque les logements qualifiés d'insalubres ou d'indignes ont été refaits, ce n'est pas pour rien non plus. Maintenant ce sont des politiques qu'on mène, et on aurait souhaité en tant qu'élu de gauche que ces politiques là soient menées plus rapidement les années passées. Ce qui n'a pas été le cas. Donc si vous

entendez aujourd'hui le ministre de la ville François Lamy, il y a une vraie volonté de changement là aussi. En tant qu'élus locaux nous attendons beaucoup de l'État, et de l'implication politique de l'État pour nous aider. Parce que quand vous vous attaquez, comme à Montpellier, à la rénovation urbaine, sur la plus grande propriété privée de France comme le Petit Bard, et quand vous n'avez pas tous les outils puisque, je le rappelle, le logement social n'est pas de la compétence de la ville, mais bien de la compétence d'une autre collectivité, vous avez besoin de l'Etat. Nous faisons tout pour que les bailleurs sociaux nous aident sur le relogement des personnes sur ces propriétés. C'est à dire que lorsqu'il y a eu une attribution dans le cadre de la rénovation urbaine, nous donnons 3 droits à construire et 5 droits à construire pour les grands logements dans les nouvelles ZAC pour ces opérateurs là. Mais cela dépend aussi de la volonté des commissions d'attribution du bailleur en propre ; commissions dans lesquelles la ville -et pour cause puisque que nous n'avons pas la compétence- n'a pas la majorité dans la commission d'attribution. Donc je peux vous dire que sur les 4 bailleurs que vous avez cités, un en particulier, c'est une lutte à chaque commission d'attribution. Lorsqu'on entend des propos sur les femmes voilées, c'est « inintelligible et inacceptable » et pourtant c'est mis aux voix dans les commissions d'attribution. Et quand vous n'avez pas la majorité, même la ville de Montpellier est tenue d'accepter la proposition de la commission d'attribution. La commission d'attribution est souveraine Madame, elle est souveraine. Mais les critères que nous nous imposons et que nous nous imposons à la ville de Montpellier ne sont pas forcément les critères que s'imposent certains bailleurs sociaux.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Je voulais juste souligner que vos discours ne sont pas du tout antagonistes ; il y a bien une volonté d'essayer de transformer, mais il y a du travail. Vous avez du courage, Madame Qvistgaard, mais il y a bien des discriminations qui construisent un apartheid locatif dans la ville. C'est indéniable, n'importe qui va dans le quartier, à 5 minutes d'ici, regarder les noms sur les boîtes aux lettres, découvrira une cage d'escalier maghrébine, une cage d'escalier plutôt gitane avec des noms à consonance espagnole, une cage d'escalier du quart monde avec des noms je dirais très français, etc. Cette installation ethnique par cage d'escalier est partout en ville.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Si vous m'avez bien entendu sur le quartier de la Paillade, dans le propos que j'ai tenu avant, j'ai bien parlé de dé-socialisation des logements.

Public

Si j'ai bien entendu ce que vous avez dit, si la ville est représentée, même si elle n'est pas majoritaire, dans les commissions d'attribution, si la ville constate la mise en avant de critères discriminatoires qui sont hors la loi, il est de la responsabilité de la ville, il me semble, de mettre en exergue cette situation, et donc soit d'attaquer, soit de former, soit de communiquer autour de cela, mais, en tout cas, en aucun cas de laisser faire, il me semble.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Je peux vous assurer qu'on ne laisse pas faire, mais le combat est difficile

Public

Oui, mais la justice est là. Si vous assistez, et que vous avez des preuves à l'appui, des témoins, là il faut attaquer.

Public

Moi je voudrais juste dire que les locataires et les demandeurs d'emploi se sentent discriminés. Quand on se présente au niveau des bailleurs sociaux, on ne nous reçoit pas, on ne nous parle pas, on ne nous donne pas d'explications, donc on n'est pas écouté. On voudrait savoir à qui on doit s'adresser. Peut-être qu'un élu ne peut rien faire, ne veut pas intervenir. Mais il faut bien que quelqu'un nous écoute, qu'on soit écouté et non pas laissé en marge de la société. Sinon, cela se répercute sur nous en premier, mais aussi sur nos enfants qui veulent évoluer dans la société française et non pas dans une société qui n'est pas la nôtre. Donc on vit cette discrimination -c'est une réalité-. Quand on s'adresse aux bailleurs sociaux, on nous dit que c'est la commission d'attribution, qu'on peut rien faire, et que c'est à eux qu'il faut s'adresser. Mais on n'a pas les noms des gens qui sont à la commission d'attribution d'une part, et d'autre part on ne comprend pas pourquoi les agences des bailleurs sociaux nous disent « nous on est là que pour prendre vos dossiers ». Est-ce que ce n'est pas dépenser de l'argent pour rien ? Je voudrais comprendre ça. Personne ne nous répond, personne ne veut nous voir... on nous envoie des lettres types... c'est des insultes, voilà des insultes.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Alors si je ne pouvais et surtout si je ne voulais pas vous écouter, je pense qu'aujourd'hui je

ne serais pas là.

Au sujet du mode d'accueil et de réception qu'on vous fait chez certains bailleurs, vous avez parlé de deux choses, vous avez parlé de logement et vous avez parlé d'emploi. Donc les discriminations vous les ressentez principalement dans ces deux domaines là. Pour la ville de Montpellier, nous avons une élue qui s'occupe aussi de la lutte contre les discriminations, qui s'appelle Nadine Souche. Un conseiller municipal, Cédric Sudre, est aussi délégué à la lutte contre les discriminations. Donc la volonté politique de la ville, elle y est. Le pouvoir aussi. Quand vous dites Madame « vous n'avez qu'à dénoncer, vous n'avez qu'à faire ceci » on le fait aussi. Ceci dit en tant qu'élue, on n'a pas tous les leviers du pouvoir, il faut le savoir. Donc lorsque des personnes sont victimes de discriminations, elles peuvent aussi porter plainte. Elles peuvent le faire. Et si vous êtes dans un collectif, vous pouvez le faire.

Public

Je suis Madame Anoune, je représente la DRJSCS. Nous sommes une direction qui travaillons depuis très longtemps sur l'égalité de traitement et des préventions des discriminations. Quelque chose m'a étonné dans votre intervention. Je ne dis pas qu'il faut dénoncer, c'est pas le rôle d'un agent public. Mais ce qui m'étonne, c'est que dans le cadre d'une commission d'attribution, où sont présents des représentants des collectivités territoriales, autrement dit des personnes qui assument une mission de service public, on puisse coproduire ou cautionner des critères qui sont interdits par la loi. C'est une question pour moi je ne me vois pas en tant qu'agent public avoir ce type de comportement. C'est ce qui me paraît étonnant.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Alors, en dehors de tout micro, Madame, je vous donnerais le bailleur et la commission d'attribution dans laquelle l'État n'est pas présent. Dans ce genre de commissions, on ne serait pas trop d'être deux, voir trois représentants. Chez certains bailleurs, vous êtes toujours présents, chez d'autres vous n'y êtes jamais. La critique est facile, mais aussi faut mettre les mains dedans.

Public

Ce n'est pas une critique.

Public

Bonjour, je suis Monsieur Oufkir, travailleur social au conseil général de l'Hérault et ma mission prioritaire, c'est le logement. Je suis Conseiller en Économie Sociale et familiale. Je parle en mon nom, mais je pense que mon propos rejoindra celui des collègues qui sont dans la salle. La question du logement nous pose problème dans le sens où l'accès au logement ne relève pas de nos compétences. La position de Madame Zahir me réconforte, parce que nous sommes parmi ceux qui ne mentent pas au public, qui leur disent « on n'a pas de logement »... on ne promet pas de logements. C'est ma première remarque.

Et la deuxième c'est par rapport à l'anonymisation des demandes. C'est une question à double tranchant. Parfois, c'est une fuite en avant des élus, qui ne veulent pas recevoir les administrés, malgré qu'ils les représentent, et que c'est grâce aux administrés ou aux citoyens qu'ils sont là où ils sont. C'est de leur devoir de recevoir les citoyens ; la moindre des choses, la moindre des corrections, c'est de leur donner de l'information, ou de les orienter vers des gens formés. La plupart des élus ne reçoivent pas, ils ont des assistants qui reçoivent à leur place. La moindre des choses, que ce soit l'élu ou l'assistant, c'est que le citoyen ne soit pas dupe ; si on lui explique ce qu'il doit comprendre, il ne va pas s'attacher à une utopie.

La question des discriminations et de l'accès au logement, moi j'y ai été confronté au niveau de mon travail. J'ai travaillé à la Paillade, beaucoup sur l'accès au logement. Un jour, j'ai rencontré le directeur de l'agence de la Paillade. A l'époque, j'avais été embauché par la Mairie qui m'avait chargé de travailler sur l'équilibre dans le logement social, et de faire la mixité sociale. C'était un mot à la mode à l'époque. Je lui ai demandé au directeur ce que c'était que la mixité sociale et il ne savait pas. Je lui ai dit que la mixité sociale était de considérer que les personnes avec des noms à consonance maghrébine demandent comme les autres un logement décent et que beaucoup veulent légitimement ne pas rester sur la Paillade, et doivent pouvoir demander des mutations pour aller par exemple dans un logement au centre ville, où il y a beaucoup de logement qui se construisent. Donc à ce moment là j'ai compris que la question du logement et des discriminations était très complexe et que les discriminations de toute façon elles sont présentes et perdureront. Je pense que l'anonymisation peut éventuellement répondre à un volet de la problématique mais c'est plus la construction de plus de logement social qui permettra à ces personnes en mal de logement d'accéder un jour à un logement qui correspond à leur besoin.

Public

Moi je vais vous raconter une petite histoire, que j'ai entendu dernièrement. Une famille a

été appelée dernièrement le 5 octobre, par une grande institution, qui lui a dit de remettre vie son dossier à jour parce qu'il y a une commission le 15, qu'il y aurait des logements qui vont être construits et livrés en novembre. Moi je trouve ça anormal qu'une grande institution puisse appeler une famille en lui demandant de remettre son dossier à jour.

Public

Oui bonjour, Marc Pratlong, de l'association « Voisins en Méditerranée ». Moi j'aimerais poser une question. On parle de transparence des attributions mais la meilleure des transparences c'est encore de s'ouvrir aux gens finalement. Est-ce que ce ne serait pas possible de décider que les commissions d'attribution seront filmées, enregistrées, et diffusées ? Pour qu'à un moment donné, le commun des mortels puisse vérifier, voir comment cela se passe dans une commission. Je trouve qu'aujourd'hui on est dans un mode de communication où les médias prennent de plus en plus d'importance, on a internet, on a des outils qui nous permettent de développer de la démocratie populaire et de proximité. Je pense que cela pourrait éviter des quiproquos. Et cela permettrait à certaines personnes de mesurer leur propos dans ces commissions.

Public

Moi, quelque chose m'étonne. Dans mon travail, on est financé pour une action spécifique d'insertion. On travaille donc avec des travailleurs sociaux. Or, le retour qu'on a de ces personnes, c'est que le travailleur social est limité dans son intervention. Certes, il est sûr que ce n'est pas au travailleur social d'obtenir un logement pour une famille ; mais c'est quand même lui le premier qui accompagne la famille et c'est quand même dommage que cet accompagnement ne soit pas pris en compte. Voilà c'est ce que je voulais dire. Le travailleur social, c'est quand même la première porte d'entrée ; il permet de ne pas user et fatiguer les familles d'un dispositif à un autre. Si dès le début on tient compte des dossiers qui sont montés et du suivi qu'il peut y avoir pour certaines familles par les travailleurs sociaux, il y aurait beaucoup de choses qui seraient quand même bien moins épuisantes pour les familles.

Soumia Zahir, Aubervilliers

C'était juste. C'est ce que j'ai dit dans mon intervention. C'est vrai que l'anonymisation ne règle pas tout, mais ça en règle déjà une partie, notamment ce que je vous déclinais tout à l'heure et que l'on a mis en place au niveau de la ville d'Aubervilliers,

Mais notre problème, c'est que les bailleurs sociaux suivent. Si le bailleur n'a pas les mêmes critères de priorités comment peut-on avancer ? C'est pour cela qu'on est en attente de l'État, notamment du gouvernement, de la ministre du logement -Cécile Duflot qui a été interpellée-, des parlementaires aussi qui ont été interpellés sur la question de l'anonymisation et des transparence des attributions, pour que ces systèmes soient généralisés non seulement auprès des réservataires, mais aussi des bailleurs sociaux, ce qui n'est pas forcément le cas. A Aubervilliers, l'OPH, donc l'Office public de l'habitat, a suivi les critères de la ville. L'anonymisation, comme je vous le disais tout à l'heure, a été mise en place au niveau de la commission de désignation de la Ville. Mais maintenant, on va la mettre en place en commission d'attribution de l'OPH. Il va y avoir aussi l'anonymisation pour l'ensemble des réservataires, y compris les candidats préfectorales, le 1%.

Mais ce n'est pas encore généralisé. Pour que ce soit généralisé il faut qu'il y ait une loi.

Là où je suis un peu plus partagée c'est sur le rôle de l'élu. Ce que vous disiez tout à l'heure est juste ; on représente les administrés quels qu'ils soient, quelles qu'elles soient, et pour moi c'est important de recevoir les personnes. Mais ce n'est pas facile, ce n'est vraiment pas facile parce qu'il y a beaucoup de demandes. Il n'y a pas de statut de l'élu. Alors on travaille d'un côté mais on a quand même des permanences à tenir. Et c'est important : on doit répondre aux des questions des familles, des personnes. Mais on n'a pas forcément dans la poche la clef d'un appartement à leur donner. Les recevoir, c'est la seule chose que l'on peut faire ; mais on a le devoir de le faire. On a été élu, on doit de donner des réponses, ou même de leur dire nos difficultés. Et pour moi c'est important de recevoir les personnes pour alimenter ma réflexion sur des politiques à mettre en place. Souvent, on arrive dans les campagnes électorales avec une théorie bien faite sur un engagement ; on dit qu'on va faire ceci ou cela. Mais finalement, au contact des associations, des militants, des familles, des gens, des citoyens tout simplement, il arrive qu'on réoriente nos engagements parce que le besoin n'est pas forcément celui que nous pensions.

Mais c'est délicat; je comprends quand tu dis « je me l'interdis ». Je vais vous dire, cela m'est arrivé une fois qu'on me balance une enveloppe avec des billets dedans. Souvent, quand je reçois une personne, on veut vous montrer des documents et on me tend une enveloppe, par exemple pour le numéro unique. Alors, j'ai eu le réflexe d'ouvrir l'enveloppe que l'on m'a tendu. Il y avait des billets J'ai rendu l'argent, et j'ai essayé encore une fois d'expliquer, de faire de la pédagogie. La première année, je me faisais insulter dans la rue : « Je n'ai pas de logement, vous m'avez reçu je n'ai toujours rien », etc. La deuxième année on s'est moins fait moins insulter, mais on sentait encore un peu d'animosité. Puis, la troisième et la quatrième année, ce qu'on entend c'est : « A Aubervilliers, et bien cela ne se passe pas comme ça ». Et souvent les demandeurs les premiers, quand je les rencontre, me

disent : « On sait, on attend mais on sait qu'on n'est pas les seuls et on sait comment vous fonctionnez ». Et pour moi c'est important.

[Applaudissements]

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Donc tu m'as dit Aubervilliers c'est 11 000 habitants ?

Soumia Zahir, Aubervilliers

80 000.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Voilà 80 000. Montpellier c'est à peu près 26 000. Donc je reçois tous les collectifs, les associations qui veulent être reçues dans le cadre du logement, mais je ne reçois pas les gens à titre personnel. Mais mes collègues adjoints de quartier reçoivent, le cabinet du Maire reçoit. Lorsque j'ai une interpellation directe, je demande qu'on m'envoie un mail pour que la demande soit prise en compte ; le secrétariat redit comment ça fonctionne. Donc la demande est prise en considération, il n'y a pas de fuite en avant, mais moi à titre personnel, sur le logement je ne reçois pas et ça restera comme ça jusqu'au bout de mon mandat. Je ne recevrais pas à titre personnel, parce qu'on a mis, encore une fois, des politiques de « priorisation ». L'anonymisation, cela implique cela aussi. Je ne veux pas rencontrer les personnes, parce qu'il faut que ce soit anonyme.

La proposition de Monsieur pour que les CAL (Commission d'attribution de logement) soient ouvertes et enregistrées, cela serait tout à fait possible si les dossiers étaient anonymes. Aujourd'hui ce n'est pas possible parce qu'on connaît le nom des personnes, la situation, les revenus. Donc ce n'est pas possible. Mais à partir du moment où le processus d'attribution serait anonyme, à mon avis ce serait tout à fait possible.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Il nous reste quelques minutes avant qu'on interrompe cette deuxième table ronde. Une dernière intervention ?

Public

Je voudrais juste comprendre quels sont à Montpellier les critères d'attribution. C'est très important pour nous, on voudrait comprendre comment on attribue un logement. Voilà c'est très important.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Je peux vous répondre au niveau de la ville. Donc, dans le groupe de coordination, qui ressemble un peu au groupe de désignation d'Aubervilliers, les critères de priorisation sont : le péril, la rénovation urbaine, les femmes seules avec enfants, les employés municipaux, notamment ceux qui dorment dans leur voiture. Il y a plusieurs critères de priorisation, dont je peux la liste. Egalement, l'insécurité... quand vous êtes victime de violence.

Ensuite, dans le cadre des logements contingentés Ville, il n'y a pas forcément le logement qui correspond à la situation familiale, aux revenus du demandeur, ni à son choix géographique. Une personne, qui vient je crois du Gard, a dit : « Il faut construire, il faut construire, il faut construire ». Je réponds : « Nous construisons, nous construisons, nous construisons. La volonté politique y est, elle y a toujours été. Nous construisons. Mais il faut savoir aussi que les logements construits neufs sont souvent plus chers à la sortie en terme de loyers que certains logements anciens, comme sur la Paillade. Donc, là aussi, se pose un problème d'adéquation de revenus, entre le logement qui va être neuf et le logement que vous quittez qui est ancien. Tout ça parce que le mode de financement de ces logements n'étaient pas les mêmes. C'est pour cela que vis-à-vis du gouvernement, de nos camarades élus à l'Assemblée, on insiste très fortement pour la mise en place de logements « très, très sociaux ». Je pense que l'on a été écouté par Cécile Duflot. On est aidé aussi par des associations comme vous, mais aussi par la Fondation Abbé Pierre. On se bat pour que soient mis en œuvre de manière beaucoup plus rapide des logements PLAI. C'est à dire des logements très sociaux, et voir même très très sociaux...pour qu'il y ait par cage d'escalier d'immeuble un minimum de 5% de PLAI, voir même plus, pour le logement de familles qui ont très très peu de revenus. C'est là où on peut agir. Par exemple, aujourd'hui on construit à la ZAC des Grisettes. Mais un T4 que vous allez quitter à la Paillade va toujours coûter moins cher qu'un T4 à la ZAC des grisettes parce que le mode de financement historiquement n'est pas le même. C'est pour que les demandeurs ont ce sentiment d'injustice : « mais nous aussi on voudrait aller dans le neuf », « nous aussi on voudrait quitter le quartier ». Mais on n'a pas toujours la typologie de logements voulus, surtout quand c'est un contingent très spécifique qui correspond à la demande du demandeur.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Je vous remercie tous les quatre, particulièrement Hélène Qvistgaard qui a été mise sur le grill ce matin.

(Applaudissements)

On reprend à 14H très précise.

[...]



[reprise]

Extraits du film « gitans en HLM »

Ce film participatif a été réalisé par l'association les Ziconofages, membre du réseau régional de lutte contre les discriminations au logement.

[diffusion du film]

Troisième table ronde : Rôle et engagement des élus et responsables du logement

Implication / Formation des acteurs / Modification des pratiques / Coûts social et coûts financiers

Jérôme Combet Président Habiter Enfin !

Le parquet de l'Hérault, le procureur de Montpellier et de Béziers, ont contacté des acteurs locaux pour constituer un pôle d'analyse, de première évaluation en matière de discriminations et de racisme, pour faire un peu la part des choses et aider la justice, le procureur, à faire le tri. On a organisé alors un certain nombre d'actions. C'est une opération un peu particulière dans l'Hérault, c'est le pôle de vigilance, qui a été inauguré en grande pompe au tribunal de grande instance, il y a 4 ans je crois. Il y avait beaucoup de décideurs, d'élus, de responsables, de juges, beaucoup de magistrats du parquet et du siège, beaucoup d'avocats, c'était quelque chose qui semblait être parti rapidement et qui s'est arrêté aussi vite que cela avait commencé !. Hussein Bourgi à Paris, n'a pas réussi à arriver à temps, s'il nous rejoint, on pourra lui proposer d'intervenir et d'expliquer ce dispositif et son échec.

Cet après midi il est prévu que nous relançons les travaux à partir d'une table ronde que nous avons appelé « rôle et engagements des élus et responsables du logement ». Vous l'aurez bien compris notre hypothèse pour construire cette journée c'était de travailler tant au côté des familles, qu'avec les acteurs intermédiaires du logement. Cela ne suffit pas, il faut que l'échelon décisionnel s'engage, s'implique et organise des programmations qui permettent aux agents, aux dispositifs, aux structures et aux familles d'améliorer la démarche. Je reviens à ce que je disais ce matin sur l'amélioration qualitative de l'accès au logement, particulièrement quand on est en période de pénurie de logements, comme c'est le cas dans cette région et en ce moment. On a souvent été en pénurie en France, mais en Languedoc nous sommes dans une situation critique. Je propose de donner la parole à Hélène Qvistgaard pour ouvrir cette séance. Je ne sais pas si on vous avez prévenue, si vous êtes d'accord, si vous préférez laisser, votre place à quelqu'un d'autre... D'accord.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Sur l'implication des élus, le rôle et l'engagement, tout dépend de quelle formation on a, mais aussi quelle délégation nous est donnée lorsque nous ne sommes pas à la tête de l'exécutif. J'appartiens, ou plutôt je suis adhérente, mais cela revient au même quelque part, au parti socialiste. Nous avons été très, très engagés dans la campagne présidentielle au niveau du logement. Je peux dire aujourd'hui que même si ce n'est pas un élu socialiste qui est à la tête du ministère, je suis assez satisfaite de la manière dont avancent les dossiers, au niveau national pour l'instant. Sur le mandat local, j'ai la chance et je le dis clairement que le Maire de la ville de Montpellier me laisse de larges libertés sur ma délégation. J'ai été soutenue aussi parce qu'il a fallu créer tout un service qui n'existait pas, recruter dans une période où ce n'était pas la tendance (ce n'est toujours pas la tendance dans les collectivités territoriales de recruter et de créer des services qui n'existent pas, puisqu'on est tous contraint malheureusement à des choix budgétaires qui ne sont pas très simples). Mais le logement était une priorité, un engagement de mandat. Il y en avait trois : la réussite éducative (je ne les dis pas dans l'ordre), , le logement et l'emploi. Donc sur le logement qui n'est pas une compétence directe de la ville, cela s'est avéré être le cas et nous continuons, poursuivons et même amplifions. J'ai eu la possibilité de mettre en place mes convictions au niveau de la ville et qu'on me laisse faire.

Au sujet de la formation des acteurs je dirais que ceux-ci ne sont jamais assez formés. C'est à nous d'aller de l'avant et d'agir. Le logement est une délégation et une compétence qui relève hautement de l'humain. C'était plutôt la partie insertion par le logement dont je m'occupais au tout début de la délégation et cela dépendait de la cohésion sociale. A contrario l'urbanisme concerne la construction, même si au final c'est toujours de l'humain dont on s'occupe. Quand on s'occupe du droit au logement, de l'hébergement cela part plutôt directement de la cohésion sociale. Pour la formation des acteurs, on n'est jamais assez formé sur la technicité du logement. Il y a dans certains cas une incompréhension sur l'adéquation des choses. C'est à nous d'aller de l'avant, de nous auto-former. Nous avons la chance quand même d'être la huitième ville de France et d'avoir une administration qui est assez compétente et qui nous épaula. Toutefois Les orientations politiques, je peux vous le dire, c'est quand même à nous de les mettre en place. Pour l'anonymisation, il y a des outils à mettre en place qui nous permettront d'aboutir à des choses qu'on ne connaissait pas forcément en terme de pratiques ici. Mais cela s'avérera être le cas à la fin de ce mandat : je peux m'engager devant vous sans aucun souci.

Pour modifier les pratiques, que ce soit en interne ou en externe, lorsqu'on arrive dans une collectivité où il y a un changement politique fort mais où c'est plutôt l'héritage de certaines pratiques qu'il faut faire changer, évoluer, faire comprendre, il faut un pluralisme politique, il faut des discussions mais c'est clair qu'on n'a pas toujours tous les leviers immédiatement.

C'est un véritable combat en interne et je suis convaincue que ce qu'on met en place en ce moment correspond à l'attente des citoyens. Vous êtes bien là pour nous le rappeler et à chaque fois nous dire « vous ne faites pas assez ceci, vous ne faites pas assez cela ». Cela ne me gêne pas à titre personnel, et, en tant qu'élue, cela ne me gêne pas du tout. Nous sommes là pour répondre à des attentes, comme le disait ma collègue : nous devons rencontrer les gens...c'est ce que je fais pour voir si cela correspond bien aussi à notre mode opérationnel, à un moment donné. Quand on nous donne des arguments tels que « la oui mais vous parlez de mixité et nous on parle ghettoïsation », on vous entend. Et c'est vrai. C'est vrai, il faut le dire, il y a des immeubles où c'est ghettoïsé, il y a des cités, (on l'a vu dans le film), où il y a des pratiques à changer mais cela ne se fera pas du jour au lendemain. Il est clair que cela dure depuis 30 ans mais c'était 30 ans de démocratie qui s'exprimait comme cela et donc on peut aussi imaginer que c'est ce que les gens voulaient. On peut le voir aussi d'une autre façon et oui, il ne faut pas l'oublier. Vous avez un bulletin, vous êtes des citoyens à part entière, vous avez un droit de vote. Effectivement, comme vous le disiez l'égalité c'est inscrit au fronton de notre République, donc les gens qui ne sont pas contents de la politique ou de la manière dont c'est mené doivent aussi s'exprimer dans les urnes à un moment donné. Et je peux vous dire que, quand on s'occupe du champ de l'insertion par le logement, du champ de l'exclusion, (on va s'en occuper, par exemple, ma collègue anime demain une rencontre dans le cadre des journées de la misère), ce n'est pas toujours évident ! C'est aussi pour les gens qui sont concernés un apprentissage de la citoyenneté. Je dirais presque que c'est une obligation de s'exprimer dans les urnes .Nous sommes représentants des citoyens, nous n'arrivons pas là par hasard.

Nous sommes représentants des citoyens et ceux que nous représentons doivent s'exprimer.

Ensuite il y a les coûts sociaux et les coûts financiers, je dirais que presque, c'est ce que je pense en matière de logement, que c'est secondaire, tellement le logement est prioritaire dans la vie. Quand on n'a pas de toit dans la vie, on ne peut pas se construire tout simplement, on ne peut pas exister. C'est presque comme l'emploi mais c'est même à prioriser avant l'emploi. Avoir un toit sur la tête c'est essentiel ! Le combat dure depuis plusieurs années, les représentants de la fondation Abbé Pierre qui sont là, ne diront pas le contraire. Le coût financier pour moi, au niveau de l'État est quelque chose qui doit être priorisé et évitera bien des coûts sociaux. Aujourd'hui on a quand même des problématiques fortes et je le redis, des situations précaires. Cela n'ira pas en s'améliorant au vu des crises et de tout ce qu'on voit en terme de licenciements, de chômage...Pour moi c'est une priorisation qui est importante, tout comme la réussite éducative.

Jacques Brissaud, Administrateur Habiter Enfin !

Oui je voudrais juste par rapport à cette intervention et notre expérience, dire que nous ne doutons absolument pas de votre volonté parce que vous êtes là. Toutefois notre expérience, expérience partagée par d'autres intermédiaires du logement est que nous avons senti depuis longtemps que les élus, les décideurs, les responsables étaient clefs sur cette question de la discrimination. C'est une prise de conscience que nous avons depuis un certain temps. Nous pouvons bien dire que nous n'avons pas eu un soutien extraordinaire de ce point de vu là hormis une volonté d'affichage qui est souvent donnée. Elle ne se manifeste pas souvent du point de vue de l'engagement, parce qu'on est bien sur l'engagement politique. Cela aurait été intéressant que Monsieur Hussein Bourgi parle avant, parce qu'il a été dit que ce pôle sur les discriminations c'était une initiative locale : non, c'était une initiative nationale, il devrait être là d'ailleurs peut être pour le dire en fin de séance. C'était une volonté de la part de Mme Rachida Dati d'affichage politique que ce pôle soit dans tous les parquets. Est-ce que c'était une véritable volonté ? On peut en douter parce qu'une fois que cet affichage a été donné, il n'y a eu aucun suivi et finalement je ne pense pas que quelque part en France ce pôle ait vraiment prospéré. Nous avons donc souvent l'impression, le sentiment des intermédiaires sociaux, que nous sommes plus en face d'une intention de lutte que d'une véritable lutte. C'était ses propres mots quand nous l'avons rencontré et il va pouvoir en parler lui-même d'ailleurs. C'était un peu le sens de cette table ronde de dire et de reposer la question, votre volonté vous en tant qu'élus est certaine vous êtes là, mais vous êtes peu, peut être pas les seuls. Pourtant tous les élus du département, voir de la région ont été prévenus, et ce à plusieurs reprises. Voilà, c'est un peu le constat que nous sommes obligés de faire encore une fois: il y a un certain nombre d'élus qui à titre individuel s'engagent, souvent ils commencent quelque chose, puis quand ils partent vers d'autres fonctions l'action disparaît. Alors la question que je voulais vous poser clairement est en rapport avec votre engagement : quel frein sentez-vous dans cet engagement ? (autour de vous, par rapport à vos collègues, par rapport à vos conseils municipaux, par rapport à votre maire ou même par rapport aux décisionnaires des offices HLM ?) Est-ce que vous prenez des initiatives dans ce domaine de la discrimination ? Quel est votre pouvoir ? Quel est finalement, dans le monde politique actuel l'état du rapport de force et qu'est-ce que cela nous donne comme perspectives immédiates ? Où-voulez-vous en venir en matière d'un un nouvel engagement des élus en la matière ?

Je ne sais pas si nous vous redonnons la parole sur cette question-là. ?

Soumia Zahir, Aubervilliers

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit ce matin parce que je pense que c'était clair. Mais

juste je reviendrai quand même sur le rôle des élus et responsables du logement: Il existe un « devoir. » Il manque en effet un mot dans le titre de cette table ronde c'est le mot « devoir ». En tant qu'élus, je l'ai dit, plusieurs intervenants l'ont dit, nous avons été élus, nous avons donc des comptes à rendre aux administrés etc. Tout à l'heure quand j'ai été interviewée j'ai expliqué que moi j'effectue mon premier mandat. J'ai été militante, très jeune, mais c'est mon premier mandat d'élue, de responsable politique sur ces questions là. C'était plus facile peut être avant de gagner aux élections présidentielles, nous avions plus un rôle « d'élus pansements » Les élus locaux, avec leurs moyens, (tout dépend des collectivités), ont des rôles de « pansements » sur les questions du logement, de l'hébergement, des politiques sociales, etc. Aujourd'hui nous ne devrions plus avoir ce rôle là. Puisque comme dit ce matin, nous avons un Président socialiste, un gouvernement de gauche, un parlement de gauche, un sénat de gauche, la majorité des collectivités aussi, etc. C'est donc plus difficile pour nous. Mais si c'est peut-être plus difficile pour nous, cela devrait nous motiver ou en tout cas nous obliger à changer les pratiques très vite. C'est vrai que cela ne se fait pas du jour au lendemain mais il y a des choses qui peuvent se faire très rapidement. C'est parce que nous avons justement toutes ces marges de manœuvre que nous devons changer nos pratiques très vite. Nous avons des échéances électorales qui arrivent en 2014....Nous avons peut être gagné mais je suis très inquiète des résultats du front national. Je viens de la région PACA, j'ai perdu mon accent depuis que j'ai migré à Paris mais je suis de la région PACA, je sais ce qu'est aussi la politique dans nos régions Languedoc Roussillon, PACA etc., ...Il faut une volonté politique forte et la volonté politique, encore une fois jusqu'à présent c'était celle des collectivités, aujourd'hui c'est à l'État. Je le rappelle, c'est à l'État. Pour moi le rôle de l'État est très important, il a son rôle dans toutes les politiques publiques, notamment en ce qui concerne la question des discriminations. On me posait la question ce matin sur la politique publique de lutte contre les discriminations : c'est l'État qui doit en être garant. Tout à l'heure vous parlerez des pôles de lutte contre les discriminations aux parquets, pour moi c'était plus une volonté d'affichage à l'époque, parce que dans le même temps la HALDE a été supprimée. Excusez-moi mais je ne comprends pas très bien, c'est : ou on s'attaque vraiment aux politiques de lutte contre les discriminations... ou pourquoi alors une institution comme la HALDE a été simplement éjectée, délogée ? Ensuite, tout ce qu'on a mis en place on le doit, (par exemple à Aubervilliers), à un Maire qui nous a laissés faire. J'ai travaillé en tant que déléguée avec mon collègue Hugo Lanternier qui est Maire adjoint au logement. Hugo a aussi un passé de militant chez SOS racisme, il a été le chef de cabinet de Marie Noëlle Lienemann. Moi j'ai aussi un passé militant sur ces questions là. A partir du moment où il y a une volonté politique c'est-à-dire dès 2008, dès le début d'une mandature, dès les premiers mois, les choses se sont faites. Pour moi c'est important on n'attend pas la fin d'une mandature ou juste avant une élection pour s'engager. Dès qu'un

Maire ou une Maire, des responsables politiques qui n'ont pas peur et veulent mettre des actions en place cela se fait et cela peut se faire très vite.

La deuxième chose est le frein, et bien le frein paradoxalement cela peut être tout simplement les citoyens. Je m'explique, il y a les citoyens et j'allais dire l'après mandat. Les citoyens pourquoi ? On disait ce matin en parlant du clientélisme et de tous les dispositifs que je vous ai expliqués que les premiers qui me l'ont reproché, et avant critiquaient l'opacité des demandes de logement quand on leur dit « cela ne se passe plus comme cela » répondaient « oui moi je veux que cela aille quand même plus vite....même si je suis contre ! », enfin c'est assez paradoxal. Voilà il y a cela aussi et ce que je vous disais tout à l'heure pour moi être élue c'est de la pédagogie, c'est d'expliquer, d'expliquer, d'expliquer !!!

. Là au bout de 4 ans notre action rentre un peu plus dans les esprits mais cela peut être aussi un frein parce qu'encore une fois on revient sur la question de l'outil électoral, on peut se demander si on va jusqu'au bout, si on va être réélu, etc. !!!

La deuxième chose : tout à l'heure j'avais parlé de CDD, de manière un peu provocatrice pour montrer que je suis contre le principe de cumul des mandats. Dans le temps, le partage de pouvoirs permet d'amener de nouvelles pratiques. Cela ne veut pas dire que, quand on est plus jeune on a des pratiques plus éthiques, ce n'est pas vrai. Et le partage des pouvoirs c'est aussi dire, je ne sais pas si en 2014 je vais pouvoir poursuivre, qui va reprendre ? Est-ce qu'ils vont continuer à garder ces dispositifs d'anonymisation ? Et je vais même dire au sein de mon équipe aussi. Avec Hugo nous n'avons pas fait l'unanimité lorsque nous avons proposé l'anonymat des candidatures. Ce qui se passait aussi, se passe dans certaines municipalités, c'est à dire que chaque groupe politique à son quota de logements. Faut le dire aussi, cela existe. Excusez moi, mais c'est quand même une pratique féodale de loger « ses » gens. Mais cela existe ! Cela n'existe plus à Aubervilliers et cela n'existe plus dans beaucoup de villes mais cela existé. Juste un exemple Noisy le Sec est une petite ville de Seine Saint Denis : en 2008 la droite a été battue par une Maire socialiste, en 2009, 2010, elle a entendu parler de ce que nous avons mis en place. Elle prend contact avec nous et met en place le même dispositif d'anonymat des dossiers, avec de nouvelles pratiques sur le logement. Il y a eu quelques petits soucis avec le groupe Écologie les Verts qui quitte la majorité, (je vous passe tous les problèmes politiques qu'il y a eu en interne). Nouvelle élection, la droite a gagné en 2010, la droite est revenue au pouvoir. La première chose que le Maire de droite a fait, cela a été d'arrêter l'anonymat et la commission de désignation, etc. Encore une fois on peut mettre des pansements au point de vu local, s'il n'y a pas de volonté politique claire, affichée, avec des lois de la part de notre gouvernement et de nos parlementaires on pourra continuer comme cela pendant longtemps mais on ne pourra pas assurer forcément une égalité sur tout le territoire.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Merci. Yasmina Salhi mais je pensais aussi à Monsieur Anfosso, parce que Monsieur Anfosso nous l'avons rencontré il y a quatre ans, dans de toutes autres dispositions ou dans un tout autre état d'esprit par rapport à ce dossier. En quelques années beaucoup de choses ont basculé, probablement dans votre mandat et dans vos rapports avec vos collègues au sein du conseil à Sète et aussi pour votre organisme.

Émile Anfosso, Sète

Effectivement, donc pour suivre l'intitulé de la table ronde, je voudrais vous faire une synthèse. Notre métier dans les offices on sait le faire, même si il y a beaucoup de difficultés dans l'Hérault : il faut construire des logements. Les attribuer c'est beaucoup plus difficile et ce n'est pas un métier. Donc il va de soi que la formation est indispensable et qu'elle n'est toujours ni existante ni même programmée

Ensuite pour la modification des pratiques je trouve que l'attribution des logements c'est un dossier trop important pour qu'il dépende de seulement quelques initiatives locales. Je prends l'exemple de Sète, si on ne s'était pas décidé à faire un inventaire, à regarder ce qui n'allait pas dans notre office, rien n'aurait pu bouger pendant des années encore. C'est trop important pour que ce soit laissé à l'initiative de quelques uns. Je pense qu'il faut qu'en la matière l'État reprenne carrément la main et organise (C'est ce que l'on demande depuis des années), le fonctionnement d'une commission d'attribution. Je ne sais pas commenten établissant un classement par points ???, L'État devrait décider d'un fonctionnement opposable à tous. Par exemple, actuellement les commissions d'attribution ont la même composition depuis des décennies, il y a deux représentants du Maire, deux représentants de l'État, le représentant de la CAF et le représentant des locataires. Aujourd'hui il y a aucun représentant de demandeurs de logements. Pourquoi n'y en aurait il pas, de fait, obligatoirement imposés par la loi ? Mais cela ne dépend pas d'initiatives locales, si ce n'est pas écrit dans le marbre, on n'y arrivera jamais.

Après je voudrais continuer sur le problème des coûts, c'est important pour les bailleurs sociaux. Leur priorité est de consacrer l'argent à construire et après il faut fonctionner et gérer bien sur. Quand on a mis en place une politique de mutation ambitieuse avec une augmentation de nos mutations de 50%,(il faut savoir que cela a un coût induit pour l'office très important.) il y a alors des milliers d'euros de travaux pour le logement qu'ils quittent, sans compter qu'ils ont des loyers à payer sur les deux logements sur des périodes. Il y a un coût important pour l'office, sur lequel nous n'avons pas encore un recul suffisant pour l'analyse. Cela a un coût est très important, le bailleur se débrouille seul sans aucune aide. Au contraire, pour l'instant l'État prélève sur le fond des offices plutôt que de leur apporter

une aide au fonctionnement. On nous a dit que cela allait changer nous attendons donc cette amélioration impatientement. Ce coût d'une politique ambitieuse d'amélioration des attributions le bailleur qui le met en place avec ambition se débrouille et l'assume seul. Jusqu'à quand ? Les fonds ne sont pas inépuisables.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

J'aurais espéré que vous nous diriez comment vous avez fait pour convaincre vos collègues de lancer une programmation sur votre office, mais vous reprendrez peut être la parole,

Émile Anfosso, Sète

En fait quand on est à la tête d'un office, dans une période de pénurie de logements sociaux on a quand même, Directeur et agents, un mal vivre important. Nous sentons très bien que malgré nos efforts pour construire, autour de nous il n'y a que du mécontentement. Ceux qui ont des logements on ne les voit plus et nous nous restons au contact de ceux qui n'ont pas de logements. Autour de nous l'ambiance est l'insatisfaction permanente. Nous avons un mal vivre et quand vous nous avez interpellé pour présenter la démarche, pour essayer de comprendre comment il peut y avoir des discriminations et des gens qui se sentent injustement écartés de la possibilité d'attribution, cela nous a semblé intéressant. Mais comme je l'ai dit dans mon rapport introductif ce matin, j'étais persuadé qu'il y avait des difficultés et des gens mécontents, mais qu'il n'y avait pas de discriminations. C'est donc à l'occasion de cette ouverture et de cette transparence sur nos procédures et nos pratiques, qu'on nous a montré que nous pratiquions des discriminations et qu'il était impossible pour nous d'en rester là. Après, convaincre un conseil d'administration c'est vraiment une épreuve difficile. Nous étions deux bailleurs mais il y en a un qui a tout de suite abandonné, parce qu'effectivement c'est compliqué, c'est délicat, les élus se sentent accusés, souvent injustement parce qu'ils ne maîtrisent pas tout, et ignorent les pratiques. Avec de la persuasion, avec l'aide la Cohésion Sociale, Nous sommes parvenus sans blesser ni faire peur aux élus à faire comprendre que c'est de l'intérêt de tout le monde, et le leur en premier, de parvenir à assainir la situation, d'arriver à la situation à laquelle on est parvenu. C'est la raison aussi pour laquelle cela a pris 4 ans. Ce n'était pas facile et je parle sous le contrôle de Rodolphe Berneise, c'était un combat permanent pour ne pas s'arrêter en cours de route. Maintenant c'est parti, c'est lancé, on attend simplement un relais plus appuyé du législateur pour que cela s'améliore durablement.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Merci.

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Effectivement je suis convaincue que la volonté politique doit être marquée au fer rouge. Dans une commune, pour parler de l'institution que je connais le plus, le boss c'est le Maire, c'est lui de toute façon qui décidera en bout de course s'il valide ou non une action. Si le Maire ne donne pas la feuille de route à ses partenaires, c'est à dire aux adjoints, aux conseillers municipaux, cela ne fonctionnera pas. Vous avez beau vous démener pour mettre en place des choses ou pour faire des propositions s'il ne veut pas, il y aura une situation de blocage. Je pense que le maire a seul le pouvoir d'aller sur ce terrain. C'est lui qui donne lui la feuille de route au reste de la municipalité. Pour en revenir à l'exemple de Villeurbanne, dès le début du mandat (je suis nouvellement élue sur cette équipe qui a été beaucoup renouvelée), le Maire a affiché clairement sa volonté de lutter contre les discriminations. Il y a eu plusieurs actions. Une commission s'est créée, puis s'est transformée en conseil par décision du conseil municipal. Villeurbanne fait également partie de la coalition Européenne contre le racisme et la discrimination qui est piloté par le Conseil de l'Europe. Nous sommes membres du conseil d'administration et la ville s'engage sur plusieurs points à mener des actions de lutte contre les discriminations : par exemple, mettre en place des réseaux de vigilance, qui font des notes au Maires sur des événements précis, sur les difficultés rencontrées. Ce sont des citoyens et des membres d'associations qui sont là pour être en vigilance constamment dans la ville, pour dire « voilà Monsieur le Maire ce qui ne va pas sur tel organisme ou telle société ». Le politique a le pouvoir parce qu'il a été élu ; le peuple, lui, donne le pouvoir ; l'action citoyenne et l'implication restent un levier très important. A Villeurbanne il y a 1200 associations, pour une ville qui compte 147 000 habitants. L'action citoyenne porte les interrogations, elle oblige le politique à réfléchir constamment sur ses actions et à ne jamais se reposer sur ses lauriers Je reste persuadée que l'action citoyenne construite avec apport de rapports, de dossiers, de propositions font avancer les dossiers. Il me semble qu'il ne faut pas être simplement dans la contestation, mais dans la proposition, pour avancer. Les élus accompagnés de l'action citoyenne peuvent avancer étape par étape, par strates. Les choses ne peuvent pas se modifier comme ça, au cours d'un seul mandat, le temps est trop court, surtout sur des questions aussi essentielles qui sont établies depuis des siècles. Il ne faut pas oublier qu'en France il y a eu la colonisation, donc tous les réflexes de pensées sont basés la dessus, l'inconscient est baigné dans ce contexte là. C'est ce qu'il faut changer, la parole commence à s'ouvrir sur ces questions, c'est récent et il faudra du temps pour que les choses soient plus simples et plus sereines.

Questions de la salle

Public

Merci, je voulais juste réagir aux différentes interventions je suis agent de la DRJSCS, j'accompagne un certain nombre de projets, qui sont portés par les structures et en particulier j'ai accompagné avec Monsieur Anfosso le projet à l'OPH de Sète. Je voudrais juste dire que l'engagement en faveur de la prévention des discriminations n'a pas de couleur politique. Je n'ai jamais été contacté par des communes issues des extrêmes, mais aujourd'hui on accompagne des projets qui sont portés par des collectivités des droites comme de gauche. Aujourd'hui, il y a des projets de tous bords qu'on accompagne et qui fonctionnent...Par rapport à la formation des élus, notre métier à la DRJSCS c'est aussi la formation des élus, la prévention des discriminations. Nous ne nous occupons pas directement des victimes mais plutôt de la formation des élus, la formation des acteurs, des professionnels, etc. Depuis un certain nombre d'années que nous faisons ce travail, nous nous sommes aperçus que la formation ne sert pas à grand chose si au bout il n'y a pas un projet un peu construit, qui vise à transformer ces fameuses pratiques. En fait, c'est le thème de la table. Il est important de savoir cela..., s'il y a des élus dans la salle, nous sommes prêts à les accompagner, Nous sommes là pour cela, nous avons les compétences, des compétences d'ingénierie de formation. J'ai été à Sète pendant 4 ans aux côtés de Monsieur Anfosso quasiment tous les mois. Nous avons travaillé ensemble pour arriver à ce résultat. N'hésitez pas, s'il y a des élus dans la salle qui souhaitent s'engager, au delà de déclarations d'intentions. Après c'est un vrai projet de lutte contre les discriminations, pour arriver à transformer ces pratiques professionnelles au quotidien. On a l'habitude de dire qu'aujourd'hui prévenir les discriminations c'est une compétence professionnelle comme une autre. Ce n'est pas une compétence professionnelle périphérique, c'est une compétence professionnelle comme une autre qu'on doit tous avoir dans nos métiers. La discrimination n'a rien à voir avec le racisme, on peut discriminer en étant raciste, mais aussi on peut discriminer sans être raciste. C'est la différence entre la discrimination et le racisme. Je tends une perche aux élus qui seraient dans la salle et qui affichent leurs ambitions de travailler sur cela. L'État, puisqu'il était question de l'État tout à l'heure, l'État est là aussi pour vous accompagner, nous avons cette compétence, et aussi quelques moyens pour ce faire. Donc aujourd'hui nous avons les moyens d'avancer sur des projets très concrets, très opérationnels pour modifier ces pratiques et se mettre un peu en règle vis à vis de ces questions.

Public

Voilà je ne suis pas élu, je l'ai été, je suis engagé politiquement au Front de Gauche. Je suis architecte urbaniste et je me sens responsable du logement. J'ai du commettre, je dis bien commettre, parce que c'est un crime quelque part, quelque chose comme un millier de logements sociaux dans ma carrière. Je suis enseignant chercheur à l'école d'architecture de Montpellier et j'ai arrêté le libéral, parce que le libéral est terrible, surtout quand on est un homme de gauche engagé. Le libéral c'est le réseau, c'est la combinaison???, c'est la même chose que l'attribution des logements sociaux.. Alors aujourd'hui je suis plus libre et je prends la parole.

J'ai deux ou trois idées que je voudrais vous proposer. Premièrement, effectivement Hélène Qvitsgaard a besoin de remuer les choses parce qu'elle est nouvelle dans une mairie ancienne et que dans cette mairie ancienne il y a un clientélisme redoutable. Il faut remuer tout ça et je suis content d'apprendre que l'anonymat dans l'attribution c'est quelque chose qui peut se pratiquer rapidement. Donc ouvrons le débat public et ayons l'anonymat, ayons comme le disait Monsieur Anfosso des règles.

Deuxième idée à Montpellier on est la vingtième ville la plus pauvre de France. On a 27% de gens qui sont considérés comme des pauvres, c'est-à-dire ceux qui ont moins de 60% du salaire médian. Ils sont tous dans des ghettos, c'est à dire quand on regarde la carte des gens qui sont les pauvres, on voit où ils sont. Quand on connaît Montpellier, (je suis montpelliérain de naissance), on sait où ils sont. Ils sont dans des endroits détestables, à tous points de vue.

Pour les pratiques clientélistes je vais vous donner un petit exemple, je m'engage, je suis tranquille, il y a des avocats dans la salle, ils viendront me défendre. Le Directeur régional des offices HLM, un individu peu recommandable, a fait devant moi, et après moi pour le Conseil Économique et Social du Languedoc Roussillon, à leur demande, dans un débat sur le logement, des déclarations racistes, à tel point que ses amis du parti socialiste, des femmes qui ont eu le courage de prendre la parole après lui, ont même dit qu'elles avaient honte d'appartenir au même parti que cet homme. C'est un individu détestable, on devrait faire le ménage. C'est à dire qu'on devrait arrêter les pratiques clientélistes. Il a été raciste, il a raconté comment il distribuait les logements à la Paillade à l'époque, en se promenant avec un « flingue » sous le bras et un gilet pare-balles, enfin il a dit des choses innommables, comment certaines populations puaien, pissaient dans les escaliers, bref, des choses invraisemblables. On aurait du à ce moment là rassembler quatre ou cinq personnes comme témoins et l'attaquer au tribunal cet homme. Enfin, ce sont des choses qui existent en Languedoc Roussillon. On a aussi des logiques étranges. A Montpellier on s'enorgueillit de faire quelque chose qui ressemble à 25% de logements sociaux dans les ZAC, c'est essentiellement la dessus que la mairie s'engage. On obtient quelque chose comme 19 à 21

% (selon les calculs), de logements sociaux sur la ville. J'étais l'autre jour à l'AUT(l'Agence de l'Urbanisme de Toulouse), qui racontait comment elle faisait son score, comment elle travaillait sur l'urbanisme et qui incidemment sans s'en vanter, (nous on se vante de tout à Montpellier), disait qu'elle faisait 50% de logements sociaux dans ses ZAC. Nous on est à 25% et 21% sur la ville et Toulouse est beaucoup plus riche que Montpellier. Il y a beaucoup moins de pauvres. Dans ces 20 à 25 % de logements sociaux qu'on construit, il y en a 80% qui sont des logements sociaux « pour riches », c'est à dire avec des loyers supérieurs au 20% du bas ????. Pour les plus pauvres, il n'y a que 20% de logements sociaux parmi les 20% qu'on fait. C'est à dire 4% parmi les logements construits. Or, on ne réagit pas. L'État, est en train de changer, il y a eu des déclarations très précises mais on attend les applications. Pour le moment il n'y a rien du point de vue des applications, mais l'État ancien avec Sarkozy, créait une situation où l'on dépensait beaucoup plus d'argent pour la défiscalisation, (c'est à dire en clair d'argent qui ne rentrait pas d'impôts de riches et de moyens riches). C'était supérieur à l'argent que l'on donnait pour les logements sociaux. Cela, il faut le savoir. C'est à dire, qu'en clair, on aidait 60 000 logements privés en défiscalisation, pour des gens qui avaient les moyens de pouvoir les avoir, les gérer, les louer et ensuite les revendre avec un bénéfice. On donnait plus à ces gens-là qu'au mouvement social, aux logements sociaux. Là, on vous dit « on est obligé, on est obligé ». Non, nous n'y sommes pas obligés. On n'a pas peur des 60 000 logements que construisaient les « défiscaliseurs ». Si on donne ce même argent aux offices HLM ils feront sans problème plus de 60 000 logements sociaux,. D'ailleurs au passage, je vous le dis, il faut le savoir, moi qui suis architecte je connais les chiffres, on paye plus aux banques sur 40 ans quand on est un office de logement social, monsieur Anfosso part mais il le sait très bien, on paye plus aux banques sous formes d'agios que le prix réel de construction du bâtiment. Donc les banques perçoivent plus que les entreprises quand on fait du logement social. C'est incroyable!!!. D'autant plus que c'est du vrai argent pour rembourser années après années sous forme de loyers. Il faut avoir l'état d'équilibre d'ailleurs pour les logements sociaux donc on paye à la réalité des choses.

Enfin quelque chose qui me concerne mais qui concerne tout le monde, responsables du logement mais aussi élus, (vous le savez ou vous ne le savez pas), parce que dans la pénurie on ne se pose pas ce type de problème, dans la pénurie on prend ce qu'on nous donne : nous faisons quelque part des logements indignes, dès qu'on les conçoit. C'est à dire, que finalement entre 1960 et aujourd'hui, dans la programmation interne du logement social, cela a plutôt baissé, les logements ont diminué, on n'a plus de cave, on n'a plus de cellier et le reste est aussi bête que de vous dire faudra absolument qu'une chambre fasse 2m65 de large pour permettre de passer devant le lit. ! C'est à dire qu'on a une programmation, déplorable. Personne ne travaille sur la programmation, on roule comme

des imbéciles, sur un petit chemin qui va à notre perte. On roule sans savoir quels sont les besoins, sans savoir comment on va y répondre. J'avais à l'époque développé l'idée que pour un certain nombre de populations (je pense aux gitans par exemple parce qu'on nous en a parlé tout à l'heure et puis au maghrébins qui sont arrivés récemment,) on pouvait peut être travailler avec eux pour construire des logements qui correspondent un petit peu mieux à leur façon de vivre. On n'a pas tous les mêmes façons de vivre.. Mais à cette époque là j'étais élu et à cette époque là on a eu dans la région parisienne, à Évreux je crois, le Front National qui a pris la mairie. Alors là on a dit « on ne fait plus rien pour les maghrébins parce qu'on va donner des voix au Front National. » On a donc fait un travail avec des logements étudiants qu'on a mis dans une situation villageoise, avec des petites places de rencontres, des déambulations dans un quartier plutôt que des espèces de grands bâtiments avec un escalier qui ne permet pas de se rencontrer mais qui permet de se gêner et d'être mécontent du voisin. On a fait ça pour des logements sociaux mais pour étudiants, par pour des catégories populaires qui ont peut-être encore plus besoin de la convivialité, de la rencontre et de l'esprit villageois des choses. Voilà c'est tout ce que je voulais dire, j'en crève, c'est à dire que je me suis engagé à fond là dedans avec mon métier et je n'ai jamais eu aucun moyen politique de le réaliser. Il faut un soutien populaire vraiment important, il faut une participation des gens pour y arriver je pense. Merci.

(Applaudissements)

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Est ce que l'un d'entre vous souhaite...

Soumia Zahir, Aubervilliers

Dernière chose, sur la question des discriminations, on parlait du logement et des attributions mais quand on attribue un logement ce n'est pas fini. Il existe d'autres discriminations dans les quartiers et ce sont également des discriminations au logement: quand il n'y a pas d'équipement public, que ni le bus ni le tram ni le RER ou le métro ne vont pas jusque dans ces quartiers, quand il n'y a pas de commerce, etc. Parfois, je me suis demandée ce qui s'est passé dans la tête de certains architectes pour construire des quartiers aussi hallucinants et où on ne considère pas les gens !, c'est ce que vous disiez, c'est-à-dire qu'il faut non seulement construire des logements dignes mais aussi un environnement digne: une école, une pharmacie, une boulangerie, une maison de quartier et pourquoi pas aussi une entreprise qui s'y installe, etc....Il y a l'importance de l'attribution et du lieu où elle se fait. Parfois il y a des attributions qui se font dans les meilleurs quartiers et d'autres dans des quartiers qui sont abandonnés encore aujourd'hui.

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Est ce que quelqu'un, sur ce sujet-ci, particulièrement concernant les élus, a quelque chose à ajouter sinon on enchaîne après la pause, avec les personnes qui ont participé à un atelier de l'Université du citoyen pendant toute une année sur la question du logement à Montpellier et qui ont prévu pendant quelques minutes de nous présenter une synthèse de leurs travaux

Intervention du second collectif : « Université du Citoyen »

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Avant la quatrième table ronde, je passe la parole au groupe de l'université du citoyen qui est organisé, géré, je sais pas comment il faut dire, porté, animé par une association Montpelliéraine qui s'appelle i-PEICC qui est... tu vas présenter ? Parfait.

Pauline Orain, Animatrice i-PEICC

Bonjour à tous et merci à Habiter Enfin ! pour cette invitation. Je suis donc Pauline Orain animatrice au sein de l'association i-PEICC qui est une association d'éducation populaire basée un petit plus haut sur le quartier. Au cœur du projet de cette association c'est l'émancipation de l'individu à travers plusieurs champs d'actions : les échanges internationaux, la culture et également la citoyenneté. Sur notre pôle citoyenneté on a une action phare qui s'intitule l'Université du Citoyen. C'est une démarche qui a été inventée par un éducateur à Marseille en 1992, à la demande du préfet qui souhaitait amorcer une concertation avec les habitants sur la réhabilitation des quartiers nord de Marseille. Il a labellisé en quelque sorte une démarche de concertation que nous avons repris sur le territoire Montpelliérain depuis quatorze années maintenant. Comment fonctionne la démarche ? Je vais essayer d'être assez synthétique, ce sont des habitants sur tout le territoire de Montpellier, (je tiens à le préciser et pas seulement à la Mosson,) sont mobilisés par des associations à caractère social, dont Habiter Enfin !, et ATD quart monde. Plusieurs associations de ce type et les habitants choisissent un thème sur lequel ils souhaitent obtenir des éléments d'éclaircissement. Ils désirent également interpeller les décideurs politiques, L'association i-PEICC coordonne ce réseau d'acteurs et met en place une démarche pour répondre à 3 fondamentaux :

Le premier c'est passer d'une parole privée à une parole publique. Dans un premier temps, nous demanderons aux habitants de faire sortir leurs émotions, leurs colères, de témoigner leur expertise, parce qu'on juge que les habitants sont experts de leur vie, donc ils s'expriment sur leur vie privée. Petit à petit nous confrontons les avis des uns et des autres

et réalisons qu'il y a des points de convergence. Cette parole va devenir collective et nous pourrons alors la porter publiquement. Nous prendrons la parole devant une assemblée pour témoigner collectivement de notre réflexion. Cette parole est publique aussi parce que c'est la parole de la rue. Nous avons un dispositif que l'on appelle « atelier de rue » vous avez la pancarte ici (le logement à Montpellier c'est...) qui est notre outil phare. Cette pancarte a été posée pendant un an dans différents quartier de Montpellier et nous récoltons les témoignages de la rue sur cette question : ils sont affichés ici aujourd'hui

Le deuxième fondamental de la démarche c'est passer d'une parole non construite à une parole construite. Dans un premier temps les habitants vont émettre des questionnements « j'aimerais connaître le fonctionnement de cette institution » par exemple. Nous organiserons une rencontre avec ceux que nous appellerons les experts, qui pourront, notamment, leur expliquer le fonctionnement des politiques publiques,. Petit à petit leur parole, leur expertise va devenir argumentée puisqu'ils vont avoir beaucoup d'éléments de compréhension et d'éclaircissement et au fur et à mesure de la démarche,(qui peut être de 6 mois un an), ils vont pouvoir être en mesure d'élaborer des propositions concrètes d'amélioration des politiques publiques.

On en arrive donc au troisième fondamental qui est pesé sur la décision publique. Là une rencontre avec les décideurs en charge de la question traitée sera organisée. Nous souhaitons un travail de collaboration et de co-construction avec les décideurs, donc c'est une proposition. Nous sommes alors tributaires de la volonté politique, une proposition va pouvoir être retenue par un élu et un chantier va s'élaborer entre des citoyens et des décideurs.

Ce qui nous amène ici c'est un travail de deux années d'expérience sur le thème de l'urbanisme et ensuite du logement. Nous avons commencé avec le souhait des habitants de comprendre comment se construit une ville. Nous avons organisé des balades urbaines dans différents quartiers de Montpellier pour exprimer ce que nous ressentions dans des quartiers nouveaux, et ce que l'on ressentait dans des quartiers comme ici : « est-ce que j'aime ? » « Est-ce que je n'aime pas ? » « Comment je sens ? » Ensuite nous avons rencontré des architectes, des urbanistes, différents opérateurs de la ville qui nous ont expliqué les mécanismes de fonctionnement, puis des élus qui nous ont donné des éléments éclaircissement sur la gestion politique d'une ville. Lors de ces rencontres nous avons notamment découvert que 75% des Héraultais avaient droit à un logement social, d'où l'envie de ne plus travailler seulement sur l'urbanisme mais de centrer le thème sur le logement, pour comprendre comment étaient attribués les logements sociaux puisque 75% des Héraultais y avaient le droit.

A nouveau je reprends les étapes que l'on a franchies. On est parti des expériences de chacun en matière de logement. Nous avons eu besoin d'éclaircissements sur la loi DALO,

sur les politiques d'attribution des logements sociaux, sur les priorités de la municipalité à Montpellier : étaient-elles de construire des nouveaux quartiers ou au contraire de rénover les anciens ? Nous avons organisé un cycle de conférences avec différents intervenants : des avocats, l'agence en charge de la rénovation urbaine du cœur de ville et puis en parallèle nous avons continué ce travail sur le terrain de collectage de paroles de rue.

Puis nous avons rencontré Mme Qvistgaard ici présente pour lui remettre nos réflexions entre ses mains. C'était en juin dernier.

Le point d'orgue a été une collaboration avec les étudiants de l'école d'architecture. L'idée est partie de l'envie de professeurs, dont Monsieur Doumenc qui est ici qui a pris la parole tout à l'heure, de faire rencontrer les habitants et des futurs architectes qui vont construire des logements et qui ne connaissent, ni ne comprennent vraiment les problématiques habitantes. Les étudiants ont été associés tout au long de l'année à nos différentes interventions et ont été confrontés à des problématiques d'habitants qu'ils ne soupçonnaient pas. Puis les habitants quant à eux ont été reçus, et les étudiants leur ont transmis leur savoir, leurs connaissances. Il y a vraiment eu un échange fort. On a vu des étudiants changer de posture, se demander s'ils étaient seulement des architectes, des opérateurs ou s'ils étaient des architectes engagés. Est-ce qu'au moment de la conception de leur logement ils devraient prendre en compte la dynamique sociale des habitants ?

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps, je souhaitais vous expliquer comment l'Université du Citoyen fonctionne. Je vais laisser la parole aux participants de cette démarche qui vont vous témoigner et partager leurs réflexions, ce processus d'étude et les connaissances qu'ils ont acquises à partir de leur vécu, de leurs désillusions et de leurs souhaits qu'ils aimeraient émettre de la place du citoyen dans les politiques de logement. Voilà je leur laisse la parole.

Mireille, membre du groupe Université du Citoyen

Bonjour, je m'appelle Mireille. Voici les constats des participants de l'université du citoyen.

En temps que citoyens responsables ayant observé un problème de logement sur Montpellier, nous avons souhaité comprendre les mécanismes de la construction et de l'attribution des logements dans notre secteur. Dans ce but nous avons essayé de rencontrer les nombreux acteurs ayant un impact plus ou moins direct sur la décision. Malheureusement ceux ci semblent s'être déchargés de leur pouvoir décisionnaire sur des techniciens, moins compétents et moins concernés par ce problème. Parallèlement aux actions « coup de poing » entreprises par certaines associations, nous souhaitons nous investir dans un travail de fond en collaboration avec les élus décisionnaires qui jusqu'à présent se sont quelque peu dérobés, ne semblant pas nous considérer comme des

interlocuteurs valables et représentatifs.

Or de nos rencontres avec les associations travaillant sur l'accès au logement et les élèves de l'école d'architecture il ressort que nous avons des connaissances et une expérience de terrain nous donnant un statut d'expert à leurs yeux, comme peut le démontrer ce témoignage des élèves architectes à l'issue de notre collaboration : «Nous avons globalement été surpris par la qualité de l'expertise d'usage des habitants mais frustrés après ces séances. On tourne en rond, les problématiques d'ordre juridique et réglementaire sont très complexes, les acteurs sont très nombreux et il est difficile d'avoir des représentants « représentatifs ». Ce qui en découle c'est qu'est ce que l'on fait ? Comment peut-on agir concrètement?»

Dans ces conditions, après deux ans de travail de recherche sur le thème du logement, nous avons la désagréable sensation de ne pas savoir à qui remettre nos résultats et partager le fruit de nos réflexions. Dans la chaîne de « décision » qui concerne le logement nous constatons que le principal intéressé de la « décision », l'habitant, est toujours exclu de la « décision ».

[applaudissements]

Marc, membre du groupe Université du Citoyen

Bonjour, Marc. Nos rêves et nos utopies.

Au vu de nos réflexions, nous habitants, sommes incapables de formuler des propositions, des exigences de changement. Nous souhaitons une autre considération du citoyen dans les politiques de logement. Nous rêvons de sortir des logiques marchandes pour réellement affirmer que le logement est un droit pour tous et non l'objet de consommation et de placements financiers. Beaucoup de personnes, ceux que nous dénommons les biens logés, ne souhaitent pas davantage de logements sociaux. Ils ne sont pas conscients de la problématique du logement et de la condition de vie des autres, leurs voisins. Où habitent ceux qui prennent les décisions ? Traversent-ils les autres quartiers ? Font-ils des visites et connaissent-ils les conditions de vie des gens pour qui ils prennent des décisions? Le logement n'est pas un problème individuel mais collectif qui nous concerne tous. Il s'agit là bien d'un droit, d'un droit au logement.

Nous proposons alors de créer un réseau d'informations et d'actions citoyennes. Nous souhaiterions agir au moment des échanges d'informations entre citoyens et favoriser des rencontres afin de faire tomber les stéréotypes sur les personnes qui demandent un logement social et ne souhaitent pas profiter du système.

Nous formulons un autre souhait celui de continuer ce retour d'expériences entre étudiants architectes et habitants. Le témoignage des jeunes étudiants rencontrés à l'école

d'architecture, nous a fait comprendre qu'ils ont bien besoin d'expériences vécues, d'apprendre sur le terrain à travers l'échange, afin qu'ils se rendent compte qui sont les personnes pour lesquels ils vont construire des logements et quelles sont leurs exigences réelles en terme de logement. Ces rencontres pourraient s'étendre à tous les techniciens du logement pour favoriser une connaissance réciproque pour qu'il y ait une véritable concertation et pas simplement de la communication de décisions. La perte de temps que certains techniciens vont ressentir en invitant les habitants à un processus de concertation sera positive sur le long terme et procurera un vrai gain de temps. Nous pourrions éviter de faire des erreurs, pour économiser de l'argent car certaines dépenses ne seraient plus effectuées. Les habitants pourraient s'approprier leurs villes, leurs quartiers..., il y aurait moins de dégradations.

Nous réclamons la présence des citoyens aux commissions d'attribution des logements sociaux afin qu'il y ait plus de transparence dans les procédures. Le citoyen représentatif et expert des questions de logement pourrait être tiré au sort afin qu'il agisse dans l'intérêt collectif et non dans son propre intérêt. Nous rêvons à ce qu'un climat d'écoute réciproque se mette en place :

- l'écoute des techniciens et des politiques afin qu'ils puissent énoncer leurs freins, leurs craintes, peurs, blocages, leur manque de marge de manœuvre,
- l'écoute des habitants et de leurs besoins afin qu'ils ne soient plus considérés comme des contre-pouvoirs, des ennemis par les décideurs mais d'une force de proposition.

Nous les citoyens nous sommes des experts de notre vie, l'être humain est né pour apprendre, évoluer et participer il a juste besoin de temps pour le faire.

[Applaudissements]

Jean Paul, membre du groupe Université du Citoyen

[a réalisé un schéma en direct reprenant tous les interlocuteurs rencontrés pendant leur démarche]

On aurait pu multiplier évidemment le nombre d'intervenants tellement ils sont multiples. Bon on ne va pas cochonner tout le tableau, donc juste une chose à vous dire Messieurs, Mesdames les élus après tout ce travail d'atelier de rue maintenant vous dites que vous avez tous les pouvoirs de l'état à la commune, j'ai envie de vous poser une seule question, vous attendez Godot ?

[Applaudissements]

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Merci. Après cette intervention on va poursuivre avec la quatrième table ronde sur la participation citoyenne dans ces questions de lutte et de prévention des discriminations pour l'accès au logement, avec un dispositif un peu particulier puisque nous allons confier l'animation de cette table ronde à Bertrand Sonnet de Radio Pays Hérault qui a l'habitude de travailler cette question de la participation citoyenne et de l'application merci.

Quatrième table ronde : Place de la mobilisation citoyenne

Collectifs - associations - syndicats / Participation / Action collective / Concertation / Partenariat

Bertrand Sonnet, Animateur Radio Pays de l'Hérault

Bonjour, c'est une participation très particulière puisque cette quatrième table ronde on va l'enregistrer en condition de direct pour une émission de radio qui sera diffusée mercredi prochain sur radio Radio Pays d'Hérault. Ce sera dans le cadre d'une émission citoyenne, d'une émission qui justement a pour objectif de tendre le micro aux citoyens qui souvent n'ont pas la parole ou en tout cas pas de temps de parole suffisamment important pour qu'ils puissent s'exprimer correctement sur des sujets. Ils sont généralement sur les médias dominants plutôt caricaturés. Cette émission « alter média » a justement cet objectif de parler de la participation et de la mobilisation citoyenne. C'est pour ça qu'il nous semblait assez judicieux d'inscrire cette quatrième table ronde de cette journée, organisée par Habiter Enfin ! et le réseau de lutte contre les discriminations au logement, notamment sur ce thème : « *l'accession au logement une nécessaire implication des élus et responsables pour assurer une égalité de traitement* ».

On vient de voir un petit diaporama, on a eu un compte-rendu d'une association i-PEICC qui est une association citoyenne qui a fait tout un travail sur le logement et il y avait une interpellation de tous les acteurs qui sont autour de l'organisation du logement : quelle est notre place à nous les habitants ? J'ai un peu envie de lancer cette question là aux élus qui sont parmi nous à cette table, notamment tout d'abord à Yasmina Salhi qui est déléguée à la Maire de Villeurbanne et puis ensuite nous ferons de même avec les autres intervenants.

Yasmina Sali je crois que justement à Villeurbanne cela a été un des sujets, un des axes sur lesquels vous vous êtes placée, notamment dans le cadre du conseil consultatif. Est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu quels sont vos objectifs et ce que vous avez mis en place ?

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Oui tout d'abord il faut rappeler que depuis 1996 la commune de Villeurbanne a installé des conseils de quartier. C'est vrai que depuis 1996 les habitants sont acteurs de leur propre vie de quartier si on peut leur dire, avec un référent habitant, un référent élu, ainsi qu'un bureau et des membres du conseil de quartier. Il y a eu cet exercice depuis 1996 qui était de discuter entre municipalité et citoyens. C'est vrai qu'en 2002 cette question de la discrimination a soulevé des interrogations dans différents conseils de quartier que ce soit sur les logements ou les services publics. Ces questions revenaient beaucoup et une commission composée d'élus et de citoyens a donc été mise en place afin de discuter, d'apporter de la connaissance pour s'enrichir mutuellement sur ces questions là. Voyant que ce travail intéressait de plus en plus et que chacun avait envie de construire et de ne plus être simplement autour de ces questions-là, il a été validé par le conseil municipal un conseil de lutte contre les discriminations, composé d'élus, d'associations ne représentant que leur parole a été créé.

Ce conseil a été porteur de plusieurs projets auprès de la municipalité, dont le testing que j'ai évoqué précédemment. Ce conseil se compose de différents groupes de travail sur des thématiques précises. Hier nous avons eu la nouvelle AG pour un renouvellement de mandat du conseil consultatif. Nous proposons différents sujets, des personnes s'inscrivent dans ces commissions là et pendant deux ans il y a un travail de chaque commission. Ensuite, nous restituons notre travail et nous lançons des actions.

Le précédent conseil a effectivement eu un travail important concernant le logement et de cette concertation avec les habitants, les élus, les associations a été lancé le testing auprès des agences immobilières privées et des particuliers qui louaient des logements privés. Il y a une communication et un travail de formation auprès des institutions et des agences immobilières. Le conseil consultatif a d'autres missions. Il a pour mission d'être en veille par rapport aux événements qui se passent sur Villeurbanne et de pouvoir à tout moment faire une note à M. Le Maire afin qu'il soit informé, afin qu'il n'y ait pas d'étapes intermédiaires entre le Maire et le citoyen. Souvent le problème c'est qu'entre le maire et le citoyen il y a l'administration, il y a le cabinet, il y a différents élus. Du coup, le principe est qu'il n'y ait pas d'intermédiaires entre cette commission là et le maire qui n'est pas forcément toujours présent à toutes les commissions. Il a les rapports et il peut être interpellé par ce conseil à tout moment.

Juste pour en revenir aux suites des conseils consultatifs : un comité a été mis en place et je pense que c'est un comité de réflexion. Ce qui est très important c'est qu'il ne comporte pas d'élus, il n'y a que des citoyens. La première thématique de réflexion traitée c'est la question de la mixité sociale et de la mixité ethnique et du rapport entre les deux. Cette commission est présidée par Christian Delorme qui est animateur. Un travail scientifique va aboutir à

partir de cette commission et surtout ce qui est intéressant c'est qu'il va y avoir audition. Cette commission va auditionner des élus, des acteurs publics, des acteurs privés et il va en sortir un rapport qui sera communiqué à M. Le maire très prochainement, il me semble en Novembre sur cette question là. Juste pour en revenir au conseil consultatif nous avons aussi organisé, l'année dernière il me semble au mois de décembre, les assises de la lutte contre les discriminations. C'est une première, là, nous avons eu la participation du défenseur des droits qui est venu nous soutenir sur cette action et c'est vrai que c'est la première fois que des paroles que l'on n'entendait pas habituellement, qui étaient cachées, pouvaient s'exprimer et apporter un regard neuf.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

On ne peut que saluer cette première étape de consultation. Souvent dans les consultations avec les citoyens il ressort une frustration qui est, au delà de cette première étape, de pouvoir s'exprimer de pouvoir être entendu. La question c'est « est-ce qu'on est réellement entendu ? » C'est-à-dire « est-ce qu'il y a des actes qui suivent ? » C'est à dire « est-ce que c'est toute la démarche que vous avez exprimé » « est-ce que c'est pour aboutir sur un rapport qui va être enfermé au fond d'un tiroir ou est-ce pour aboutir à des actes ? »

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Comme je vous le disais, là, nous ne sommes pas sur de la communication, nous sommes sur un travail commun, puisque les groupes de travail sont composés d'élus, d'habitants et d'associations. Il y a donc un travail commun. Lorsque la problématique du droit au logement et la discrimination au logement a été évoquée lorsque le travail a pu avancer, c'est là qu'on a abouti au testing. C'est ainsi que les actions ne sont pas simplement des moulins à vent pour occuper le temps, pour occuper le citoyen. C'est vraiment une force de proposition. Je reprends ce que je disais tout à l'heure : c'est vraiment la parole citoyenne lorsqu'elle est engagée, construite et force de proposition qu'elle ne peut être qu'entendue parce qu'elle alimente la décision politique.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci. Soumia Zahir à Aubervilliers donc vous êtes aussi déléguée sur ces questions « est-ce que vous pouvez nous donner des exemples du même genre de la participation citoyenne ? »

Soumia Zahir, Aubervilliers

Sur la place de la mobilisation citoyenne déjà il faut qu'il y ait un tissu associatif assez fort. Sur ces questions les élus ont leur rôle mais les associations, les citoyens ont aussi leur rôle. On ne peut pas attendre seulement des uns des autres. Sur la question du logement à Aubervilliers, par exemple en 2006, avant d'être élue, j'avais participé à la création d'un collectif de mal logés avec beaucoup de citoyens engagés politiquement et de divers horizons. On accompagnait les familles de mal logés et j'avais plutôt le rôle de revendiquer et de demander des comptes, de savoir quelles étaient les priorités de la municipalité, les modalités d'attributions, etc. Ensuite, j'ai été élue et bien entendu on ne peut pas en même temps être engagée dans un collectif et être élue. Pour moi on peut continuer quand on est élu d'être militant, mais il faut faire attention à ne pas tomber dans la notabilité etc. Souvent c'est cependant un petit peu une des résultantes ! Il faut faire attention aussi avec le collectif parce qu'étant de l'autre côté de la table à revendiquer, la personne disait que la question du logement était une question collective et non individuelle et j'ai bien aimé cette phrase. Le combat du logement est un combat collectif et non pas individuel. Il faut faire attention justement à ce que les associations et les collectifs et les citoyens eux même ne tombent pas aussi dans ce travers. Quand on rencontre des élus, ce ne doit pas être avec la liste des personnes en difficultés, celles qui ont besoin d'aide, sinon on arrive justement à ce travers là. Venir pour telle ou telle liste de personnes, il faut que cela reste une lutte, un combat.. encore une fois collectif.

Chacun a son rôle les élus les citoyens les associations ! Parfois ils s'affrontent parfois ils sont partenaires. C'est ainsi qu'on travaille ensemble. D'ailleurs » le collectif mal logés » on l'avait appelé « le collectif de vigilance des mal logés d'Aubervilliers ». On est là aussi au nom de beaucoup de familles, mais pour être vigilant à la manière dont sont menées les politiques publiques, les politiques locales dans une ville. C'est important et je pense que c'est le rôle des citoyens est d'être vigilant du mandat, de la manière dont les élus utilisent leur mandat, comment ils respectent leurs engagements, et s' ils n'arrivent pas à les tenir il faudra argumenter, expliquer et rendre des comptes.

La place de la mobilisation citoyenne on ne peut pas en parler, notamment sur la question des discriminations, sans parler du droit de vote des résidents étrangers. Dans notre pays, en parlant de la mobilisation citoyenne vous avez dit : « oui mais vous avez également ce moyen qu'est le bulletin de vote et le droit de vote ». Malheureusement ce moyen n'est pas donné à tous les citoyens dans notre pays. Là aussi c'est du rôle des élus d'être vigilants. Il faut qu'en haut les engagements soient tenus. C'est aussi le rôle des citoyens de faire attention à cela. Je ne sais pas si c'est le cas à Montpellier mais en tout cas à Aubervilliers il y a en place depuis 2008 un conseil consultatif des citoyens étrangers. Il faut le mettre en avant ! C'est important quand une ville le met en place parce qu'on prend en compte la

mobilisation citoyenne et l'ensemble des citoyens qui ont toutes et tous les mêmes droits dans notre ville.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Oui justement ils ont souvent uniquement le droit de payer leurs impôts mais pas forcément les droits citoyens qui vont avec. J'ai quand même une question à vous poser parce que c'est une question qui est souvent redondante quand on parle de participation citoyenne : « quels sont les collectifs, quelles sont les associations référents, ou qui sont considérés comme référents, quand on est élu ? Comment on a de la transparence pour dire voilà c'est telle ou telle association qui va participer à telle commission ?? En quoi cette association est-elle légitime ou pas ?

Soumia Zahir, Aubervilliers

Et bien justement je trouve qu'il y a un problème à Aubervilliers de ce côté là, parce que nous n'avons pas assez d'associations sur les questions du logement. Le seul collectif en tout cas « mal logés » dont je vous ai parlé tout à l'heure a été créé en 2006. Ensuite nous travaillons particulièrement avec cette association donc il n'y a pas forcément de mobilisations de citoyens sur ces questions. Encore une fois il y a des mobilisations individuelles mais pas forcément collectives et c'est peut être là aussi un des problèmes. Il y a quelques années, je pense que les associations, les collectifs se créaient plus facilement ; En tous cas on avait plus l'idée de créer des collectifs. Il est vrai qu'à Aubervilliers on n'en a qu'un, donc pas « de choix » entre guillemets. Mais je remarque aussi que c'est identique dans des villes voisines : il manque des associations qui concernent le logement. Les collectifs en tous cas la mobilisation citoyenne collective fait défaut sur ces questions en particulier.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci. Ce que je propose à Soumia Zahir mais aussi je crois à Yasmina Salhi qui doit partir avant la fin de cette table ronde. C'est une émission citoyenne, cette table ronde c'est sur la participation des citoyens et bien nous avons de la chance nous avons du public. Les citoyens sont dans la salle. Très souvent nous avons eu des retours comme quoi les membres des associations, les citoyens avaient du mal à rencontrer les élus, aujourd'hui vous avez de la chance vous en avez encore trois devant vous dans cette salle. Je vous propose de réagir très rapidement si cela vous est possible aux questions, aux propositions que nous ont fait Soumia Zahir et Yasmina Salhi sur Aubervilliers et Villeurbanne tout à

l'heure. Rappelez vous qu'il faut faire vite parce que le temps tourne très vite, voilà levez la main, le micro vous appartient.

Questions de la salle

Public

Par rapport à la mobilisation des citoyens, je pense qu'effectivement les associations sont des relais qui pour moi sont primordiaux dans les quartiers. Ensuite, les élus ont aussi une vraie responsabilité à vitaliser la vie associative. Cela passe par différents soutiens qui peuvent venir des locaux, des financements, de la mise en valeur, etc. Je ne crois pas qu'il faille forcément travailler avec des associations des élus ??? , pour répondre à Mme Soumia Zahir, ce n'est pas forcément qu'elles soient spécialisées dans le logement qui les rend obligatoirement pertinentes. Je pense qu'aujourd'hui, il est important d'avoir des associations locales de quartiers, qui soient capables de faire parler les habitants, de travailler de manière constructive avec les habitants. Je n'ai pas organisé de nombreuses réunions dans des quartiers dits « difficiles ». On est toujours agréablement surpris des initiatives, de l'envie de construire, de la volonté des gens qui sont pourtant dans des conditions de vie assez difficiles. Le logement comme on disait tout à l'heure c'est un tout et, c'est vous qui le disiez je crois, il faut aussi de la vie de quartier, il faut aussi des magasins, des commerces, des clubs d'activités, parce que les jeunes se font « chier » dans les quartiers aujourd'hui. C'est aussi un des gros problèmes : « comment avoir un quartier vivant et qui donne aussi envie de s'investir sur les problématiques de logement ? » Je pense aussi que l'implication citoyenne doit d'abord être plus au niveau du tissu associatif dans un quartier, je suis toujours un peu méfiant envers ces comités consultatifs où l'on prend des citoyens... qui sont ces citoyens ? Après tout, vous êtes des citoyennes élues, vous êtes les représentantes du peuple donc il paraît bizarre de se dire qu'on a besoin de citoyens pour aller conseiller des citoyens. A un moment donné il faut des relais. La démocratie participative à mon avis c'est peut être ce qui me paraît le plus pertinent. A un moment donné dans chaque quartier on crée une émulation autour de l'envie des gens de participer.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Oui, oui.

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Concernant le conseil consultatif, à partir du moment où j'ai été élue, quand j'y siége au conseil consultatif j'agis en tant qu'élue. C'est à dire que je ne prends pas part au vote, je laisse le choix à la partie citoyenne de prendre la mesure de son action. Le Président est élu simplement par les citoyens ou par les associations parce qu'il n'y a pas que des citoyens. Par contre à Villeurbanne nous avons beaucoup d'associations concernant le logement et toutes sont représentées. Il y a des associations Ghanéennes, il y a des associations Sénégalaises, des associations de droit à la diversité. Toutes ces associations-là comment sont-elles accueillies ou encore comment elles sont sélectionnées ? C'est là où se joue la part plutôt discriminatoire de la chose. C'est une association qui a envie d'agir, qui n'attend pas qu'on vienne la chercher. C'est toujours la même chose : une association qui est mobilisée, active, elle vient à la rencontre de l' élu pour faire des propositions d'actions, d'accompagnements. C'est à partir de là que des associations sont retenues, à qui on propose de faire partie du conseil consultatif.. En fait le conseil consultatif donne la possibilité de discuter ensemble. On ne veut pas maîtriser la parole puisque chacun est propre à porter ses actions et d'être accompagné également par la municipalité s'il le souhaite par des locaux, par des budgets, par des subventions, mais à ce moment là nous discutons ensemble de problématiques précises pour avancer et pour avoir un son de cloche différent. Parce que si nous en tant qu'élus on se mort la queue « c'est super ce qu'on fait, allez on continue c'est super », si il n'y a pas de force contradictoire en face de vous qui vous dit « bah non parce que vous avez pas penser à ça nous on rencontre des gens et voilà ce qu'il se passe ». Donc ça sert à ça, ça sert à ne pas se mordre la queue si vous m'autorisez l'expression. J'ai du mal à ressortir qq chose de différent

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Oui deux réactions sur le fond.

Public

Oui Elodie Millet de la FNARS. Donc c'est vrai, je me rends compte qu'on a beaucoup parlé aujourd'hui. C'est dû aussi à la qualité des intervenants plutôt du niveau local, des collectivités, des municipalités, d'actions des municipalités et pas tellement de l'État qui est quand même un acteur au niveau du logement qui est incontournable. C'est un petit regret de ne pas avoir, (on a un M. de la DJRJSCS), quelqu'un de la DREAL pour avoir aussi la vision de l'État.

Au niveau de la FNARS en tant que fédération d'hébergement on siége au conseil régional

de l'habitat. C'est un lieu au niveau régional guidé par le préfet où il y a quand même pas mal de décisions qui se prennent au niveau de la construction. On a eu aussi un sujet plutôt sur le volet de l'exclusion, donc c'est quand même important et finalement on se rend compte qu'on est assez peu d'associations présentes. Il y a quelques fédérations : la fondation abbé Pierre, la FNARS et d'autres fédérations du logement adapté notamment. Je me dis qu'à cet endroit-là notamment y a besoin d'avoir d'autres structures qui représentent les citoyens les associations et les bénéficiaires.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci.

Public

Rebonjour donc, j'entendais qu'à Villeurbanne on envisageait l'action citoyenne et la mobilisation citoyenne comme un levier, qu'elle était là pour bousculer un peu les politiques et qu'on l'envisageait plus sur le volet consultation que sur l'aspect contestation. Je pense que nous sommes quand même un exemple assez révélateur de cette volonté de faire de la production. Je vais peut-être interpeller Mme Qvistgaard. Nous nous sommes rencontrées en Juin dernier et depuis nous n'avons eu aucune réponse. Je voulais savoir un petit peu comment vous envisagez l'implication citoyenne et comment pouvaient être appliquées des propositions concrètes qui ont été établies par les citoyens que vous avez entendus ?

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Mme Qvistgaard, déléguée sur la ville de Montpellier.

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Sur la ville de Montpellier nous avons également des conseils consultatifs de quartier. Cela fait longtemps qu'ils existent et pour autant nous sommes très à l'écoute des citoyens. C'est quelque chose qui dépend du premier adjoint. Il faut s'impliquer sur ces questions-là parce que très franchement sur Montpellier concernant la question des discriminations et notamment des discriminations sur le logement à part Habiter Enfin ! qui fait remonter ces problématiques de manière récurrente, je n'ai pas de d'autres appels du pied sur ces questions de discriminations.

J'entends bien sûr l'implication des citoyens et des remontées qui ont été faites suite à notre rencontre du mois de Juin. Les citoyens à part entière, peuvent s'impliquer dans des associations de quartier, dans les conseils consultatifs de quartier et c'est aussi la

participation citoyenne. C'est aussi aux acteurs, aux citoyens de se sentir impliqués partout. Parce que quand on parle de logement (et j'entends bien Soumia Zahir qui me parle aussi d'environnement), en fait on dépasse la question du logement. On parle de l'habitat et de comment habiter la ville avec des commerces, des transports, etc.. Là, on est au cœur même de l'implication du citoyen. Un politique une fois élu, n'est pas coupé de la citoyenneté, il a une vie de quartier, il a des amis, il a tout un réseau social dont il est à l'écoute. Ensuite, le rôle d'élu est de mettre en place des politiques publiques. En cela on est aidé par l'État, surtout quand on partage une idéologie, lorsque l'État correspond à nos affinités. Je comprends le M. qui disait tout à l'heure « et bien qu'est-ce que vous attendez ? », c'est vrai la question du logement est tellement prenante, les citoyens sont tellement en attente qu'il faut aller très très vite et ce n'est jamais assez vite. Mais je vous rassure, je ne sais pas si il y a beaucoup d'administratifs de collectivités territoriales ici, mais les élus ont une mauvaise habitude par rapport aux administratifs: ils veulent toujours aller trop vite, tout simplement ils n'ont pas le même temps. Ils ont un temps d'élus qui est compté alors que les administratifs ont un temps de carrière !!! Nous sommes assez moteurs au niveau de la ville Montpellier et d'après ce qu'on a mis en place depuis 2008, je peux aller devant les citoyens présenter ce que nous avons fait sans rougir tout en sachant que ce ne sera jamais assez sur le logement et sur ces problématiques là. Pour vous donner l'exemple de l'implication citoyenne mais ça a été l'effet induit de ce qu'on a mis en place lorsque Madame le maire m'a donné la délégation au logement. On avait déjà 22 % sur le logement social ou on était au alentour de 21 % et je me suis dit et le reste qu'est ce qu'on fait sur le reste ? Pour l'attribution, pour aider les gens qui sont victimes de discriminations à accéder à du logement privé..

On a mis en place des rencontres qui s'appellent les rencontres « clefs Montpellier logement », sur des thématiques précises qui ne sont pas liées directement aux discriminations, mais a déjà fait une première table d'intervenants qui allait de la FNAIM à l'agence immobilière à vocation sociale, en regroupant tous les acteurs locaux liés au logement. Effet induit : il y a des participants ici qui ont été amenés à coproduire ces rencontres avec nous. Il y a eu un effet induit c'est à dire que les associations impliquées dans le logement qui se rencontraient plutôt de manière informelle et plutôt épisodiquement, se sont mises à se rencontrer et à créer des liens entre elles :il y en a une vingtaine à peu près. Je parle sous le couvert des participants dans la salle qui connaissent bien le tissu maintenant local de ces associations liées au logement. Vous parlez de l'État au niveau de la FNARS certes c'est de l'implication de l'État, mais sur le logement il y a le Conseil Régional aussi, mais surtout, surtout, le Conseil Général avec le FSL, toutes les problématiques liées à l'insertion par le logement. C'est un acteur public et institutionnel incontournable pour moi. Sur le logement, sur la thématique du logement de manière générale on va commencer à

créer un réseau et sur les problématiques de discriminations même si à part Habiter Enfin !, il n'y a pas d'autres associations, il y a quand même une oreille qui s'est faite sur ce sujet-là et ça remonte et ça implique petit à petit les citoyens, les associations bien sûr et puis les élus. Et après, c'est à nous de porter les politiques et les actions politiques sur ces thématiques de discriminations et je refais un appel parce que je vous l'avais dit au mois de Juin d'impliquer et que les citoyens soient impliqués au bas de leurs immeubles, au bas de leurs habitations et les conseils de quartier sont là pour ça.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Des réactions ?

Public

L'élue d'Aubervilliers disait qu'il était urgent d'avoir une vigilance des citoyens sur les engagements du mandat. Nous à Montpellier on est sur des engagements flous. Le gouvernement national est sur des engagements flous. Pour le mandat on ne sait pas quel est le programme, on ne sait pas ce que c'est. On apprend par la presse les espèces de projets complètement utopistes, complètement magnifiques, qui vont nous situer à la tête de défis engageant la concurrence entre les mairies pour gagner plus d'emplois, d'entreprises, de savoir-faire, pour être à la tête de l'Europe, dans un central parc Montpelliérain qui sera juste à la campagne là où on va mettre la nouvelle gare.

C'est à dire qu'on a toute une attitude des mandatés, des élus qui sont irresponsables. Cela signifie d'ailleurs, comme le disait l'élue d'Aubervilliers, que si on avait une vigilance sur le mandat on réagirait autrement. Moi je pense que les conseils consultatifs sont la plupart du temps, à Montpellier, on le sait, organisés par le parti socialiste. Les responsables des quartiers sont des gens dont on est sûr qu'ils ne posent aucun problème. Il y a une représentation de la démocratie représentative mais entre les mains de gens qu'on élit pour 6 ans, 5 ans, plus des fois et en tous cas...ils aiment bien rester plus, ils essaient de se reproduire. C'est leur gros problème les élections ils essaient absolument de se reproduire. Ils sont décalés de la réalité et on nous parle de démocratie participative. Alors là, on a inventé un mot à la tarte, la démocratie c'est la démocratie, elle est participative ! Ce n'est pas la peine d'en rajouter une couche. Par contre la démocratie représentative qui est celle qui nous domine totalement, n'est, elle, pas du tout démocratique, elle est en deuxième en troisième degré. Alors comment faire ? Moi je pense qu'il y a le côté local. C'est là où les gens se connaissent, c'est là où les gens se rencontrent. Au niveau local on peut avoir des conseils mais regardez la difficulté à Montpellier, je parle de quelque chose que je connais

bien les assemblées des partis de gauche, du front de gauche pardon. On n'a jamais eu de salle de la Mairie. La Mairie ne donne pas de salle pour nous, donc nous nous réunissons à 80 dans des bistrotts ou à 30 dans des logements d'amis mais donc ce n'est pas évident quoi. Alors on se demande qui représente qui ? Même quand on crée des conseils consultatifs, on a même la préfecture, c'est quand même le ministre de l'intérieur celui qui régit et qui surveille, qui dirige, qui organise la sécurité des personnes c'est lui qui va participer financièrement à créer des conseils consultatifs ! Ça fait peur quoi, c'est « big brother ». La démocratie c'est beaucoup plus simple, beaucoup plus difficile beaucoup plus contraignant au niveau des citoyens mais encore faut-il qu'il y ait des résultats au niveau des élus c'est à dire que nous soyons entendus même quand nous n'appartenons pas à l'association représentative qu'ils ont créée.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci, des réactions ?

Hélène Qvistgaard, Montpellier

Oui je ne pense pas que les associations concernant le logement ont été créées par la ville de Montpellier. Voilà, la fondation abbé-Pierre n'a pas non plus été désignée par le ministère de l'intérieur, ni la FNARS, etc. Bon ceci étant, mis à part, le renouvellement des élus qui concerne effectivement le parti socialiste, mais certains partis existent : Front de gauche, NPA, etc., et à leurs sujets je n'ai pas de soucis particulier.

Sur la présidence de conseil consultatif et bien nous en avons un Président cet été qui faisait partie des indignés et qui est monté dans les arbres, à Montpellier sur l'esplanade. Je ne pense pas non plus que nous maîtrisons la totalité des choses y compris les Présidents et les Conseils Consultatifs de quartier. Ceci dit, pour l'implication citoyenne je peux vous assurer qu'au niveau des élus (je ne pense pas me tromper), qui sont à cette table et des représentants de collectif (dont fait partie M. Bourgi) ils sont écoutés, ils sont vraiment écoutés et c'est bien pour ça qu'en interne cela nous donne autant de force. Alors ils sont écoutés, même s'ils ne sont pas toujours suivis sur ce qu'ils pensent être leur droit, leur devoir. Il y a aussi un sentiment d'injustice et cela nous l'entendons. Il faut continuer à lutter, je veux dire c'est clair et net. Vous entendre sur ces sujets- là me donne de la force. Quand j'ai eu des propos contradictoire en face de moi cela m'encourage à continuer et à faire ce que j'ai fait .Je vous entends, je vous écoute et que je suis sûre qu'au niveau des citoyens en terme de politique on doit avoir une éthique j'en suis persuadée, sinon, le citoyen de demain, et cela, je ne le veux pas pour mes enfants, va se détourner du politique et en termes de

démocratie pour moi ce serait très très très dangereux. Ma collègue élue parlait tout à l'heure de la montée du front National : i c'est quelque chose contre quoi je lutterai mais vraiment je lutterai de manière très très forte et je suis persuadée que si les élus se coupent de l'écoute des citoyens et d'une certaine éthique, alors effectivement nous serons justes à un changement de pratiques. On a des élus, comme le M. disait dans la salle, depuis un certain nombre d'années qui ont été habitués à un mode de fonctionnement. C'est ce fonctionnement qu'il faut changer. Il faut le changer en interne, ce n'est pas facile de le porter et on le porte !

C'est parce qu'on doit lutter qu'on doit continuer à vous écouter et à participer à des journées comme celle- là où tout le monde me dit « t'as du courage etc. », non ce n'est pas du courage c'est juste des convictions et le politique ne doit jamais pour moi se couper des citoyens parce que nous sommes avant tout des citoyens.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci avant de prendre une autre interrogation je voudrais interpeller M. Berneise parce que l'État dans les différentes questions qui ont été abordées a été plusieurs fois interpellé. Au niveau de la cohésion sociale dont s'occupe votre service quelles sont un peu les pistes qui pourraient laisser un peu plus de place au citoyen ?

Rodolphe Berneise, Chargé de mission département et Lozère à la D.R.J.S.C.S. Languedoc-Roussillon

Vous me prenez un peu au dépourvu alors je ne représente que la DRJSCS. Je précise effectivement que l'État est multi-céphale Je voulais le dire parce que effectivement, vous avez souligné l'absence de certains services, et parce que nous travaillons avec d'autres services de l'État considérant que les agents de l'état sont des professionnels comme les autres, qui doivent être formés, sensibilisés sur ces questions- là. Donc je voulais préciser cela d'emblée, par rapport à la participation citoyenne.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Au niveau de la cohésion sociale, est-ce qu'il y a des pistes justement sur la place du citoyen ? Est-ce qu'il y a des pistes qui sont réfléchies justement pour une meilleure participation des citoyens dans les instances de décision

Djamila Anoune, Chargée de mission département Hérault à la D.R.J.S.C.S. LR

Je complète en disant qu'effectivement nous sommes financeurs de projet d'actions. Les associations sont le relais privilégié pour faire remonter un peu les besoins des habitants, il faut quand même noter concernant le secteur associatif qu'on est dans des périodes de chômage qui sont importantes, donc on perçoit nous même une évolution de la sociologie des associations. On est de moins en moins sur des associations qui auraient un souci d'interpellation maîtrisé comme c'était le cas il y a disons une dizaine d'années, mais de plus en plus sur des associations qui sont sur des postes de salariés (ou de bénévolat peu importe) qui essaient de répondre aux besoins. On a de moins en moins entre guillemets « un militantisme de témoignage constructif » etc. On pense que c'est directement lié à cette question de chômage en dehors du secteur associatif. On a aussi des postes qui sont « des emplois aidés » entre guillemets, qui s'appellent « des adultes relais », qui ont des fonctions de médiation sur des quartiers et c'est vrai que par le biais de ces postes-là on peut collecter des informations, avoir des éléments d'observations qui sont extrêmement intéressants. En dehors du secteur associatif on a du travail, qu'on conduit avec la plupart des services. On mène quand même pas mal de diagnostics et des études qui sont assez importantes. On vient de finir une étude sur la Mosson et à partir de ces études-là on peut avoir un état des lieux de ce qui se passe sur le quartier, des besoins des habitants y compris dans le domaine du logement. J'insiste juste sur un point : effectivement je considère, comme mon collègue, que la question des discriminations ne s'improvise pas, il s'agit vraiment d'une compétence professionnelle et qu'on ne peut pas parler de discrimination à tort et à travers. Cela demande de la formation que ce soit aussi bien pour des responsables associatifs, que pour les agents des collectivités territoriales ou pour les services de l'état.

Jacques Brissaud, Administrateur Habiter Enfin !

Juste pour préciser du coup le constat de la faiblesse du tissu associatif, on le fait aussi sur toute la région et pas seulement Montpellier. La qualification des associations est aussi nécessaire pour qu'elles jouent leur rôle de relais. Monsieur Hussein Bourgi en parlera mieux que nous...il a existé un dispositif qui s'appelait la cellule de vigilance, qui a eu un sort qui n'a pas été celui que nous souhaitions. L'idée derrière était d'alimenter ces cellules de vigilance grâce à la vigilance d'intermédiaires qualifiés, de sorte qu'ils puissent être en capacité de collecter la parole des citoyens, des situations problématiques, des signalements. C'était aussi notre objectif de former le secteur associatif qui aujourd'hui est très peu formé sur cette question-là. Comme on l'a dit, la question des discriminations cela ne s'invente pas... il faut être formé pour pouvoir travailler à ce sujet.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

M. Bourgi vous voulez présenter votre... ?

Hussein Bourgi, cellule de vigilance

Je le ferai volontiers. J'ai été très surpris quand je suis arrivé dans cette salle de voir autant de monde, toute une journée, je vous dis chapeau. Je ne pensais pas trouver une centaine de personnes en arrivant ici...tant de personnes qui avaient réservé et consacré toute leur journée pour venir échanger discuter de la lutte contre les discriminations. Pourquoi je dis cela ? Parce que, et je le constate depuis quelques années (moi qui suis engagé dans le milieu associatif contre les discriminations), j'ai l'impression que la lutte contre les discriminations n'est plus à la mode. Entendons- nous bien il n'y a pas un discours politique, pas un discours institutionnel où on ne mentionne pas les discriminations, par contre ensuite pour passer aux actes, je vois très peu d'actes. Effectivement pour financer les associations, financer leurs fonctionnements, les diagnostics, les états des lieux, vous trouverez toujours de l'argent, ça permet d'occuper les militants et les responsables associatifs. Mais une fois que vous avez ensuite le diagnostic ou l'état des lieux ou le rapport ou le constat vous trouverez très peu de moyens pour engager des actions. Vous trouverez très peu de moyen pour engager des actions, vous trouverez très peu de moyens pour travailler sur du long terme.

Je vais témoigner d'une expérience malheureuse qui a eu lieu à Montpellier qui est la création d'un pôle d'une cellule de vigilance de lutte contre les discriminations. En 2002, Jean Pierre Chevènement était Ministre de l'intérieur et avait eu l'idée de ce qu'on appelait la CODAC la commission d'accès à la citoyenneté. La commission d'accès à la citoyenneté c'était une structure informelle qui réunissait dans chaque département, autour du préfet, des militants associatifs des responsables associatifs, les services de l'état et le représentant du parquet, le procureur de la République. En 2007, lorsqu'il y a eu un changement de majorité au niveau national, la CODAC est devenue COPEC Commission pour la promotion de l'égalité des chances, donc on est passé de la commission d'accès à la citoyenneté, à la promotion de l'égalité des chances donc déjà rien que le glissement sémantique voulait dire beaucoup de choses.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Est-ce qu'il y avait des COPEC, est-ce qu'il y avait un petit peu de moyens qui étaient mis ?

Hussein Bourgi, cellule de vigilance

Alors trois fois rien comme moyens. Justement c'est le problème de la COPEC, c'est un problème structurel, c'est que la COPEC était sous l'autorité du préfet et que dans notre département la COPEC a été rattachée structurellement à la politique de la ville, qui historiquement dans notre département relève du sous préfet de Lodève. Je me réjouis que cette émission soit diffusée dans l'Hérault et j'espère que le sous préfet de Lodève aura à cœur d'allumer son poste de radio et d'écouter cette émission. Effectivement nous avons perdu tout contact avec lui depuis plusieurs semaines et cette émission de radio nous permettra peut être de renouer le contact ! Lorsque la COPEC a été créée elle a été sous-traitée et rattachée administrativement au sous- préfet de Lodève. Nous avons eu plusieurs sous préfet de Lodève. Il y en a une que je vais citer parce que les gens qui font leur boulot et qui le font bien je dirai leur nom et ceux qui le font moyennement bien ou ne le font pas je ne le donnerai pas. Celle qui faisait bien son boulot c'était Cécile Avezar qui était la sous préfète de Lodève, qui avait vraiment à cœur de faire fonctionner cette structure. La COPEC a très bien fonctionné quand elle était la responsable. Nous avons ensuite comme autre interlocuteur l'ACSE c'est l'agence pour cohésion sociale, qui nous a aidé jusqu'à ce que Cécile Avézar parte dans la région centre et que la RGPP passe par là.

A ce moment là, la COPEC a été recentrée, toujours sous l'autorité du préfet .A chaque fois qu'il y avait un préfet qui partait et qu'un nouveau arrivait il renouvelait le contrat de bail en rattachant la COPEC au sous préfet de Lodève. C'est ainsi que la COPEC s'est réunie au début des années 2007, 2008. La ministre de la justice Rachida Dati, a dit qu'elle allait créer des pôles anti-discriminations dans tous les parquets, ce qui nous avait incité à dire au sein de la COPEC de l'Hérault « créons des groupes de travail thématique » et il y a eu 4 ou 5 groupes de travail thématique : un sur l'emploi, un sur le logement et puis un pour traiter tous les signalements en matière de discriminations et j'avais l'honneur d'en faire partie ainsi que la représentante de l'association des paralysés de France et des représentants de la CIMADE.

Cette cellule de vigilance se réunissait et on avait un grand projet assez ambitieux et assez réussi je pense. C'est grâce à tous les partenaires qui étaient autour de la table, les services de l'état mais aussi un procureur de la république qui a très bien fait son travail et que je tiens également à citer et à saluer Patrick Mathé (actuellement le procureur de la République de Béziers), à l'époque il était adjoint au procureur de la République de Montpellier). Il nous aidé à faire ce travail et à faire fonctionner la COPEC. Malheureusement, comme Cécile Avezar il a été promu procureur de la République de Béziers et quand il a été parti cela a été le néant, été parce qu'aussi bien les remplaçants de nos interlocuteurs représentant le préfet mais aussi le parquet, semblaient peu intéressés et motivés. Ils n'avaient pas la moindre connaissance en matière de discrimination, c'était

tombé sur eux et donc ils faisaient avec.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Vous êtes arrivés à quels résultats ?

Hussein Bourgi, cellule de vigilance

On est arrivé au résultat suivant : le 21 Mars 2009, on avait organisé, sous l'égide de la COPEC, un grand colloque contre la discrimination « de la parole aux actes ». Le colloque avait lieu un samedi c'était au palais de justice de Montpellier on avait réuni 300 personnes, des avocats, des magistrats, on avait tous les chefs de cour qui étaient là on avait le préfet, les services de l'état, les citoyens, les responsables associatifs. Très rapidement nous avons réalisé que ce qui devait être un point de départ d'une action sur du long terme était dans une certaine forme, « des obsèques grandioses » pour le pôle de vigilance parce qu'effectivement nous n'avons pas eu les moyens. Le seul moyen qu'on a eu a été un courrier à tous les Maires et à tous les acteurs professionnels en contact avec des publics potentiellement susceptibles d'accueillir des victimes de discriminations. Ensuite cette cellule se réunissait de manière très aléatoire lorsque les dossiers remontaient et nous avons ressenti à plusieurs occasions la nécessité d'organiser au niveau des territoires, au plus près de la population, des réunions pour les sensibiliser, pour les informer de l'existence de cette structure ? Nous avons été confrontés au frein de nos interlocuteurs représentant l'État, représentant le parquet qui n'étaient pas trop chauds pour aller à Lodève, à Lunel, à Béziers, au plus près des populations pour faire ce travail.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

C'est comme ça que...

Hussein Bourgi, cellule de vigilance

C'est ainsi que cela a périclité et encore mieux cela fait maintenant 18 mois que nous n'avons eu aucune réunion, aucune convocation. La seule chose que je peux vous dire c'est que le 22 juin de cette année j'ouvre le grand journal local « le Midi Libre » page 3 voici ce que j'apprends et ai transmis au Préfet et au Parquet : « Bonjour, le quotidien Midi Libre de ce jour, page 3 du cahier régional, fait état de la signature d'un protocole entre le parquet général et le défenseur des droits afin de mieux lutter contre les discriminations. Je tenais à

vous faire partager cette bonne nouvelle pour laquelle on ne peut que se réjouir. Cependant les membres de la COPEC et notamment de la cellule de vigilance n'ont été sauf erreur de ma part ni informés, ni associés, ni conviés. Je trouve cela profondément regrettable ce qui me conduit à soulever la question de l'absence de réunion de la COPEC depuis un certain temps. Je ne doute pas que le représentant de l'état et du parquet destinataire de ce message puissent nous apporter quelques éléments de réponse » et là j'ai eu une réponse du Procureur adjoint de Montpellier qui me dit « M. Bourgi j'ai bien reçu votre message je le transmets à M. X Procureur adjoint qui a repris le contentieux des discriminations depuis maintenant 9 mois vous pourrez reprendre attache avec lui pour le redémarrage de la COPEC. Avec mes cordiales salutations ». C'était le 26 juin 2012 et à ce jour nous n'avons pas eu de réunion de la COPEC.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci je voudrais vous interpeller Yasmina Sali à Villeurbanne vous avez parlé de réseau de vigilance est-ce qu'il y a des points communs entre les réseaux de vigilance et ce qui s'est passé dans l'Hérault ?

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Pas trop non. Il est vrai que c'est un réseau de vigilance qui est représenté par des associations qui sont au contact du public et qui peuvent faire remonter des informations mais l'action principale mettre en place des événements ou solliciter des actions de la part de la municipalité est plus portée par le conseil de lutte contre les discriminations que par le comité de vigilance. Il est plus là pour faire remonter les problématiques que pour créer et mettre en place des projets, qui sont plus de la prérogative et de la mission du conseil consultatif.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Dans cette question qui était soulevée par le pôle de vigilance des paroles aux actes qu'est ce qui peut être différencié ?

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Je pense que la problématique est que vous vous adressez au préfet. Problématique. En outre, vos partenaires sont divers, multiples et changeants. C'est vrai que sur Villeurbanne

pour les choses dont je vous parle nous sommes au sein de la municipalité. C'est la municipalité seule qui porte les projets, qui a des partenaires plus stables, comme le défenseur des droits ou la FNAIM sur le logement. (...) Oui, oui, là on n'est pas sur le département on est simplement sur du local la municipalité. On n'a pas fait appel à d'autres acteurs tels que le département ou la région. C'est vraiment quelque chose qui est porté par la municipalité sur le territoire de Villeurbanne. Vous votre territoire est un peu plus élargi, vous êtes dépendants du préfet ou du magistrat et donc nous ne sommes pas du tout dans la même configuration.

Hussein Bourgi, cellule de vigilance

Je vais vous répondre très rapidement. C'est vrai que nous notre territoire de référence a été le département et l'intérêt qu'on avait dans notre structure c'est d'avoir avec nous et face à nous le représentant du préfet et surtout le représentant du procureur de la République. Ne l'oublions pas la lutte contre les discriminations c'est une chaîne, une chaîne qui réunit différents maillons. Le premier maillon c'est la victime, le second c'est l'association d'aide aux victimes, le 3ème c'est la police ou la gendarmerie qui prend la plainte, le 4ème maillon c'est le parquet, la justice qui sanctionne ou pas ou qui relâche. Effectivement quand vous avez dans une cellule de vigilance ces acteurs et notamment ceux qui sont les plus importants sont là pour apporter leur expertise. Vous pouvez alors demander des nouvelles et des comptes sur ce signalement ou cette plainte. Si vous avez ces maillons défectueux, la chaîne une fois cassée n'a plus aucun intérêt. La seconde chose que je voulais vous dire c'est qu'à posteriori, je fais mon auto critique, je considère que le milieu associatif dans notre département n'a pas eu le temps de prendre compte et connaissance de la création de cet interlocuteur de la structure qui pouvait servir et faciliter, mais ce que je peux aussi dire c'est qu'en fait on ne nous a pas laissé le temps de nous installer durablement et on ne nous a pas donné les moyens de travailler durablement.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci on doit arriver à la fin de cette réunion.

Yasmina Salhi, Villeurbanne

Je voulais juste donner une précision par rapport aux maillons.... Villeurbanne s'est axée sur 2 principales actions :

La première, la formation comme vous le disiez tout à l'heure, (la première formation a été

pour les élus pour comprendre le phénomène de la discrimination. Il y a eu les agents, les cadres au sein de la mairie, mais il y a aussi les citoyens au sein des conseils de quartier). Lorsque les partenaires, en tout cas les interlocuteurs, échangent ils parlent de la même chose parce qu'ils ont été formés et utilisent la même sémantique..

Et la seconde a été développé à Villeurbanne est t au niveau de la justice. La méconnaissance du droit fait que les personnes ne peuvent pas porter plainte et ne peuvent pas mener d'actions .Une des actions de Villeurbanne a été de financer, via la maison de Justice et du droit, des permanences d'avocats ouvertes tous les jours, à tous les citoyens, (sur prise de rendez- vous). Cette même action est financée par une association qui s'appelle l'ACSED je sais plus exactement le nom, mais ce n'est pas très grave pour vous. Cette association a également obtenu un financement pour pouvoir tenir des permanences d'avocats sur le territoire Villeurbannais pour répondre aux demandes et pouvoir aider les citoyens à monter des dossiers, pouvoir réagir lorsqu'ils sont confrontés à des questions de discriminations. Je pense que dans la question des discriminations (le logement ou autres) la problématique est de faire la preuve de la chose, comme on le voyait sur le testing. Faire la preuve de petite manigance ou l'oubli de petites informations ou dire des choses différentes à l'un ou à l'autre, c'est vraiment complexe parce qu'il n'y a pas d'objectif il n'y a que des paroles donc c'est tout un apprentissage au niveau du droit et au niveau de la formation.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci Yasmina Salhi. Je suis désolé c'est la fin de cette émission ;

Public

(...) on a la personne à côté qui dit « vous savez finalement les associations sont de moins en moins représentatives et de plus en plus représentées par des techniciens, il n'y a plus de militantisme parce que c'est le chômage ». On a un élu qui nous dit « le danger ce serait que les gens ne votent plus, se désintéressent du politique » Quand nous avons travaillé avec les habitants de la Paillade, j'ai été étonné et très agréablement surpris de voir que les habitants ont apprécié le travail qu'on a fait avec nos étudiants. Les questions que les étudiants posaient ont montré que les gens du peuple, des gens qui sont des acteurs sociaux ont une capacité d'experts sur leur vécu. Là, on exclut de tout cela, on est dans un « galimatia », qui est obligatoire dans ce système de merde qu'est le système ultra libéral, qui est ultra juridicisé jusqu'à la moelle. Moi je suis architecte urbaniste, je lisais le moniteur régulièrement jusqu'à y a un an je passais 2 heures à 3 heures par semaines à connaître quelles étaient les nouvelles lois, les nouveaux arrêtés, leurs dérivés et des termes

juridiques qui correspondaient à mon petit domaine personnel et je n'ai pas été capable d'assimiler tout ce « fatras ». Il faut avoir un avocat par situation pour être capable de s'en sortir et vous avez peur que les gens ne votent plus mais arrêtez, arrêtez de parler entre-vous de votre Galimatias technocratique ! Arrêtons avec les technocrates, et parlons de démocratie de démocratie véritable ! Et à ce moment-là on aura des gens qui seront dans les associations, on aura des techniciens comme vous qui pourront faire leur boulot sur des directives politiques claires, on aura des élus qui seront représentés par 80% de la population et non pas 40 et voilà si on en est là c'est à cause de cela !

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci pour ce coup de gueule. On est obligé de finir cette table ronde, il y a des horaires, c'est l'heure aussi de finir cette émission. J'aimerais laisser le mot de la fin à Jérôme Combet de l'association Habiter Enfin ! qui est à l'origine de cette journée, de cette rencontre régionale contre les discriminations aux logements et notamment cette question pourquoi votre association a souhaité organiser cette table ronde sur la place de la mobilisation citoyenne ?

Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

On a souhaité qu'il y ait cette table ronde parce que il nous semble que l'action doit maintenant être politique, de renvoyer la question aux familles qui sont victimes et au dépôt d'une plainte qui est très difficile à poser, on s'amuse souvent à dire « comment voulez vous que Mme Untel seule avec ses enfants, à la rue, discriminée, aille porter plainte contre Mme Frêche directrice d'ACM ». A Montpellier ce genre de chose ça ne fonctionne pas. Il n'y a pas de plainte, on a essayé pendant des années de travailler avec les personnes dont le métier ou le bénévolat consiste à accompagner les familles les plus défavorisées et les familles les plus discriminées. On a eu beau faire pas mal de choses, on s'est vite rendu compte que les individus, il ne fallait pas former les individus, il fallait former les collectifs de travail et si possible impliquer leur hiérarchie, les chaînes hiérarchiques des structures associatives et qu'elles y travaillent. Sinon les choses n'avançaient pas et on se dit aujourd'hui que sans l'implication volontaire d'élus locaux, il y a tout un débat sur la taille du territoire qui est pertinente pour agir, en tout cas on pense que les élus locaux aiguillonnés sans doute par les citoyens, sanctionnés aussi par des votes des citoyens, il y a un couple là un rapport entre les élus, l'engagement des élus, l'engagement des citoyens qui nous paraît essentiel si on veut avancer dans des transformations des pratiques de logement ou de relogement dans notre secteur et particulièrement sur le Languedoc Roussillon. Voilà pourquoi on a appelé

depuis fort longtemps il y a eu la période de présidentielle qui nous a obligé à reporter ces rencontres parce qu'il y a des questions de réserve, là l'action est un peu plus facile apparemment et nous sommes très heureux d'avoir pu accueillir plus d'une centaine de personnes sur ces 4 tables rondes même si sur cette dernière le public a commencé à évacuer la salle, il était pour nous très important de faire témoigner des élus qui dans leur secteur, sur leur champ d'intervention, ont réussi à mettre en place un certain nombre de d'instance, de pratiques, ont réussi à imposer des formations à leurs collègues élus ou aux acteurs du service public et des organismes sociaux et concrètement sur le terrain se sont des endroits où on a vu des avancées et où non seulement les citoyens peuvent lutter contre les discriminations mais les élus cherchent à prévenir ces discriminations et organisent des programmations qui permettent de prévenir cette organisation spatiale où on classe les gens par catégorie socio-ethnique voilà.

Bertrand Sonnet, Animateur radio RPH

Merci. Merci donc c'est la fin de cette émission c'est la fin de de cette table ronde je crois même que c'est la fin de cette journée merci Jérôme.

Clôture de la journée par Jérôme Combet, Président Habiter Enfin !

Si vous me permettez je suis quand même en charge de vous dire au revoir, de vous signaler qu'Habiter Enfin ! poursuit ses activités, que vous pouvez tous prendre attache avec les salariés, les familles, les administrateurs qui tous ont une fonction, un rôle, une action au sein d'Habiter Enfin !

Nous poursuivons les modules de formations sensibilisation pour les acteurs intermédiaires notamment mais pourquoi pas les élus nous poursuivons les rencontres avec les familles du Languedoc Roussillon nous poursuivons l'animation d'un réseau régional pour toutes les structures qui souhaitent être dans cette mouvance et faire avancer concrètement sur le terrain un certain nombre de choses.

Tout au long de la journée on a repéré un certain nombre de points qui concernent la mobilisation des élus on a tous entendu, on leur a tous demandé que des diagnostics se mettent en place que la définition ou la redéfinition des critères de logement voir des peuplements dans certains textes soient revus. On a tous entendu que une fois que ces critères sont posés de manière à peu près objective il s'agit de les figer par des règlements intérieurs ou par des délibérations parce que sinon le moindre changement politique, le

moindre changement de fonctionnaire et tout s'effondre on a tous entendu qu'il fallait programmer et organiser des plans de prévention et d'action pour l'égalité des droits, on a tous entendu qu'il était possible de mettre en place des instances consultatives on a tous compris qu'il fallait beaucoup plus de transparence dans la gestion des logements des bailleurs sociaux qu'ils faut qu'ils expliquent leur décision, qu'ils expliquent le refus, leur refus de mutation, qu'ils s'expliquent. On a même parlé pourquoi pas de commission d'attribution filmées, on a tous compris que le numéro unique d'enregistrement départementale d'une demande de logement était un outil clé pour mesurer l'ancienneté des demandes et j'ai entendu dire mais je n'ai pas moi même défendu cette position donc je ne sais pas très bien que ce numéro unique permettrait d'empêcher le clientélisme je suppose que c'est lié aux techniques d'anonymisation. Je m'excuse je synthétise juste ce qui a été dit je n'ouvre pas un débat, on a tous entendu qu'il fallait absolument mettre en place des formations d'élus et des agents intermédiaires on a parlé d'anonymisation, on a parlé de devoir des élus, il s'agit pas de simplement ... il y a la loi c'est une obligation légale et ils ont des obligations vis-à-vis de ces questions là. On a entendu qu'il était nécessaire que les pratiques changent, on a entendu qu'il était nécessaire qu'une action citoyenne construite et avec des propositions aiguillonne les élus, participe à la construction et au changement des pratiques. Voilà je crois que l'on vient de terminer sur la nécessité de la participation des citoyens mais je rappelle que nous avons ouvert cette journée en vous soumettant une hypothèse, qui nous paraît, qui me paraît en tout cas vérifiée dans les débats, il s'agit d'impliquer le plus possible les décideurs du logement, c'est un peu générique comme terme parmi lesquels les élus locaux et les responsables des organisme ou des dispositifs d'action sociale publique.

Merci à tous d'avoir participé à cette journée bon retour pour ceux qui sont venus de loin. Je répète n'hésitez pas soit à vous mettre à participer aux réunions à peu près trimestrielle du réseau régional, à vous rapprocher de la coordinatrice des actions de lutte actuellement Marion Persil, qui vous avez peut être été en contact préparatoire pour cette rencontre à bientôt. On me demande de vous rappeler que dans les petits dossiers qui vous ont été remis il y a des fiches d'évaluation, il y a une boîte à la sortie qui vous permet de la déposer si vous voulez bien y mettre vos commentaires.
